
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Mardi 27 septembre 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M. Eric Bertinat*, *M^{mes} Sandrine Burger*, *Laurence Corpataux* et *Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 15 septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 septembre et mercredi 28 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous sommes saisis de quatre motions d’ordonnancement demandant le traitement en urgence de trois objets nouveaux et d’un point figurant déjà à l’ordre du jour; les documents y afférents ont été distribués à l’ensemble des conseillères et conseillers municipaux.

Nous commençons par la première, qui demande l’ajout à l’ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-197 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Lionel Ricou, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Daniel Sormanni, Patricia Richard et Olivier Gurtner, intitulée «Tamedia: inquiétante évolution des médias». Je donne la parole pendant une minute au maximum à l’un des auteurs de la motion d’ordonnancement pour défendre cette urgence.

M. Grégoire Carasso (S). Chers collègues, c’est suffisamment rare pour être souligné: le Parti socialiste, Ensemble à gauche – au grand complet ce soir –, les Verts, le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois vous proposent de traiter en urgence et de voter sur le siège la résolution R-197 intitulée «Tamedia: inquiétante évolution des médias».

Considérant l’importance de la diversité de la presse et la nécessité de défendre les emplois – a fortiori au sein d’un groupe éditorial basé à Zurich qui

a dégagé en 2015 plus de 330 millions de francs de bénéfice –, le Conseil municipal condamne fermement la suppression de ces 24 postes dont l'annonce fait froid dans le dos. Nous invitons toutes les personnes concernées par la diversité de la presse et la couverture de l'actualité locale – notamment municipale, que l'on soit à Genève ou à Lausanne – à signer l'appel lancé à Tamedia contre ces licenciements. Nous vous remercions donc de réserver un accueil aussi unanime que possible à ce projet de résolution que nous souhaitons voter sobrement sur le siège tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-197 est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de M. Raymond Wicky, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

Nous passons à présent à la deuxième motion d'ordonnancement, qui demande l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1252 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Patricia Richard, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Hélène Ecuyer et Maria Pérez, intitulée «Est-ce que Genève devient un dépotoir?». Je donne la parole pendant une minute au maximum à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1252 que vous avez reçue sur vos pupitres et dont nous demandons le traitement en urgence concerne un quartier où vivent de nombreuses familles – et, plus précisément, un emplacement entouré de bâtiments appartenant à la Ville de Genève. L'objectif de la motion est simplement que nous «faisons le ménage» dans le square où passent les enfants pour rejoindre la rue Royaume et se rendre aux cuisines scolaires.

On le sait, celles-ci sont dévolues aux élèves des écoles de Zurich et de Pâquis-Centre. Pour y accéder, ils longent le préau de l'école de Zurich puis passent par le square et le petit passage sous forme d'escalier qui mène à la rue Royaume. Malheureusement, depuis un certain nombre d'années, ce square, cet escalier et ce bout de rue sont devenus un vrai dépotoir, de véritables toilettes publiques! L'endroit est rempli d'immondices tous les jours – malgré le passage du Service Voirie – Ville propre ou d'autres instances chargées du nettoyage. Nous ne pouvons pas admettre que nos enfants prennent un passage qui est dans un état pareil. J'ai une photo...

Le président. Vous avez une minute pour vous exprimer sur l'urgence, Monsieur Spuhler!

M. Pascal Spuhler. Je termine, Monsieur le président. Il est urgent de prendre les mesures nécessaires. Voilà une photo qui montre bien la réalité des lieux. Evidemment, les enfants ne passent plus par là, car les enseignants sont intelligents et leur font faire un détour par la rue Royaume, qui n'a pas de trottoir et où il y a des voitures partout.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter de traiter la motion M-1252 en urgence et de la renvoyer directement au Conseil administratif, afin qu'il prenne les mesures immédiates et nécessaires pour rendre ce passage praticable pour les enfants.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1252 est acceptée sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane de M. Pagani et demande le traitement en urgence du rapport PR-1185 A de la commission des finances sur la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 120 204 000 francs à titre de participation aux dépenses pour les études et les travaux d'extension de la gare de Cornavin. Ce point figure déjà à l'ordre du jour. Je vous donne la parole pendant une minute pour défendre l'urgence, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nul n'est besoin de rappeler l'importance pour notre région non seulement de l'inauguration de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), mais aussi de la future gare souterraine de Cornavin qui simplifiera grandement la circulation et la mobilité dans notre canton.

Nous devons impérativement voter aujourd'hui la délibération de la proposition PR-1185 – je crois d'ailleurs que la commission chargée de l'étudier l'a acceptée à l'unanimité – puisque nous sommes engagés auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) à la valider avant la fin de l'année, ce qu'a déjà fait le Grand Conseil, et qu'il faut tenir compte des quarante jours de délai référendaire. Ainsi, l'aménagement de cette future gare souterraine sera définitivement acquis. Je remercie donc le plénum de faire droit à cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1185 A est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Le président. Enfin, nous passons à la quatrième et dernière motion d'ordonnancement, qui demande l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1251 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Yannick Frigenti Empana, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Maria Vittoria Romano et Alfonso Gomez, intitulée «Pour une application digne et humaine de la politique d'asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève». Je donne la parole pendant une minute au maximum à l'un des auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre cette urgence.

M. Tobias Schnebli (EàG). Chers collègues, il y a deux semaines à peine, le renvoi musclé de la fratrie Musa – cette famille de très jeunes réfugiés syriens – a secoué les consciences dans notre république. Le traitement immédiat de la motion M-1251 est motivé par le fait qu'il est effectivement urgent de soutenir la demande des trois jeunes réfugiés syriens, afin qu'ils puissent revenir auprès des leurs, ici à Genève.

Mais cette motion est urgente aussi parce que ce genre de cas va malheureusement se répéter. Il faut donc rapidement intervenir auprès du Canton, afin que celui-ci applique de manière moins aveugle et plus humaine le règlement de Dublin. Je rappelle que, dans le cas présent, il y a un lien direct avec notre municipalité, puisque les deux jeunes femmes renvoyées habitaient sur le territoire de la Ville de Genève.

Enfin, vu la teneur des débats précédents sur ces questions, j'annonce que, si l'urgence de la motion M-1251 est acceptée, nous demanderons le débat accéléré pour réduire les prises de parole au strict minimum, du moins sur les bancs de l'Alternative.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1251 est acceptée par 40 oui contre 23 non (1 abstention).

4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (IN-5 A)¹.

Rapport de M^{me} Astrid Rico-Martin.

Le 26 août 2016, le Conseil administratif a établi un rapport relatif à la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales». Ce rapport concluait au rejet de l'initiative. En date du 13 septembre 2016, le Conseil municipal a renvoyé l'examen de la prise en considération de ladite initiative à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. La commission s'est réunie le 15 septembre 2016 sous la présidence de M^{me} Olga Baranova. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de l'initiative

Le texte de l'initiative est le suivant:

Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et leur impact sur le pourtour de la rade doit être limité. Dès lors les autorités de la Ville de Genève ne peuvent octroyer de concession, sur l'ensemble du domaine public communal et particulièrement le pourtour de la rade, qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces Fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif.

Ce comité sera composé de huit personnes réunissant des spécialistes et des acteurs représentatifs des activités culturelles en Ville de Genève, ainsi que des représentants et représentantes des associations de quartier et d'habitants et habitantes concernés, notamment un représentant des Eaux-Vives, un représentant des Pâquis et un représentant de l'association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP).

Ce comité devra garantir que:

- les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle;
- la production d'artistes locaux soit assurée;
- les Fêtes de Genève, les pré-fêtes et leurs annexes (Lake Parade) se dérouleront au maximum durant une semaine;

¹ Rapport du Conseil administratif, 1032.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

- l'espace destiné aux forains se tient prioritairement sur la plaine de Plainpalais et que les nuisances découlant de leurs activités soient réduites au maximum;
- le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles;
- soit interdite la publicité pour l'alcool et le tabac;
- le prix des consommations soit accessible;
- soient prises toutes les mesures afin de protéger efficacement les arbres ainsi que les pelouses et les massifs floraux afin d'éviter leur remise en état après les Fêtes;
- les feux d'artifices soient maintenus.

La concession définie par un cahier des charges doit être octroyée pour cinq années non renouvelables. Elle peut être dénoncée immédiatement durant le mois suivant les Fêtes.

L'accessibilité au site devra rester gratuite. Toutefois, lors des feux d'artifice, certaines places bien situées peuvent faire l'objet d'une commercialisation.

Discussion de la commission

Un commissaire d'Ensemble à gauche a rappelé que son groupe avait voté contre le renvoi de cette initiative en commission. Il a expliqué qu'il considérait que l'objet pouvait être soumis au peuple pour la votation. Cela étant, il a annoncé que son groupe participerait à l'élaboration d'un contre-projet.

Un commissaire du Parti socialiste a expliqué que son groupe s'était exprimé en plénière contre l'initiative, estimant que certains points étaient trop extrêmes. Cependant, il a souligné que les questions soulevées étaient intéressantes et que le parti était favorable à participer à l'élaboration d'un contre-projet.

Un commissaire du parti des Verts a expliqué que les Verts étaient satisfaits du texte de l'initiative, mais qu'ils étaient ouverts à participer à un contre-projet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a expliqué que son groupe était contre cette initiative et a estimé qu'un contre-projet serait une bonne alternative. Le groupe était ainsi favorable à participer à son élaboration. De plus, elle a estimé qu'il était important d'arriver à un consensus concernant le contre-projet, afin d'en assurer l'approbation par le peuple.

Une commissaire du Parti libéral-radical a indiqué que son parti était contre l'initiative, mais ouvert à travailler sur un contre-projet.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a expliqué que son groupe était contre l'initiative et qu'il n'était, a priori, pas favorable à soutenir un contre-

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

projet. Cela étant, il a annoncé qu'il participerait aux travaux de la commission si celle-ci devait être saisie de l'étude d'un contre-projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a expliqué que son parti était opposé à l'initiative. De plus, il a relevé qu'à son sens cette initiative était inapplicable d'un point de vue juridique. En effet, dès lors que la ville n'organise pas les Fêtes et qu'elle ne délivre pas les autorisations d'exploitation, ce qui est du ressort du Canton, il ne voyait pas ce que le Conseil municipal pouvait faire de cette initiative.

Il souhaitait avoir un avis juridique sur cette question, car il ne voyait pas ce que le Conseil municipal pouvait décider ou tirer de cette initiative. Il a expliqué qu'il était possible de s'y opposer, mais a émis des doutes sur la validité d'un contre-projet en partant de l'idée que cette initiative n'est pas juridiquement applicable. Il s'est demandé quelles étaient les compétences du Conseil municipal afin d'appliquer cette initiative. Il a rappelé que la ville prêtait l'espace public, puis le remettait en état. Or, selon l'initiative, la Ville devient presque organisatrice des Fêtes de Genève dépossédant en partie Genève Tourisme et supportant plusieurs millions de frais afin de mettre sur pied la manifestation. Il a estimé que cette initiative posait de nombreux problèmes procéduraux et souhaitait avoir des clarifications sur ce qu'il était possible de faire de ce texte avant de se lancer dans des débats.

La présidente a répondu que cette initiative avait été formellement validée par le Conseil d'Etat. Elle sera donc soumise aux votations, indépendamment des questions qu'elle soulève pour la Ville de Genève.

Une commissaire d'Ensemble à gauche a relevé que dès lors que la fête a lieu sur le domaine public de la Ville de Genève, cette dernière a le droit de se prononcer. De plus, elle a indiqué que le mécontentement des habitants se doit d'être écouté.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a expliqué s'être inquiété du contenu ainsi que de la validité de l'initiative. Il a expliqué s'être renseigné auprès du Conseil d'Etat selon lequel cette dernière est valable, car elle ne traite pas du contenu des Fêtes de Genève. Elle comporte des points bien précis qui sont de la compétence de la Ville de Genève, comme la mise à disposition de l'espace public, la durée, la remise en état des pelouses, etc. Il a souligné que certains points ne concernaient cependant pas la Ville, par exemple l'interdiction de publicité pour l'alcool et le tabac, qui est de compétence cantonale.

Par ailleurs, concernant la privatisation de l'espace public, il a relevé que cela concernait effectivement la Ville de Genève. Il a indiqué qu'il était possible d'imposer des exigences. Il a précisé que certaines de ces exigences n'avaient pas été respectées cette année.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Il a ajouté, s'agissant des délais, que la commission disposait d'un délai à la fin du mois pour statuer sur la prise en considération de l'initiative, car le Conseil municipal devait se prononcer au plus tard le 15 octobre 2016, soit une année après sa validation par le Conseil d'Etat. Dans le cas où il y aurait un contre-projet, il explique que le Conseil administratif disposait de trois mois pour présenter le contre-projet, puisque le Conseil municipal disposait ensuite d'un délai d'une année pour étudier ce contre-projet et l'approuver en plénière.

Il a ajouté que, même si un contre-projet était élaboré, les éditions 2017 et 2018 de Fêtes de Genève ne seraient pas soumises à la nouvelle réglementation, la votation populaire n'interviendra pas à temps. Il a précisé que la création de la plage d'ici 2018 impactera sans doute la configuration des Fêtes de Genève.

Un commissaire du Parti socialiste a expliqué que, sur le fond, le Conseil d'Etat aurait invalidé l'initiative s'il avait jugé que la Ville n'avait rien à dire sur le sujet. De plus, il a relevé que la Ville de Genève, en mettant à disposition son espace public, pouvait imposer des conditions dans le cadre de la convention passée avec Genève Tourisme.

Un commissaire des Verts a souhaité savoir si cette initiative avait des chances de passer. Il a estimé que les chances étaient relativement faibles, sachant que cette initiative signerait la mort des Fêtes de Genève. Il souhaitait savoir s'il était nécessaire de rédiger un contre-projet, alors que la plupart des partis étaient opposés à l'initiative.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a expliqué que les signatures de l'initiative avaient été récoltées de manière très rapide. A son sens, cette initiative avait des chances de passer lors de votations populaires.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois a abondé dans ce sens en expliquant que l'initiative avait récolté 6000 signatures en l'espace d'environ un mois et que, sur 118 000 citoyens pouvant voter, en prenant un taux de participation d'environ 30% aux votations, ce chiffre était important. Il a appuyé la remarque de la commissaire du Parti démocrate-chrétien selon laquelle l'initiative avait des chances d'être acceptée. Il a précisé que les personnes ayant signé cette initiative l'avaient fait pour de nombreux motifs.

Il a expliqué que les compétences des conseillers municipaux étaient limitées et il estimait aberrant que l'élaboration d'un contre-projet soit du ressort du Conseil administratif. Il a considéré qu'il aurait été préférable que le Conseil municipal puisse présenter un contre-projet au Conseil administratif. Cependant, il a indiqué que la loi stipulait de manière très claire les compétences du Conseil municipal à ce sujet. A son sens, le Conseil administratif pouvait élaborer un contre-projet, sans collaborer avec le Conseil municipal, mais il a constaté que le

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

magistrat semblait disposé à présenter un contre-projet sur la base de propositions émanant du Conseil municipal.

Un commissaire du Parti socialiste a confirmé les éléments présentés par le commissaire du Mouvement citoyens genevois en se référant à l'article 77 du règlement du Conseil municipal.

Une commissaire du Parti socialiste a estimé que l'initiative comportait beaucoup d'aspects extrémistes qui n'étaient pas constructifs, mais soulevait des questions et mettait en exergue des préoccupations des Genevois concernant les Fêtes de Genève. Elle a expliqué que, selon elle, ne pas réagir ou se borner à appeler à voter contre l'initiative serait un statu quo qui ne reconnaîtrait pas ces enjeux.

Un commissaire du Parti libéral-radical a relevé qu'il s'agissait d'un sujet délicat et qu'il était important d'avoir un regard approfondi sur ce sujet. Il a évoqué l'idée d'une sous-commission pouvant approfondir la question.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a expliqué qu'il était important de trouver un consensus sur ce contre-projet et que le magistrat en était conscient.

Séance du 15 septembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Elvita Alvarez, représentante de la Ville de Genève au sein de Suisse Tourisme, de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace public et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du maire

M. Barazzone a indiqué que M. Kanaan et lui-même travaillaient conjointement sur ce dossier. Il a expliqué d'emblée qu'il ne rajouterait pas de confusion sur des questions de forme et notamment sur la manière de traiter un contre-projet. Il a expliqué qu'au sein de l'administration il y avait encore un flou s'agissant de savoir qui devait présenter le contre-projet. Il a expliqué qu'il y avait des avis divergents, mais que la question allait être clarifiée et qu'une réponse parviendrait aux commissaires par écrit afin que lors des votes, le 27 septembre, la situation soit claire.

De plus, il a insisté sur le fait qu'il s'agissait de questions de forme et a expliqué que si un contre-projet devait être élaboré, alors le Conseil municipal déciderait du contenu, le Conseil administratif prenant acte de la volonté du Conseil municipal.

Il a expliqué ne pas avoir beaucoup de choses à rajouter par rapport à ce qui figurait dans le rapport et ce qu'il avait déclaré au nom du Conseil administratif lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Questions de la commission

Un commissaire a expliqué que, selon le règlement, il appartenait au Conseil administratif de proposer un contre-projet. Il souhaitait savoir si le magistrat était prêt à entendre la commission si elle devait voter en faveur du principe d'un contre-projet. Il souhaitait également savoir s'il était possible d'imposer certaines conditions aux futurs organisateurs des Fêtes de Genève, par exemple de favoriser des artistes ou artisans locaux.

Le magistrat a expliqué que le Conseil administratif entendrait les desideratas du Conseil municipal. De plus il estimait que la meilleure solution pour faire valoir les idées du Conseil municipal, en termes de contenu, serait une résolution commune entre groupes politiques, afin que le débat politique puisse être mené entre partis. Il a expliqué que le Conseil administratif prendrait alors acte de la résolution et pourrait la mettre en forme dans un contre-projet. Il a estimé que c'était la meilleure solution afin de ne pas travestir la volonté du Conseil municipal concernant ce sujet.

Pour la seconde question, il a expliqué que le principe de liberté économique devait être accordé à tous; cependant, le cadre de la manifestation pouvait être défini par le Conseil municipal, en ce sens qu'il est en droit de poser certaines conditions.

Un commissaire a souhaité ajouter une précision et a expliqué qu'à sa connaissance les organisateurs des Fêtes de Genève avaient posé des exigences et sommé le pouvoir politique de prendre des décisions au sujet des autorisations. Il souhaitait savoir si le magistrat pouvait confirmer qu'en aucun cas il n'y aura d'autorisation pour les Fêtes de Genève avant une prise de décision concernant un contre-projet. Il souhaitait en outre savoir ce qu'il en était pour l'édition 2017.

Le magistrat a répondu qu'en 2017, quoi qu'il arrive, le contre-projet ne pourrait pas avoir d'effet sur l'organisation des Fêtes de Genève, car un vote populaire sur l'initiative ou sur un contre-projet n'interviendrait qu'après l'édition 2017 des Fêtes.

Il a confirmé aux commissaires que l'édition 2017 était déjà en préparation, mais que les autorisations ne seraient pas accordées avant qu'on ait eu des clarifications sur certains aspects de l'édition 2016. Concernant l'octroi de la gratuité du domaine public, il a expliqué qu'elle ne serait pas accordée tant que les comptes audités et documentés de l'édition 2016 n'auraient pas été remis à la Ville. Il a précisé que le Conseil administratif était en contact avec les autorités cantonales, avec lesquelles il avait une ligne commune depuis le début. Il a également informé la commission que la ville avait écrit au Canton afin d'obtenir un certain nombre d'informations, car ce dernier avait un pouvoir de surveillance sur les fondations.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Un commissaire a souhaité savoir si le Conseil administratif se baserait sur les desideratas de la commission et du plénum dans le cadre de la délivrance des autorisations pour l'édition 2017.

Le magistrat a répondu que cela dépendrait des desideratas. Si les propositions se rapprochent de la version 2016 des Fêtes, tout en corrigeant les problèmes survenus, alors le Conseil administratif en tiendrait compte dans l'esprit de l'édition de 2017.

Il a précisé que le Conseil administratif serait lié à l'initiative, ou le cas échéant au contre-projet, lorsque le vote populaire sera intervenu et que celui-ci aura été mis en œuvre.

Un commissaire a estimé qu'il était important de répondre aux questions liées au statut de ce contre-projet et a supposé qu'il pourrait émaner du parlement.

Le magistrat a répondu que le contre-projet pourrait être formulé en termes généraux et a précisé que c'était ainsi que le Conseil administratif avait compris l'esprit de la loi.

Un commissaire a expliqué que, par principe, il appartiendrait au Conseil municipal d'accepter ce contre-projet, en se réservant le pouvoir d'y apporter des amendements. Il souhaitait savoir si ce projet serait présenté en plénière ou s'il serait élaboré en commission, laquelle présenterait alors un projet.

Le magistrat a répondu qu'il s'agira d'un contre-projet qui sera celui du Conseil municipal. Il rappelle que le Conseil municipal aura neuf mois afin d'approuver un éventuel contre-projet, ce qui laisse le temps de mener des auditions et de travailler sur le sujet.

Un commissaire s'est référé à la page 3 du rapport du Conseil administratif et a lu l'alinéa suivant: «Compte tenu de ce qui précède il est légitime de se demander si la démarche entreprise par les initiants sur le plan municipal ne devrait pas prendre la forme de l'initiative cantonale plutôt que celle de l'initiative communale.» Il en a déduit que l'esprit de l'initiative était discutable, en sachant que la Ville ne fournit qu'une autorisation d'utilisation du sol. Il a expliqué qu'il existait une frontière entre les conditions que la Ville pouvait fixer et la liberté économique qui devait être respectée. Il souhaitait savoir où se situait la question de la mise en valeur des artistes locaux demandée par l'initiative. Il estime que la limite était difficile à évaluer sur ce point. Il a en outre abordé le point de la durée de l'événement et souhaitait savoir si des précisions pouvaient y être apportées.

Le magistrat a répondu que le paragraphe lu par le commissaire était plus politique que juridique. En effet, il a expliqué que l'initiative présupposait que la Ville reprenne la main sur l'organisation des Fêtes de Genève. Pour que les Fêtes de

Genève puissent avoir lieu, il fallait obtenir plusieurs autorisations d'occupation accrue du domaine public de la part de la Ville, mais également une autorisation d'exploiter délivrée par le Canton, car cette manifestation était dite d'importance cantonale. L'importance de cette manifestation soulevait des questions au niveau de la sécurité, de la voirie ainsi que de la gestion des espaces, ces éléments devant être étudiés par le Canton.

Il a expliqué qu'il comprenait dans la question du commissaire qu'il aimerait connaître les limites dans lesquelles s'inscrit le contre-projet. Il a indiqué que les passages en commissions étaient aussi pour le Conseil administratif une façon de pouvoir accompagner le débat et les réflexions en amenant des éléments ainsi qu'en proposant des conseils de juristes de l'administration.

Il a abordé ensuite la question de la durée de la manifestation et a expliqué que, dans le fond, la Ville était libre de ses actions. En effet, il a indiqué qu'il n'existait pas de droit à obtenir une autorisation et encore moins un droit à l'obtention d'une autorisation qui dépasse une certaine durée.

Il a expliqué que la Ville n'avait pas le droit de privilégier certains commerçants au détriment d'autres. En revanche, tant que cela n'entraînait pas des exclusions illicites, il était possible de proposer que l'organisateur privilégie, dans la mesure du possible, des acteurs locaux.

Il a rappelé le principe de la liberté économique constitutionnelle et que ce principe était très réglementé.

Il a finalement ajouté qu'il est important de pouvoir réaliser les idées du contre-projet et que de ce fait il s'agirait d'imposer des exigences réalisables.

Une commissaire a souhaité savoir si la commission pouvait se saisir elle-même de l'élaboration d'un contre-projet.

Le magistrat a répondu que ce point devait être clarifié. Il a expliqué cependant que le bureau pouvait décider que le traitement de l'initiative soit renvoyé directement en commission, suite à la décision du Conseil municipal du 27 septembre 2016.

M. Pizzoferrato a ajouté qu'il y aurait un vote sur l'idée même d'un contre-projet. Si le Conseil municipal était favorable à l'élaboration d'un contre-projet, alors il lui appartiendrait de décider si celle-ci reviendrait à la commission ou si un groupe parlementaire s'en chargerait. A son sens, il appartenait au Conseil municipal d'élaborer un contre-projet.

Un commissaire a souhaité ajouter une précision en expliquant que le président et la commission avaient le droit de s'autosaisir, notamment afin de faire des visites, de mener des auditions ou de traiter n'importe quel objet. Il a expli-

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

qué que l'année dernière un avis de droit avait tranché cette question concernant le traitement d'initiatives.

Il a poursuivi, concernant l'initiative IN-5, en expliquant que la Cour des comptes avait été saisie. Il souhaitait savoir si le rapport de la Cour des comptes serait pris en compte pour l'édition 2017, sachant que des recommandations pourraient être faites tant au niveau des finances que de la gestion, du contenu direct et également au niveau des autorisations.

Le magistrat a répondu qu'il ne s'exprimerait pas sur les cas particuliers dont il n'avait pas connaissance. Il a expliqué que si la Cour des comptes avait été saisie alors elle devait décider si elle entrera en matière, ce qui prendrait du temps. De plus, il s'agira de voir sur quel aspect elle entrera en matière. Il a donc estimé qu'il faudrait en tenir compte en termes d'appréciation politique, mais pas en termes de traitement de l'initiative, respectivement d'un contre-projet.

Un commissaire a expliqué que l'organisateur des Fêtes de Genève 2016 avait déclaré avoir besoin d'indications claires sur l'orientation des Fêtes de Genève et des demandes de la Ville, sans quoi il refuserait d'organiser d'autres éditions.

Le magistrat a rappelé qu'il s'exprimait au nom du Conseil administratif. Il a évoqué le point presse lors duquel Genève Tourisme attendrait une garantie de déficit pour les années suivantes de la part de la Ville et du Canton. Il a expliqué avoir rencontré le président de la fondation, accompagné du conseiller d'Etat, M. Maudet, et a précisé qu'ils n'avaient pas beaucoup goûté la manière dont cette demande avait été formulée. De plus, il a expliqué avoir sollicité des informations concernant la gestion de l'édition 2016. Il a en outre précisé que c'est en tant que membre du Conseil de fondation qu'il a posé ces questions à la fondation et que l'octroi de la gratuité du domaine public serait subordonné à la reddition des comptes audités et documentés.

Il a expliqué que la Ville de Genève était prête à mettre des moyens en nature à disposition afin d'aider les organisateurs. Cette aide devait rester technique, car il était du ressort de l'organisateur d'avoir un concept valide, entre autres d'un point de vue financier.

Il a indiqué qu'à moins que le Conseil municipal en décide autrement, la Ville n'avait pas les moyens d'octroyer une garantie de déficit à Genève Tourisme. Il a expliqué qu'au final, dans le bilan, il s'agissait de décaisser de l'argent, ce qui se ferait au détriment d'autre chose.

Il a souligné que si l'initiative passait, alors cela serait un signal de la part des citoyens qui souhaiteraient que la Ville reprenne la main sur l'organisation. Cependant, si tel était le cas, il faudra des moyens financiers afin de pouvoir organiser les Fêtes.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Un commissaire a souhaité savoir si l'initiative aura des conséquences sur l'organisation de l'édition 2017.

Le magistrat a répondu que formellement non, mais que dans l'esprit, oui.

Un commissaire a indiqué que la motion M-1190 était récemment passée au Conseil municipal, selon laquelle il était demandé au Conseil administratif d'établir un rapport sur les éditions 2016 et suivantes. Il a expliqué qu'il serait intéressé de savoir quel est le déroulement prévu pour l'édition 2017.

Le magistrat a répondu que le Conseil administratif était en train de rédiger un rapport à l'attention du Conseil municipal de manière que ce dernier puisse prendre position. Il a expliqué qu'un certain nombre de recommandations avaient été émises. Il a proposé de fournir une liste des points positifs et des points plus problématique de l'édition 2016.

Un commissaire a souhaité savoir s'il existait un plan de secours, dans le cas où Genève Tourisme refusait d'organiser les éditions suivantes des Fêtes de Genève.

Le magistrat a répondu qu'il n'y avait pas de raison que la Ville organise un plan B du moment qu'il n'y avait pas de signal de la part du peuple. Il a expliqué que le Conseil administratif était désireux de formaliser davantage les relations entre les organisateurs et leurs mandataires. Il a indiqué qu'avant, une convention était passée de manière précoce afin de gérer ces aspects, techniques et organisationnels. L'édition 2016 s'étant élaborée au fur et à mesure, cela a rendu la tâche plus compliquée.

Un commissaire a souhaité savoir si le financement pourrait provenir d'un fonds intercommunal au cas où la tâche d'organiser les Fêtes de Genève revenait à la Ville, puisque les Fêtes de Genève ne concernent pas que la ville de Genève, mais tout le canton.

Le magistrat a répondu que cette fête était effectivement d'importance cantonale. De ce fait, il estimait que la question se poserait si la Ville devait organiser les Fêtes de Genève. Il a insisté sur le fait qu'il fallait se préparer à ce que l'initiative puisse passer, précisant que c'est le Conseil municipal qui avait les clefs de cette solution. A son sens, si le peuple acceptait l'initiative, il faudra mettre de l'argent public rapidement dans le projet.

Un commissaire s'est interrogé sur la privatisation des espaces publics, problématique apparue durant l'édition 2016. Il a souhaité savoir pourquoi elle n'a pas été remarquée plus tôt et empêchée par des agents de la police municipale. Il a en outre souhaité savoir pourquoi le bilan était fait après.

Le magistrat a précisé que le bilan avait été fait le jour même. M. Pizzoferrato a expliqué que les installations étaient déjà prêtes, mais les barrières étaient appa-

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

rues seulement lors des feux. A ce moment-là, la constatation de ce problème, dans une foule de plusieurs milliers de personnes, empêchait d'agir sans provoquer de mouvements de foule.

Cependant il a expliqué que le Conseil administratif avait très clairement indiqué que la privatisation était interdite. Il indiqué que cela avait été reconnu par Genève Tourisme, qui avait présenté ses excuses à cet égard.

Le magistrat a précisé qu'il fallait distinguer deux sortes de privatisations. La première visait celle concédée aux organisateurs ou à leurs mandataires relative à la vente de places assises, qui eux étaient autorisés, car elle concernait non pas la privatisation de l'espace, mais le confort. En revanche, l'installation de barrières était interdite. En effet, les stands privés qui louaient l'espace public avaient engagé des videurs, ce qui était interdit.

Un commissaire a souhaité savoir si les stands seront amendés.

M. Pizzoferrato a répondu que la relation contractuelle liait l'organisateur aux exploitants. Il a expliqué que la Ville avait édicté un certain nombre de mesures à respecter, mais que celles-ci avaient été enfreintes, ce qui avait abouti à un premier rappel à l'ordre.

Un commissaire a souligné que la Ville n'avait pas l'obligation d'organiser des Fêtes contrairement à Genève Tourisme, qui était tenue par la loi sur le tourisme d'organiser une fête d'été pour le tourisme.

Il a précisé que la Fête de la musique, organisée par la Ville, coûtait au contribuable 2 900 000 francs pour trois jours. De ce fait, l'organisation de fêtes telles que les Fêtes de Genève nécessiterait une grosse somme. Il a estimé que si l'initiative passait, alors elle entraînera sans doute la mort des Fêtes de Genève.

Le magistrat a acquiescé et souligné que dans ce cas de grandes discussions politiques concernant l'organisation de la fête et la place de la fondation Genève Tourisme devraient avoir lieu.

Une commissaire a souhaité savoir, s'il était imaginable de solliciter un remboursement d'une partie de la somme au cas où les tarifs pour assister aux feux d'artifice depuis les sièges étaient abusifs, considérant que certains profitaient du public pour se faire de l'argent.

Le magistrat a répondu qu'il est possible de clarifier ce point avec l'organisateur, mais qu'en l'occurrence la Ville n'a pas encaissé de recettes.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Discussion et vote

Le commissaire de l'Union démocratique du centre a affirmé ne pas être favorable à l'initiative ni à un contre-projet. Cependant, à la lumière des explications du magistrat et en partant de l'idée que l'initiative pourrait être approuvée par le peuple, il a estimé que le contre-projet était une idée qui pourrait permettre d'avoir une réflexion plus poussée et un moyen efficace de s'opposer à cette initiative. Il était disposé à voter en faveur d'un contre-projet.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois a expliqué qu'il abondait dans le sens du commissaire du Mouvement citoyens genevois et qu'il refusait l'initiative. Avec l'assurance que le Conseil administratif consultera, écoutera et travaillera avec le Conseil municipal sur un contre-projet, il semblait raisonnable de proposer un contre-projet. De plus, il a relevé que l'édition 2016 avait déplu aux Genevois et qu'il était important d'avoir un consensus s'agissant du contre-projet. Ainsi, il a déclaré qu'il était disposé à voter en faveur d'un contre-projet.

Une commissaire du Parti libéral-radical a affirmé s'opposer à l'initiative, mais être disposée à travailler pour un contre-projet à large consensus.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'est également déclarée opposée à l'initiative et favorable à travailler à un contre-projet.

Un commissaire des Verts a indiqué être désormais opposé à l'initiative et prêt à voter pour le principe d'un contre-projet.

Un commissaire du Parti socialiste a expliqué qu'il était normal de proposer une contre-proposition de la part des élus et qu'il était enclin à voter pour un contre-projet.

Un commissaire d'Ensemble à gauche a expliqué qu'il y avait plusieurs considérations contradictoires. Il s'étonnait en outre que le magistrat et ses juristes ne soient pas au clair sur les procédures concernant le contre-projet. Il espérait que lors de prochaines initiatives les choses soient plus claires.

Vote de la commission

La présidente soumet au vote la prise en considération de l'initiative IN-5.

Par 12 non (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre un oui (EàG) et une abstention (EàG), la prise en considération de l'initiative IN-5 est rejetée.

La présidente soumet au vote de la commission le principe d'un contre-projet à l'initiative IN-5.

Par 13 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et une abstention (EàG), le principe d'un contre-projet est accepté.

Retour du Conseil administratif concernant la procédure

Le 22 septembre 2016, le Conseil administratif a fait parvenir à la commission sa détermination concernant la procédure de la prise en considération de l'initiative et l'éventuel proposition d'un contre-projet.

Selon ce rapport, la commission devra présenter un rapport (oral ou écrit) lors de la séance plénière du 27 septembre, indiquant sa position sur la prise en considération de l'initiative et, en cas de rejet de cette dernière, sa position concernant un éventuel contre-projet à l'initiative.

En plénum, le Conseil municipal devra procéder à deux votes successifs:

- un vote sur la prise en considération ou non de l'initiative (le Conseil municipal doit indiquer s'il accepte ou rejette l'initiative) (art. 36 C, al. 3 LAC);
- s'il rejette l'initiative, le plénum devra procéder à un second vote qui portera sur le principe d'un éventuel contre-projet («le Conseil municipal accepte-t-il le principe d'un contre-projet?») (art. 36 C al. 3 LAC).

Si le Conseil municipal décide qu'il souhaite un contre-projet, il existe deux options:

- le Conseil municipal vote lors de sa séance du 27 septembre 2016 un contre-projet en même temps que le vote sur la prise en considération, ou
- si le Conseil municipal ne vote pas le texte d'un contre-projet le 27 septembre 2016, le Conseil administratif présente une proposition de contre-projet au Conseil municipal dans les trois mois suivant le vote sur la prise en considération de l'initiative (art. 36 F LAC).

Une fois que le Conseil administratif aura présenté une proposition de contre-projet, le Conseil municipal devra adopter un contre-projet (le contre-projet présenté formellement par le Conseil administratif pourra être étudié, discuté et totalement ou partiellement amendé) au plus tard le 15 octobre 2017, soit vingt-quatre mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative par le Conseil d'Etat. L'initiative et le cas échéant le contre-projet seront ensuite soumis au vote populaire de la commune.

Suite de la décision sur la prise en considération

Le président. Nous poursuivons la discussion sur la prise en considération de l'initiative IN-5 que nous avons commencée à la séance plénière du mardi 13 septembre 2016. Le débat de ce soir porte sur le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, lequel porte lui-même sur le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'IN-5, dont nous débattions le 13 septembre.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

M^{me} Olga Baranova, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (S). Je n'interviens que très brièvement, afin de remercier M^{me} Rico-Martin d'avoir rédigé aussi rapidement le rapport de commission sur cet objet et – surtout – de rendre le plénum attentif au fait que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a eu extrêmement peu de temps pour traiter le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative IN-5. Néanmoins, nos travaux ont été tout à fait à la hauteur de ce défi.

M^{me} Astrid Rico-Martin, rapporteuse (DC). Je rappelle brièvement la teneur de l'initiative IN-5. Ses auteurs demandent premièrement que les Fêtes de Genève soient plus conviviales et que la partie de la rade occupée par les festivités soit limitée. Ils considèrent également que le concept des Fêtes de Genève doit être agréé par un comité désigné par le Conseil administratif. De plus, ils veulent qu'une large place soit accordée à la convivialité, que la manifestation soit un reflet de la diversité culturelle, que la production d'artistes locaux soit assurée, que les Fêtes et les pré-Fêtes se déroulent sur une durée maximale d'une semaine, que l'espace destiné aux forains soit prioritairement la plaine de Plainpalais et que les nuisances y relatives soient réduites au minimum, que le libre accès à toute activité soit garanti à des coûts accessibles, que la publicité pour l'alcool et le tabac soit interdite, que le prix des consommations soit abordable, que des mesures soient prises afin de protéger les arbres et les pelouses et que leur remise en état soit assurée – et, enfin, que le feu d'artifice soit maintenu.

Dans un premier temps, la commission a constaté que l'initiative IN-5 a abouti très rapidement, puisque les initiants ont réussi à récolter 6000 signatures en un mois environ. Dès lors, la commission a estimé que cette initiative avait de bonnes chances d'être acceptée en votation populaire, notamment parce que les motifs qui ont poussé les gens à la signer sont très divers et variés.

Nous avons auditionné le magistrat Guillaume Barazzone. Il nous a donné des précisions sur la procédure suivie, car ce n'est pas la procédure habituelle pour une initiative populaire; il y avait d'ailleurs un certain flou à cet égard qui a surpris la commission. Le Conseil administratif s'est donc engagé à lui fournir une réponse écrite, arrivée le 22 septembre comme promis. Il y était indiqué que, si le Conseil municipal refusait l'initiative IN-5, il appartiendrait au Conseil administratif de présenter une proposition de contre-projet dans les trois mois, le Conseil municipal disposant ensuite de neuf mois pour l'approuver – ce qui lui laisserait le temps de procéder à un certain nombre d'auditions et de travailler sur le sujet.

Le Conseil administratif s'est déclaré ouvert à la discussion avec le Conseil municipal pour trouver un consensus sur le fond. Selon l'exécutif, la meilleure solution serait que nous lui soumettions une résolution commune à tous les

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

groupes politiques, afin que le débat puisse aboutir. Le Conseil administratif s'est engagé à prendre acte d'une telle résolution du Conseil municipal et à en tenir compte dans sa proposition de contre-projet – si contre-projet il doit y avoir.

Le magistrat nous a également expliqué que la Ville mettait à disposition des moyens en nature pour aider les organisateurs des Fêtes de Genève, mais que le concept de la manifestation devait être du ressort de ces mêmes organisateurs. Quant aux conditions et restrictions que peut imposer un contre-projet dans ce cadre, le Conseil administratif nous a rappelé le principe de liberté économique et le fait qu'il est impossible de privilégier de manière exclusive certains groupes de personnes au détriment d'autres. En revanche, on peut favoriser des acteurs locaux, tant que ce procédé ne s'avère pas illicite au regard du principe constitutionnel de la liberté économique.

S'agissant de la durée de la manifestation, le magistrat nous a signalé que la Ville était libre d'en décider et qu'il n'existait aucun droit d'obtention d'une autorisation d'exploitation du domaine public.

En outre, l'exécutif déplore les quelques dysfonctionnements constatés cet été – donc lors de l'édition 2016 des Fêtes –, notamment le soir du feu d'artifice. En effet, les installations étaient prêtes pour accueillir le public, par contre des barrières sont apparues au dernier moment pour en limiter l'accès à certains endroits et la Ville n'a donc pas pu intervenir efficacement; non pas qu'elle en était incapable, mais il s'agissait d'éviter de provoquer des mouvements de foule alors que des milliers de personnes occupaient la rade. Cela étant, le Conseil administratif nous a très clairement indiqué qu'une telle privatisation de l'espace public était interdite, que la Fondation Genève Tourisme & Congrès l'avait d'ailleurs reconnu et avait présenté ses excuses.

Selon le Conseil administratif, si l'initiative IN-5 telle que proposée par ses auteurs était acceptée en votation populaire, ce serait un signal de la part des citoyens pour montrer qu'ils souhaitent que la Ville reprenne en main l'organisation des Fêtes de Genève. Cependant, il faudrait alors que des moyens financiers soient octroyés à l'exécutif afin qu'il puisse les organiser. Enfin, le magistrat a souligné que, quoi qu'il arrive, ni le contre-projet ni l'initiative n'auraient d'effet sur l'édition 2017, le vote populaire n'intervenant pas assez tôt pour cela.

Dans le cadre des discussions et des votes, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'est accordée à rejeter unanimement l'initiative IN-5, considérée comme trop extrême. Tous les commissaires se sont déclarés favorables au principe d'un contre-projet. En revanche, la question de savoir qui devait le présenter ne faisait pas l'unanimité. Nous étions partagés: le contre-projet devait-il être élaboré par le Conseil administratif ou étudié par le biais d'une résolution du Conseil municipal? Dans un cas comme dans l'autre, nous étions tous favorables à un travail en commission, afin que ce

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

contre-projet soit le reflet d'un consensus entre l'ensemble des groupes siégeant au Conseil municipal.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je remercie ma préopinante pour son intervention au sujet des Fêtes de Genève; elle a résumé une grande partie des débats de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sur l'initiative IN-5. Le Mouvement citoyens genevois continue à s'y opposer très fermement mais, vu les discussions que nous avons eues en commission, nous accepterons de faire un contre-projet pour l'avenir des Fêtes de Genève à étudier tranquillement, en collaboration avec tous les autres groupes. J'espère que nous parviendrons à trouver un consensus en commission, afin que ce contre-projet soit ensuite soumis au plénum.

M. Olivier Gurtner (S). A mon tour de remercier M^{me} Rico-Martin, qui a rédigé son rapport très rapidement dans des délais vraiment limités – de plus, c'est un rapport assez complet.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme vous le savez, le Parti socialiste s'oppose également à l'initiative IN-5. Nous estimons toutefois qu'elle pose de très bonnes questions, raison pour laquelle un contre-projet élaboré par le Conseil administratif et discuté ensuite en commission nous paraît une très bonne solution.

Je rappelle les points très importants aux yeux du Parti socialiste: l'accès aux Fêtes de Genève garanti pour tout le monde, des prix aussi accessibles que possible à toutes les bourses, une rade préservée, des tarifs abordables pour la population et les familles lors du feu d'artifice. L'objectif n'est pas de transformer la rade en une espèce d'immense zone VIP avec des vigiles de tous côtés, ce qui tuerait littéralement l'âme de ces Fêtes. Il faut mettre fin à cette tendance-là! Des efforts ont été faits dans ce sens, mais ils ne sont pas suffisants et il faut aller plus loin.

Je pense – tel est aussi l'avis des socialistes – que la meilleure solution est d'avancer de concert avec le Conseil administratif et au sein de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Tobias Schnebli (EàG). La majorité du groupe Ensemble à gauche est plutôt favorable à l'initiative IN-5, malgré certains bémols que nous y mettons. C'est peut-être moi qui ai mal compris ce qui s'est dit lors de l'audition du magistrat en commission, à laquelle j'ai assisté, mais je ne sais toujours pas si c'est le Conseil administratif qui élaborera un contre-projet ou le Conseil municipal;

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

peut-être M. Barazzone pourrait-il nous éclairer sur ce point, car j'aimerais avoir une réponse.

De plus, je me dois de faire remarquer que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a voté sur le fond – à savoir sur le principe de soutenir ou pas l'initiative IN-5 – et que l'abstention d'un membre d'Ensemble à gauche était due, entre autres, au fait que l'on a procédé à ce vote sans même pouvoir auditionner les initiants. Cela me paraît pourtant la moindre des choses, dans notre démocratie semi-directe! A ma connaissance, à tous les échelons – aussi bien fédéral que cantonal –, avant qu'une commission ne se prononce sur une initiative populaire, elle auditionne les initiants.

Nous n'avons pas de préjugé: on peut toujours être plus intelligents que les auteurs de l'initiative IN-5 et fournir un meilleur contre-projet. Cependant, vu comme c'est parti, nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit, d'une part, d'édulcorer l'initiative en mettant beaucoup d'eau dans son vin et, d'autre part, de donner le feu vert aux prochaines éditions des Fêtes de Genève sans avoir aucune garantie qu'elles seront améliorées et que les problèmes déplorés cet été ne se reproduiront pas. On l'a dit: l'édition 2016 a présenté de nombreux défauts – voire même des inconvénients supplémentaires par rapport à avant, exception faite de sa durée. On a constaté de graves problèmes, notamment en termes de privatisation des espaces et de cherté, qui se sont ajoutés à ceux des éditions précédentes.

M. Joris Vaucher (Ve). Nous comprenons bien – mais dans le contexte du lancement de l'initiative IN-5 – la volonté de dépolvériser le concept des Fêtes de Genève et de restreindre les nuisances pour les riverains. Toutefois, les Verts ne soutiennent pas cette initiative pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, plusieurs de ces revendications ont déjà trouvé réponse avec les mesures mises en œuvre cet été selon le nouveau concept de la manifestation. En outre, il est prévu que le périmètre des festivités soit encore plus restreint lors des prochaines éditions, comme le demandent les initiants. Les Verts défendent des Fêtes de Genève qui durent dix jours dont deux week-ends – et non pas au maximum sept jours, comme le prévoit l'initiative. Il ne s'agit pas que de questions liées aux problèmes de financement; si l'on ampute les Fêtes d'encore un week-end, ce sera trop. En 2016, la manifestation a été réduite de vingt-cinq à dix jours, c'est déjà nettement plus court qu'avant et nous nous opposerons à la raccourcir davantage.

Nous ne voulons pas non plus que les forains soient déplacés à Plainpalais; il y fait trop chaud et c'est mauvais pour l'activité des Fêtes. De plus, on ne ferait que déplacer les nuisances dans un quartier qui en subit déjà beaucoup à d'autres

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

périodes de l'année. On voit bien, à travers cette revendication, non seulement que les initiants n'habitent pas à Plainpalais, mais aussi qu'ils ne sont pas des inconditionnels du train fantôme ou de la tour infernale! Qu'on aime ou non ces attractions, il faut penser à toutes celles et à tous ceux qui se réjouissent des Fêtes de Genève pour pouvoir en profiter dans le cadre magnifique de la rade. Sans compter que les nuisances sonores liées aux forains ont déjà été sensiblement réduites grâce à leur déplacement loin des habitations.

Enfin, nous ne souhaitons pas la constitution d'un comité élu tel que proposé par les initiants, pour les diverses raisons déjà évoquées. Les Verts soutiennent le principe d'un contre-projet élaboré par le Conseil administratif, que le Conseil municipal pourra ensuite amender. Comme on nous l'a expliqué, le Conseil municipal devrait commencer par présenter au Conseil administratif une résolution indiquant quelques points importants à reprendre dans le contre-projet. Nous constatons que la plupart des partis ont refusé l'initiative IN-5 pour des raisons assez analogues à celles des Verts; nous avons donc bon espoir qu'une majorité du Conseil municipal soutiendra les points qui sont importants pour nous.

Nous voulons maintenir des exigences strictes en termes de recyclage des déchets et d'usage de verre consigné, mesure qui devrait d'ailleurs être imposée lors de chaque manifestation organisée sur le domaine public. Nous aimerions que ces exigences soient élargies au cours des années à venir et ne concernent plus uniquement les déchets, afin de diminuer au minimum l'impact environnemental de ce type de festivités.

Nous voulons que l'ensemble des Fêtes de Genève – y compris le «clou du spectacle», à savoir le feu d'artifice – soient accessibles à toutes et à tous et qu'il y ait moins d'espaces réservés aux portefeuilles les plus garnis. Il est scandaleux que des tenanciers de restaurants et de bars éphémères puissent privatiser des espaces publics en toute illégalité, sans être aucunement inquiétés par les pouvoirs publics pendant ou après les Fêtes. Cet été, des gens qui voulaient admirer le feu d'artifice depuis le Jardin anglais se sont fait chasser comme des malpropres, alors que cet espace n'était officiellement pas privatisé.

Enfin, nous voudrions que le Conseil administratif veille à ce qu'il soit possible d'apprécier ce feu d'artifice également de loin, comme auparavant – c'est-à-dire depuis plus loin que les abords immédiats de la rade. Le spectacle de cette année, avec ses illuminations au ras de l'eau où les «bombes» explosaient moins haut que lors des éditions précédentes, était très réussi d'un point de vue artistique, mais d'une portée moindre. Or, nombreux sont celles et ceux qui regardent le feu d'artifice depuis des toits d'immeubles ou des balcons, à la Perle du lac et même bien plus loin – du haut du Salève, par exemple. Si le feu devient désormais moins visible depuis ces endroits-là, il y aura encore plus de monde sur les quais qui sont déjà saturés. Il faut aussi penser aux personnes âgées, aux handicapés et

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

aux agoraphobes, lesquels préféreraient profiter du spectacle sans pour autant se mêler à la foule. (*Applaudissements.*)

Le président. Je donnerai des explications complètes sur les modalités de vote concernant cet objet à la fin du débat, mais je viens d'entendre quelques propositions qui me paraissent plutôt fantaisistes et je tiens à préciser d'ores et déjà ce qui suit.

Il n'y aura que deux façons d'obtenir un contre-projet: soit le Conseil municipal en a déjà un dans sa manche et il le sort pendant le vote de tout à l'heure, soit il n'existe pas encore de contre-projet et le Conseil administratif aura un certain délai pour nous en présenter un. Il n'est question ni de résolution ni d'autres *inputs* qui viendraient de notre part. Nous pouvons émettre quelques bonnes idées en cours de débat – pourquoi pas? – mais rien de plus. Je le signale d'emblée, avant de décrire ultérieurement la procédure de vote que nous suivrons en temps voulu.

M. Christo Ivanov (UDC). L'Union démocratique du centre refusera l'initiative IN-5 pour les raisons déjà évoquées par mes préopinants et acceptera le principe d'un contre-projet présenté par le Conseil administratif. Monsieur le magistrat Barazzone, nous aurions quelques questions à vous poser dans le cadre de l'élaboration de cet éventuel contre-projet, notamment en ce qui concerne les responsabilités juridiques et financières de la Ville. Si nous pouvions recevoir des réponses sur ces points-là, ce serait parfait. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, car je crois qu'il faut maintenant que nous passions au vote.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Les Fêtes de Genève, quel sujet émotionnel! Il occupera la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pendant quelques mois... Nous nous réjouissons de voir la proposition de contre-projet du Conseil administratif – mais nous sommes 80 à siéger dans cette enceinte et je crois que nous avons 80 représentations différentes des Fêtes de Genève! Les mois à venir seront donc «chauds» et passionnants en commission...

Ce soir, nous devons nous prononcer sur l'initiative IN-5. Le Parti libéral-radical la refusera, pour un certain nombre de raisons déjà développées par mes préopinants. Lors de l'étude du rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative, nous étions pressés par le temps et nous le regrettons. Comme l'a déploré M. Schnebli, le travail de commission n'a pas pu être fait comme il l'aurait dû, notamment par rapport à la possibilité d'auditionner les

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

initiants. Je pense que ce sont là des choses qui pourront être faites par la suite, puisque nous aurons de nouveaux délais pour nous prononcer sur le contre-projet.

En conclusion, le Parti libéral-radical refusera l'initiative IN-5 et acceptera de confier au Conseil administratif l'élaboration d'un contre-projet à soumettre au Conseil municipal. Nous nous réjouissons d'y travailler.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Pour les raisons déjà évoquées par mes préopinants, le Parti démocrate-chrétien ne soutiendra pas l'initiative IN-5, car elle est trop extrême et ne favoriserait pas l'image de Genève sur le plan international. Par ailleurs, le Parti démocrate-chrétien se déclare favorable à l'élaboration d'un contre-projet. Mon groupe remercie le Conseil administratif pour son excellent rapport sur la prise en considération de l'initiative, lequel nous servira de base de travail afin d'établir une résolution susceptible d'aider l'exécutif à rédiger son contre-projet.

M. Guillaume Barazzone, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, une chose est sûre: la qualité des débats sur l'initiative IN-5 a été très bonne, aussi bien lors de l'entrée en matière qu'en commission et en séance plénière ce soir. Cela montre à quel point, tout comme le Conseil administratif, vous considérez que les Fêtes de Genève sont une manifestation importante à la fois pour la population et le tourisme. Au fond, tel est le message principal que nous voulions vous délivrer en préambule dans notre rapport sur la prise en considération de cet objet. Vous aurez constaté que les arguments évoqués tout à l'heure figuraient déjà en grande partie dans ledit rapport, par lequel le Conseil administratif vous recommande de rejeter l'initiative IN-5.

Vous le savez, nous n'avons pas attendu son dépôt pour prendre un certain nombre de mesures. Mon collègue Sami Kanaan et moi-même avons signalé, dès 2013, que nous souhaitions voir évoluer cette manifestation. En effet, une manifestation qui n'évolue pas perd sa pertinence et donc aussi son public. Il nous semblait important que les Fêtes de Genève soient dépoussiérées, car elles en avaient besoin. Vous avez assisté à une première mouture du nouveau concept cet été.

Le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de rejeter l'initiative IN-5 pour trois raisons principales. La première est la durée trop courte qu'elle prévoit pour ces Fêtes. Auparavant, elles duraient vingt-cinq jours; à la faveur de l'impulsion donnée par le Conseil administratif, elles durent désormais dix jours. Ces dix jours sont nécessaires pour que l'organisateur – la Fondation Genève Tourisme & Congrès, en l'occurrence – puisse exploiter sur deux week-ends, soit deux vendredis et deux samedis, une manifestation qui doit générer un certain niveau de recettes pour être viable.

La durée de sept jours prévue par l'initiative nous semble beaucoup trop courte; c'est irréaliste et cela ne permet pas d'animer durablement la cité pendant l'été. Surtout, cela mettrait directement en péril le modèle économique et l'existence même des Fêtes de Genève, ainsi que du feu d'artifice auquel les Genevoises et les Genevois sont très attachés – à moins d'une injection massive d'argent public, c'est-à-dire d'argent du contribuable, je me dois de spécifier cette condition-là.

Nous l'avons bien compris: telle n'est pas la volonté du Conseil municipal, ce soir. En effet, l'injection d'argent public dans l'organisation des Fêtes de Genève – conséquence logique de l'acceptation par le peuple de l'initiative IN-5, le cas échéant – priverait de ressources budgétaires d'autres manifestations qui se verraient ainsi obligées de financer les Fêtes de Genève, pour ainsi dire. J'ai l'impression – mais nous aurons l'occasion de creuser ces aspects-là en commission – que telle n'est pas votre volonté, Mesdames et Messieurs.

La deuxième raison de notre refus de cette initiative et de notre recommandation au Conseil municipal de la rejeter est le comité prévu par les initiants, lequel n'aurait pas de légitimité démocratique. En effet, la manière dont seraient désignés ses membres ne nous paraît pas représentative des différents groupes de population. On nous parle de tel ou tel citoyen, tel ou tel représentant d'association... mais pourquoi pas une autre association? Pourquoi pas des conseillers municipaux? Pourquoi pas les milieux du tourisme, d'ailleurs totalement absents de ce comité virtuel censé donner un avis ou un préavis sur l'organisation des Fêtes?

La troisième raison pour laquelle le Conseil administratif *in corpore* – j'insiste là-dessus – vous recommande de rejeter l'initiative IN-5, Mesdames et Messieurs, est un argument peu évoqué ce soir. Au fond, ce que cette initiative dit en creux est presque plus important et plus dommageable que ce qu'elle stipule expressément. Ce qu'elle ne dit pas – mais c'est là une conséquence logique de ce qu'elle demande –, c'est qu'elle implique un changement complet de paradigme. Je l'avais déjà dit lors de l'entrée en matière.

Actuellement, la Ville met son domaine public à disposition pour que la Fondation Genève Tourisme & Congrès puisse organiser les Fêtes de Genève. Si l'initiative était acceptée, l'organisation de la manifestation devrait être gérée par les pouvoirs publics; tel est l'esprit du texte déposé par les initiants. Cela nécessiterait chaque année l'injection de plusieurs millions de francs supplémentaires d'argent public dans le budget de fonctionnement de la Ville – voire du Canton également, puisqu'il s'agit d'une manifestation d'importance cantonale.

Je crois que le message que vous nous envoyez ce soir est assez clair, Mesdames et Messieurs: oui, vous tenez aux Fêtes de Genève, vous voulez que la Ville soit animée en été tout en préservant la rade et l'environnement. C'est ce que le Conseil administratif veut aussi. Non, vous ne souhaitez pas que la Ville

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

se substitue à l'organisateur de la manifestation, la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Quant à l'audition des initiants qui n'a pas pu avoir lieu, le Conseil administratif a fait son mea culpa et je le répète encore ce soir: vous avez été mis dans une situation difficile, puisque vous avez dû traiter en deux semaines en commission notre rapport sur la prise en considération de l'initiative IN-5. Vous en connaissez la raison: il fallait attendre que l'édition 2016 des Fêtes de Genève ait eu lieu pour vous soumettre ce document. Résultat des courses: vous n'avez pas pu auditionner les initiants – vous avez eu raison de le rappeler, Monsieur Schnebli.

Sachez néanmoins que j'ai pris la peine, au nom du Conseil administratif, de rencontrer personnellement M. Barth, principal initiateur et président du comité d'initiative, dont je salue la présence ce soir à la tribune du public. J'ai pu avoir un échange avec lui et essayer de comprendre sa volonté; c'était la moindre des choses, me semble-t-il.

J'en viens à présent à la volonté du Conseil municipal – quasi unanime, je crois – en faveur de l'élaboration d'un contre-projet. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: si vous n'en présentez pas un ce soir, de par la loi il reviendra au Conseil administratif de vous soumettre le sien. Au départ, l'exécutif avait décidé de ne pas le faire, vous le savez – mais nous suivrons votre volonté. Pour mieux la comprendre, nous vous suggérons d'adopter, si possible avant le 22 novembre 2016, une résolution où figurerait le minimum des points communs que les différents groupes politiques représentés au Conseil municipal voudraient voir stipulés dans ce contre-projet.

Comme cela a été dit tout à l'heure, le Conseil administratif a besoin de savoir dans quel sens vous souhaitez aller. Voulez-vous des Fêtes de Genève plus longues? Ou préférez-vous concrétiser dans le contre-projet – c'est-à-dire dans un texte général et abstrait – les conditions fixées par nous pour l'édition 2016: une manifestation de dix jours avec feu d'artifice, la préservation de la rade, des prix abordables et l'interdiction de privatiser le domaine public? Si c'est cela, nous le comprenons d'emblée, en revanche il serait encore mieux que vous puissiez nous renvoyer une telle résolution.

Le contre-projet du Conseil administratif vous sera soumis dans les trois mois. Ensuite, à compter du 17 janvier 2017 – je cite cette date de mémoire – vous aurez jusqu'au 15 octobre 2017 pour le voter. Du coup, ce contre-projet deviendrait celui du Conseil municipal, car c'est lui qui en prendrait la responsabilité, *in fine*, en l'adoptant. Au nom du Conseil administratif, je souhaite que ce contre-projet soit soutenu – si possible à l'unanimité ou, en tout cas, à une large majorité – par le Conseil municipal, afin que le peuple puisse lui aussi se prononcer en sa faveur, au lieu d'accepter une initiative qui pose certes de bonnes questions, mais donne de mauvaises réponses et met en péril les Fêtes de Genève.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre d'Ensemble à gauche demandant de procéder à l'audition des initiants. Elle est stipulée ainsi: «Le Conseil municipal ne vote pas sur la prise en considération ou non de l'IN-5 avant qu'une commission du Conseil municipal ait auditionné les initiants.» Ce qui revient à demander le renvoi en commission du rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative, n'est-ce pas? Je donne la parole pendant une minute à M. Schnebli, signataire de cette motion d'ordre.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je dois faire un petit mea culpa: je n'avais pas lu la dernière page du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication daté du 22 septembre dernier, qui nous a été envoyé par messagerie électronique il y a deux jours, si je ne m'abuse. Or, il y est fait état de la lettre du Conseil administratif expliquant la procédure à suivre.

Il me semble cependant que rien n'empêcherait le Conseil municipal d'accepter ce soir le principe du contre-projet – ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, et c'est regrettable – puis de procéder ensuite à l'audition des initiants. A mon avis, on ne peut pas valablement voter la prise en considération d'une initiative sans avoir entendu les représentants du comité d'initiative. C'est une formalité de la démocratie suisse, quand même! J'ai lancé de nombreuses initiatives fédérales et cantonales, je suis bien placé pour savoir que la moindre des choses est d'auditionner les initiants avant de se prononcer sur leur initiative. Donc...

Le président. C'est une longue minute, Monsieur Schnebli...

M. Tobias Schnebli. Voilà pourquoi nous proposons au Conseil municipal d'auditionner les auteurs de l'initiative IN-5, ce qui n'empêche pas de voter ce soir le principe de l'élaboration d'un contre-projet.

Le président. Monsieur le maire, vous avez également droit à une intervention d'une minute.

M. Guillaume Barazzone, maire. Permettez-moi juste de réagir à cette motion d'ordre, Monsieur le président. Techniquement, le plénum ne peut pas renvoyer cet objet en commission, car il doit le voter avant le 16 octobre prochain. Or, il n'y a plus de séance plénière d'ici là. Cela dit, les initiants peuvent toujours être auditionnés dans le cadre de l'élaboration du contre-projet, vous avez raison sur ce point, Monsieur Schnebli.

Initiative: pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Mesdames et Messieurs, ce soir, vous devez répondre à deux questions. Premièrement, le Conseil municipal accepte-t-il ou rejette-t-il l'initiative IN-5? S'il l'accepte, il n'y a pas de seconde question, l'initiative entre en force sans que le peuple se prononce. Si vous la rejetez, en revanche, vous devrez répondre à la deuxième question: soutenez-vous ou non le principe du contre-projet? Si vous répondez oui, le Conseil administratif vous en présentera un dans un délai de trois mois.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 61 non contre 7 oui.

Le président. Le renvoi en commission est donc refusé. A présent, je mets aux voix l'acceptation de l'initiative IN-5. Vous l'avez bien compris, Mesdames et Messieurs: en cas d'acceptation, le Conseil administratif ne pourra pas présenter de contre-projet mais devra présenter un projet de délibération conforme à l'initiative dans un délai de trois mois. En cas de refus de l'initiative, nous voterons sur le principe du contre-projet.

Mise aux voix, l'initiative IN-5 est refusée par 62 non contre 9 oui.

Mis aux voix, le principe d'un contre-projet à l'initiative IN-5 est accepté sans opposition (66 oui et 6 abstentions).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un contre-projet dans les trois mois.

5. Résolution du 27 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Lionel Ricou, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Daniel Sormanni, Patricia Richard et Olivier Gurtner: «Tamedia: inquiétante évolution des médias» (R-197)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- l'appel lancé à Tamedia (voir ci-dessous);
- l'importance de la diversité de la presse en démocratie;
- la nécessité de défendre les emplois (le groupe Tamedia dégage d'importants bénéfices);
- la couverture de l'actualité locale par ces deux médias,

le Conseil municipal condamne fermement ce projet de licenciement et invite toutes les personnes concernées par la diversité de l'information et la défense des emplois à signer l'appel lancé au groupe Tamedia.

«Que restera-t-il de l'information culturelle, économique, politique et sportive dans les cantons de Vaud et de Genève? Comme nous l'avons appris, Tamedia, propriétaire de *24 heures* et de la *Tribune de Genève*, prépare une restructuration des deux titres romands, avec à la clé la suppression probable de dizaines d'emplois et une baisse certaine de la qualité de l'information. A terme, c'est la disparition pure et simple des deux titres de presse, relais des activités socioculturelles et de la vie économique et politique de nos régions, que nous craignons.

» *La Tribune de Genève* et *24 heures* se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Mais nous savons aussi que Tamedia réalise de constants bénéfices. Dans ces circonstances, il est du devoir d'un grand groupe tel que le vôtre, en situation de quasi-monopole en Suisse romande, d'y maintenir la qualité de l'information, et pour cela d'y maintenir l'emploi et de s'engager fermement pour la pérennité de la presse romande.»²

Préconsultation

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, on est bien d'accord sur le fait que nous en sommes au premier tour de chauffe, n'est-ce pas? Dans ce cas, je ne m'attarderai pas en détail

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 1774.

² Appel des journalistes de la *Tribune de Genève* et de *24 heures* au groupe Tamedia disponible en ligne: <http://www.geneveactive.ch/article/la-qualite-de-linformation-en-suisse-romande-est-en-danger/>

sur tous les arguments. Monsieur le président, en est-il bien ainsi? Votons-nous ce soir l'entrée en matière sur la résolution R-197? L'idée est d'aller vite, si j'ai bien compris.

Le président. Oui... Nous commençons maintenant par la préconsultation, où les auteurs de la résolution ont la parole, puis je mettrai aux voix l'entrée en matière. Vous n'êtes pas obligé de vous exprimer avant que celle-ci ne soit votée, Monsieur Gurtner; vous pourrez tenir par la suite les excellents propos que vous vous apprêtiez à formuler...

M. Olivier Gurtner. Merci, Monsieur le président. J'éviterai ainsi de répéter trois fois les mêmes choses. A ce stade, Mesdames et Messieurs, je voulais simplement vous dire que nous remercions tous les partis qui ont accepté de voter notre motion d'ordonnancement demandant l'urgence sur cette résolution, car ce sujet nous paraît très important et c'est en ce moment que les décisions se prennent. Nous vous invitons donc, évidemment, à ouvrir le débat pour approfondir la question.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 52 oui contre 17 non.

M. Adrien Genecand (LR). Je prends la parole simplement pour expliquer le refus de la résolution R-197 par le Parti libéral-radical. Ce «non» se veut très clairement le prolongement du principe que nous avons défini il y a quelques années déjà, quant à savoir si oui ou non c'est le rôle d'une collectivité publique de soutenir de façon directe ou indirecte, par des moyens financiers, les organes de presse. Pour nous, la réponse est clairement non.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, je vous pose la question: au-delà des sentiments que nous avons tous pour la presse locale et de notre volonté de la défendre, pensez-vous sérieusement qu'une délibération du Conseil municipal puisse changer quoi que ce soit à la décision d'un groupe indépendant suisse? La réponse est évidemment non!

Dès lors, il s'agit de savoir quel est notre rôle au niveau de la collectivité locale, en termes de financement en général. Que paie la Ville? Vous y êtes tous attentifs: que ce soit ou non via des financements croisés – comme pour Cité Seniors ou la Fédération genevoise de coopération, pour citer deux cas récents – je crois que la Ville joue déjà son rôle de soutien à la collectivité locale.

En ce qui concerne la presse, je rappelle que nous dépensons des sommes considérables en publiant des offres d'emploi dans les journaux. On pourrait

d'ailleurs s'interroger sur la finalité de ce procédé, au XXI^e siècle où une immense majorité des gens consultent les offres d'emploi sur internet. Je crois donc que nous jouons un rôle de soutien à la presse déjà largement suffisant.

J'en viens à l'affaire Tamedia. Pour le Parti libéral-radical, vouloir – ou prétendre – défendre les journalistes dont les licenciements ont été annoncés, c'est avoir deux poids et deux mesures. La situation économique est plus compliquée que ça! Pourquoi le Conseil municipal défendrait-il tout à coup une profession donnée – aussi honorable et importante soit-elle? Il ne défend pas l'horlogerie, par exemple, alors qu'elle connaît exactement les mêmes problèmes que la presse, actuellement. Pourquoi ne défend-il pas un domaine autrement moins reluisant aux yeux de certains, comme la finance? Pourquoi ne soutient-il pas l'immense majorité des secteurs qui, à un moment ou à un autre, se retrouvent en difficulté?

Evidemment, on sait qu'il y a entre la politique et la presse une relation extrêmement problématique, voire même – j'ose employer ce terme – assez incestueuse. Je pense qu'il est problématique d'avoir des organes de presse subventionnés par la collectivité publique. Prenons l'exemple de la France, où l'immense majorité des quotidiens sont subventionnés par l'impôt: il est difficile d'assurer leur indépendance. Tel était d'ailleurs le sens de notre intervention concernant *Le Courrier*, à l'époque; ce journal se prétend indépendant, alors qu'on sait bien qu'il survit largement grâce à la Ville de Genève, laquelle paie des annonces à publier dans ses pages. Pour notre groupe, ce genre de situation est un problème, au-delà des bons sentiments et de l'attachement de chacun à tel ou tel quotidien.

Je l'avais dit à l'époque à propos du *Courrier* et ce sera aujourd'hui ma conclusion: si toutes les personnes siégeant dans cette enceinte pouvaient prouver qu'elles paient leurs 450 francs respectifs d'abonnement à la *Tribune de Genève*, je suis d'accord de poursuivre le débat. Moi, je les ai payés récemment... (*Applaudissements.*) D'ailleurs, j'ai souvent l'impression, quand on débat de la presse, qu'on commence par *Le Courrier* pour étendre la discussion à la *Tribune de Genève*... et on peut continuer comme ça avec tous les autres médias!

Généralement, le Conseil municipal vote en s'attribuant de bons sentiments... Mais c'est oublier que la presse, c'est d'abord son lectorat! Pourquoi favorisons-nous celui de tel journal et non celui de tel autre? Il n'y a pas de raison fondamentale à un tel choix. Pour moi, tout journal doit être libre et défendu d'abord par ceux qui l'écrivent, ensuite par ceux qui le lisent – et certainement pas par les pouvoirs publics, car cela provoque forcément quelques collusions. Pour cette raison, au lieu de demander le vote nominal sur la résolution R-197, j'appelle ceux qui la soutiennent à payer d'abord leur abonnement aux quotidiens qu'ils veulent défendre...

M. Olivier Gurtner (S). Cette fois, je serai un peu moins bref que tout à l'heure. Le Parti socialiste s'inquiète de l'évolution de Tamedia. En effet, nous avons appris qu'un plan de licenciement prévoyait de ne pas reconduire le contrat de douze personnes travaillant à la *Tribune de Genève*, soit quatre départs à des postes non repourvus et huit licenciements. L'argument principal de Tamedia, comme quoi il s'agit de savoir s'adapter au mode actuel de consommation de l'information, est intéressant... Autre raison avancée par ce groupe: les pertes publicitaires, soit une diminution de 14% par rapport à l'année dernière en janvier.

Nous ne pouvons que constater qu'avec des mesures pareilles la liberté de la presse et la qualité de l'information sont menacées et que les conditions de travail des journalistes se dégradent. Surtout, les décisions managériales de Tamedia sont largement contestables. En effet, les journalistes sauront dans un mois s'ils sont virés ou non... C'est là un mépris hallucinant envers les collaboratrices et les collaborateurs! D'un côté, Tamedia supprime la division rentable; de l'autre, le groupe se plaint que les organes de presse concernés ne rapportent plus rien! Je parle spécifiquement de la *Tribune de Genève* et de *24 heures*. Tamedia réclame des coupes, alors qu'il a fait 330 millions de francs de bénéfice l'année dernière; 330 millions de francs, Mesdames et Messieurs! Tamedia refuse tout plan social, considérant que ces journaux sont un système à forte valeur ajoutée, alors qu'on parle bien ici d'information...

J'en viens à l'attitude de M. Genecand, qui se demandait tout à l'heure pourquoi le Conseil municipal ne s'émouvrait pas que des postes puissent disparaître dans l'horlogerie, voire éventuellement dans le secteur bancaire. Mais il n'est pas questions de cela, ici! On parle bien de la qualité de l'information, du rôle de la presse dans le débat démocratique, de l'importance du fait qu'elle soit libre. Il faut que la presse ait des moyens financiers suffisants, car cela permet d'assurer les conditions d'un débat démocratique sain.

Le Parti socialiste croit en ces valeurs et en l'importance de ceux qui en sont les acteurs. Je suis désolé, mais je ne suis pas sûr qu'Audemars Piguet soit un acteur de la démocratie... C'est sans doute un très bon acteur de l'économie, mais il ne faudrait peut-être pas tout mélanger!

Quant aux exemples de médias français ne pouvant pas fonctionner librement parce qu'ils sont aux ordres de la collectivité publique... Pour ma part, je citerai *Mediapart* et le *Canard enchaîné*, deux médias largement indépendants – ils l'ont prouvé – qui ne reçoivent pas de fonds publics.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, M. Genecand a affirmé qu'un délibératif comme le Conseil municipal n'avait rien à dire face aux décisions des groupes de presse. Eh bien, moi, je donne l'exemple du Canton de Vaud où les conseils municipaux de Montreux, de Vevey, de Lausanne, de Morges et d'autres

municipalités encore ont signé ensemble une déclaration adressée à Tamedia. Si nous considérons l'exemple de nos voisins vaudois, je crois que l'argument de M. Genecand tombe à l'eau.

Le Parti socialiste est solidaire des journalistes menacés et rappelle l'importance d'une information de qualité. Nous nous réjouissons de voir qu'un très grand nombre de partis politiques ont signé la résolution R-197, ce soir, et nous les en remercions. Par ce texte, nous appelons l'ensemble des élus municipaux à condamner fermement ce projet de licenciement et nous invitons toutes les personnes concernées par la diversité de l'information et la défense des emplois à soutenir cet appel, afin de rappeler Tamedia à la raison. Parce que l'information, ça compte! La démocratie, ça compte! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Je n'ai pas signé la résolution R-197, car on ne me l'a pas demandé. Si on me l'avait demandé, je l'aurais signée bien volontiers.

Cette résolution n'aura effectivement qu'un effet très limité – voire nul – sur les positions et les décisions de Tamedia. Vous avez eu raison de le signaler, Monsieur Genecand, car tel sera sans doute le cas. Mais vous vous interrogez aussi sur des points à mon avis plus importants que cette simple introduction. Par exemple: pourquoi devrions-nous défendre la presse et non l'horlogerie? Quelle bonne question! Eh bien, la réponse est toute simple: parce que la démocratie implique que la population puisse se faire une opinion libre et indépendante des groupes de pression. Or, malgré tout le respect que j'ai pour les horlogers, il n'est pas nécessaire de savoir l'heure qu'il est pour aller voter intelligemment, alors qu'il est nécessaire d'être informé pour exercer ses droits démocratiques. Quand on pose une telle question, il faut s'attendre à ce que la réponse soit un peu plus intelligente...

Moi, j'ai été journaliste. Je constate que cette profession est aujourd'hui très souvent décriée – parfois à juste titre – alors que les conditions de son exercice deviennent de plus en plus difficiles. Cette régression implique pour la population une diminution de l'accès à l'information, du fait que les journalistes ont de plus en plus de peine à exercer correctement leur métier: raccourcissement excessif de la taille des articles, diminution exagérée du temps accordé pour faire ce que l'on appelle une enquête, et j'en passe.

Je crois que nous nous accordons tous à reconnaître que la résolution R-197 n'aura qu'un effet limité sur les décisions du groupe Tamedia. Mais, en l'occurrence, sur le plan symbolique et d'un point de vue démocratique, pour la République, il nous faut marquer notre soutien inconditionnel à la possibilité de continuer à disposer d'une information aussi objective, libre et indépendante que possible, afin que nos droits politiques – et Dieu sait si je sais de quoi je parle, aujourd'hui! – soient exercés.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ensemble à gauche a évidemment signé la résolution R-197. Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez mes propos à M. Genecand qui parlait d'inceste, tout à l'heure: il n'y a rien d'incestueux à défendre la pluralité de la presse ni à défendre des emplois! En tout cas, de notre côté, nous l'avons fait chaque fois que des licenciements massifs se préparaient. Je crois qu'il y a une certaine indécence chez Tamedia à engranger près de 330 millions de francs sur une année, à offrir au patron un salaire annuel de 6 millions de francs et à déclarer ensuite qu'on va licencier 14% des effectifs – du moins, tel est le pourcentage pour la région de Genève. C'est absolument regrettable!

Par ailleurs, il ne me semble pas nécessaire d'être abonné à tel ou tel journal pour le défendre. Moi, je suis abonnée à la *Tribune de Genève*! Or, je pense qu'il y a des personnes dans les rangs de la droite qui ne sont pas forcément abonnées au *Courrier*, par exemple, tout en approuvant l'existence de ce média dans la société genevoise et la région romande. Il s'agit là d'outils démocratiques d'accès à l'information; leur rôle est important, car ils permettent aux citoyens d'être au courant de ce qui se passe dans la société, dans leur ville et leur région.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil administratif à envoyer à Tamedia le signal donné via la résolution R-197. Je ne sais pas jusqu'où peut aller le cynisme, quand on a un salaire de 6 millions de francs et qu'on se fiche de ce qui peut arriver à ses salariés... Mais peut-être que, si la Ville de Genève – qui a tout de même une aura internationale – donne ce signal à ce grand groupe de presse, ça pourra changer quelque chose... En tout cas, il faut le faire!

Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand: nous serons là aussi, quand il y aura malheureusement des licenciements massifs – s'il y en a – dans le domaine de l'horlogerie!

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts soutiennent la résolution R-197. Nous estimons qu'il est parfaitement inadmissible de comparer le cas de Tamedia avec certains secteurs économiques en difficulté, étant donné que tel n'est pas le cas de ce groupe de presse. Il y a quelque chose de tout à fait indécent à ce que son directeur général, M. Christoph Tonini, perçoive un salaire annuel de 6 millions de francs – cela vient d'être dit – après avoir doublé ses revenus entre 2014 et 2015. Et son groupe serait soi-disant en difficulté! Je rappelle que le bénéfice dudit groupe a lui aussi plus que doublé entre 2014 et 2015, pour atteindre 334 millions de francs.

Certains prétendent qu'intervenir à ce niveau n'est pas le rôle des pouvoirs publics... Eh bien, si! C'est le rôle des pouvoirs publics de créer des conditions favorables à l'exercice du droit démocratique fondamental qu'est le droit à l'information via la presse. Bien sûr, ce n'est pas parce qu'on licencie un certain nombre de journalistes que ce droit est bafoué. Mais on observe, depuis plusieurs années, une concentration des organes de presse entre les mains de petits groupes. De plus, ceux-ci limitent maintenant le nombre de journalistes pouvant informer et favorisent plutôt certains canaux beaucoup plus productifs.

Il est donc du devoir des pouvoirs publics de soutenir la résolution R-197, afin d'affirmer qu'il faut maintenir les conditions nécessaires du plein droit à l'information. Pour cette raison, nous voterons cette résolution. Elle est importante, car elle transmet un message. Si la Ville de Genève le fait, si le Grand Conseil le fait, si d'autres communes le font, ce message peut et doit arriver plus loin.

On nous traitera peut-être de rêveurs... Moi, je ne crois pas que nous le soyons. Je crois que la société civile et les pouvoirs politiques doivent dire qu'il y a un truc qui ne va pas, que cette façon de traiter les citoyens et les travailleurs est proprement scandaleuse! Elle est méprisante! J'insiste une fois de plus: il est scandaleux que le directeur général de Tamedia double son salaire et licencie en même temps une trentaine de journalistes! Cela devrait être puni par la loi. Telles sont les raisons pour lesquelles nous voterons ce soir la résolution R-197. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi aussi j'ai un abonnement à la *Tribune de Genève*... Cela dit, j'ai quand même hésité à signer la résolution R-197. En effet, on peut se demander pourquoi soutenir tel secteur et pas tel autre. Sur ce point, je rejoins en partie les propos de M. Genecand; vous lui transmettez, Monsieur le président.

Il est vrai que la liberté de la presse, c'est important. Même si on n'est pas toujours contents – je le suis rarement, d'ailleurs – de ce qui est retranscrit dans la *Tribune de Genève* de la teneur des débats que nous menons ici ou ailleurs... Si c'était juste pour ça, je n'aurais pas dû signer la résolution! Mais il faut dépasser cela. Je crois que l'information est nécessaire; or, plus on licenciera de journalistes, moins elle sera pertinente. Cela me paraît assez évident.

La presse papier doit rester vivante, même si elle rencontre d'énormes difficultés. Peut-être le rôle de l'Etat – au sens large du terme, comprenant aussi les cantons et la Confédération – est-il de faire en sorte qu'il y ait des conditions-cadres permettant aux journaux de continuer d'exister, notamment par un soutien à la distribution. Il y a eu toute une problématique sur la distribution par la Poste, laquelle a été largement remise en cause. Evidemment, tous ces problèmes s'additionnent.

Quant aux sites d'information sur internet, leur contenu n'est pas toujours correct. De plus, certains fonctionnent et d'autres pas. Tout à l'heure, quelqu'un a affirmé que *Mediapart* fonctionnait bien... Mais *Rue89* ne marche pas du tout, par exemple; ses responsables vont probablement le fermer ou, en tout cas, ils sont également en grande difficulté.

La situation n'est donc pas simple, néanmoins je pense que nous devons donner un signal. Voilà pourquoi je me suis finalement décidé à signer cette résolution. Car nom d'une pipe, les politiques sur cette terre ont abandonné le terrain dans plein de domaines, depuis trente ou quarante ans! Partout! Ils ne peuvent pas intervenir dans l'économie, car le secteur est trop puissant. Idem à d'autres niveaux, car l'adversaire est toujours trop fort. C'est aussi ce qui se passe avec la presse, dont les dirigeants sont – là encore – trop forts... Mais alors, qu'est-ce qu'on fait là? A un moment donné, on doit quand même intervenir! Je crois qu'il est temps, aujourd'hui, que les politiques – au sens général du terme – reprennent l'ascendant sur les leviers économiques, lesquels existent pour être au service des citoyens et non pas seulement de quelques-uns.

Par conséquent, je pense que nous devons affirmer notre position face à la décision de Tamedia. Cela n'aura pas un effet «monstrueux» mais, au moins, nous aurons souligné un certain nombre de points. Il faut fonctionner autrement, dans ce genre de cas, et que le politique ait quelque chose à dire et à défendre. C'est nécessaire, si nous voulons que les règles soient respectées dans d'autres secteurs aussi. Sinon, ce sera peut-être demain le tour des horlogers, et après-demain d'autres encore... Je me souviens des luttes des typographes, il y a vingt ou trente ans, quand leurs emplois étaient supprimés à la pelle... Eh bien, il fallait que le politique se manifeste, qu'il dise que ce n'est pas ainsi qu'il concevait les choses.

Certes, les progrès technologiques amènent des changements – mais tel n'est pas le problème, dans le cas présent. Les médias électroniques existent de toute manière et, à mon avis, la presse papier doit continuer à vivre en parallèle. Voilà pourquoi nous soutenons la résolution R-197. Je rappelle qu'une résolution, ce n'est qu'une déclaration du Conseil municipal dont on voudrait qu'elle ait le plus d'écho possible... Ici, on ne peut visiblement pas faire plus.

Pour ma part, je serais opposé à tout subventionnement – direct ou indirect – de la presse par les pouvoirs publics. Il est vrai qu'on le fait tout de même un peu avec *Le Courrier*... Personnellement, je le regrette, car c'est une sorte de subventionnement indirect. Mais bon... Si c'est ça qui permet à ce journal – que je ne lis pas, d'ailleurs, mais d'autres que moi le lisent – de continuer à exister... On participe ainsi à la diversité de la presse, qui est nécessaire. Pour toutes ces raisons, je le répète, nous voterons cette résolution.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien a également cosigné la résolution R-197, pour les raisons déjà évoquées. Nous sommes attachés à la pluralité et à la diversité de la presse. Il faut reconnaître que c'est un secteur particulièrement malmené, car il subit de nombreuses réductions: en cinquante ans, on a perdu en Suisse deux tiers des journaux. A Genève aussi, le nombre des médias a diminué: on a perdu *La Suisse*, le *Journal de Genève* et d'autres...

Ce domaine d'activité est également malmené par l'évolution technologique, c'est-à-dire par la concurrence d'internet et des blogs, où la qualité n'est pas toujours au rendez-vous – notamment en ce qui concerne les blogs. Or, la qualité de l'information est justement ce que nous garantit la presse, où des journalistes formés s'efforcent de la maintenir. C'est une question de méthodologie.

Le débat doit avoir lieu. On appelle la presse «le quatrième pouvoir»; eh bien, c'est clairement celui des quatre qui subit le plus de problèmes et rencontre le plus de difficultés. Pourtant, cela a été dit, la presse est essentielle à la démocratie. Il est essentiel que l'on puisse lire diverses opinions dans les médias. D'ailleurs, pour la petite histoire, je suis abonné non seulement à la *Tribune de Genève*, au *Courrier* et au *Temps*, mais aussi au quotidien de l'Agence économique et financière (AGEFI)!

Des voix. Bravo! (*Quelques applaudissements.*)

M. Lionel Ricou. Merci de ces quelques applaudissements... La presse est donc un «quatrième pouvoir» malmené. En fin de compte, nos concitoyens ont le droit de connaître nos positions, les raisons qui nous motivent, la teneur de nos débats. C'est dans les Etats totalitaires qu'il n'y a pas de pluralité... Dans un Etat démocratique comme le nôtre, il est important – voire même fondamental – que la presse puisse être plurielle.

M. Adrien Genecand (LR). Je me permets d'intervenir à nouveau, car certaines assertions que j'ai entendues tout à l'heure méritent d'être corrigées. La première émanait de M. Gurtner, qui prétendait que ni *Mediapart* ni le *Canard enchaîné* ne touchaient de subventions. C'est faux! Je cite quelques chiffres: le *Canard enchaîné* reçoit un demi-million d'euros sous forme de subventions directes; quant à *Mediapart* – voilà bien la fantastique inventivité des autorités de l'autre côté de la frontière –, le site a touché à son lancement 200 000 euros via un fonds d'aide au développement des services en ligne, lequel fonds était pourvu de 60 millions d'euros et a profité à tout le monde, de *Libération* au *Figaro* en passant évidemment par *Mediapart*. Il n'est donc pas vrai que la presse française en général n'est pas aidée par les services publics.

C'est là le point central de la problématique: vous pouvez tenir les théories que vous voulez sur le «quatrième pouvoir», Mesdames et Messieurs de la gauche, il me semble juste de dire que la presse a un pouvoir non négligeable par rapport aux autres corporations. A ce titre-là, quand on a ce type de responsabilité, il est très difficile de justifier qu'on puisse l'exercer en toute indépendance quand on reçoit des subventions. Cela ne signifie pas que tous les médias sont dépendants, mais je dis simplement que la situation se complique beaucoup, dès lors qu'ils commencent à vivre quasi exclusivement des aides publiques.

Encore quelques mots pour conclure sur la question des aides publiques. Il y en a qui rigolaient, tout à l'heure, en se demandant qui d'entre nous a un abonnement à tel ou tel journal et qui n'en a pas – c'est d'ailleurs moi qui ai lancé l'affaire... En tout cas, il faut se rendre compte que c'est souvent les collectivités publiques qui paient les abonnements annuels aux journaux pour l'ensemble de l'administration. Cela vaut aussi bien pour *Mediapart* et le *Canard enchaîné* que pour la *Tribune de Genève*, *24 heures* et *Le Courrier*. C'est là une forme de choix que fait la collectivité publique. Pourquoi trouve-t-on certains journaux et pas d'autres, quand on va dans un salon des services administratifs? Parce qu'ils ont été choisis.

Alors, je veux bien que l'on tienne des discours sur la pluralité de la presse, mais le problème est que ce genre de procédé nous amène à la situation française où l'Etat subventionne cette même presse, de *L'Humanité* à des journaux de l'autre bord, beaucoup plus à droite. Je ne pense pas que ce soit le modèle que nous voulons en Suisse. Mais pourquoi pas? La France le pratique bien, elle... Et cela va de *L'Humanité*, le journal historique du Parti communiste, à *La Croix*, par exemple. Tous ces journaux bénéficient de subventions, d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) réduite, de facilitations financières pour l'envoi et la distribution. Ce n'est pas encore le système qu'on a en Suisse, mais on va y arriver.

Dès lors que l'administration genevoise publie ses offres d'emplois dans *Le Courrier* et la *Tribune de Genève*, pourquoi ne les place-t-elle pas aussi dans *Le Temps* et le quotidien de l'AGEFI, pour reprendre les exemples cités par M. Ricou? Voilà déjà une forme de choix que l'administration opère en termes de pluralité de la presse.

L'immense majorité de ce plénum aura beau se gargariser à ce sujet, je pense qu'il revient au Conseil d'Etat de dire aujourd'hui, par la voix de son président, qu'il aimerait discuter avec Tamedia afin de connaître ses ambitions à court et moyen terme pour les journaux locaux, les rubriques locales, la culture locale. Cela ne me poserait aucun problème – mais pas que le Conseil municipal vienne dire maintenant qu'il veut soutenir la pluralité de la presse, alors qu'il utilise déjà largement certains leviers financiers lui permettant d'intervenir à ce niveau.

Si c'est ça, quelle sera la suite? La Ville devra-t-elle financer *PME Magazine*, *Bilan*, voire *Gauche Hebdo*? Pourquoi soutenons-nous *Le Courrier* et pas

Gauche Hebdo? C'est une bonne question! Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'un choix politique que fait l'exécutif en choisissant les abonnements qu'il souscrit. De la sorte, il favorise certains journaux par rapport à d'autres – et cela, ce n'est pas favoriser la pluralité de la presse! Pour notre part, nous estimons que la pluralité de la presse dépend de ce que le lectorat veut, de ce que le lectorat défend et de ce que le lectorat paie. Qu'on le veuille ou non, la presse reste quand même assez largement soumise aux aléas moraux de l'économie, c'est-à-dire à la nécessité de vendre du papier... C'est quand on n'y parvient plus que les choses se compliquent.

Quoi qu'il en soit, il est légitime de se demander pourquoi la Ville choisit de subventionner tel journal plutôt que tel autre. On pourra dire tout ce qu'on veut, c'est ainsi. Je suis le premier à être triste que des journalistes genevois soient licenciés, car ce sera mauvais pour l'économie genevoise. Sauf que la gauche ne se demande pas lesquels il faut soutenir; elle ne pense pas à tous les journalistes, mais à ceux de son bord – comme d'autres de notre bord ne se posent pas la question non plus. On ne peut pas indéfiniment vivre dans cette espèce d'hypocrisie qui consiste à prétendre que l'on soutient la liberté de la presse, la liberté d'expression et autres grands mots, alors qu'en fait ledit soutien consiste en des choix politiques faits par l'exécutif.

Cette situation est très problématique, selon moi. Voilà pourquoi le Parti libéral-radical s'opposera à la résolution R-197. Par ailleurs, au-delà des logorhées de M. Gomez – vous lui transmettez, Monsieur le président – sur la probabilité qu'il puisse exprimer son mécontentement quant au salaire du directeur de Tamedia par la voix de la Ville de Genève, il suffit qu'il achète une action Tamedia pour pouvoir assister à l'assemblée générale des actionnaires et y dire ce qu'il a à dire. Peut-être des sanctions suivront-elles... Ce genre de critique revient souvent au sein des sociétés cotées, depuis quelques années, et elles entraînent généralement une révision à la baisse des salaires de la direction.

Alors, pourquoi n'en serait-il pas ainsi avec Tamedia? Mais faites-le directement, Mesdames et Messieurs de la gauche: achetez une action, engagez-vous pour le journal que vous voulez défendre, battez-vous, mettez-y votre capital propre – et ensuite, défendez la liberté de la presse! Par contre cessez de le faire par l'intermédiaire des deniers publics, c'est-à-dire de la poche de plein de gens qui, peut-être, ne pensent pas exactement comme vous.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est sensible à la question traitée par la résolution R-197. Néanmoins, nous constatons qu'il s'agit de la *Tribune de Genève*, laquelle est une émanation du «quatrième pouvoir» – cela a déjà été dit par M. Lionel Ricou. En tant que telle, elle n'a donc pas besoin du Conseil municipal pour se faire entendre, car elle a les moyens d'agir par elle-

même. De plus, les syndicats défendent déjà les journalistes et le Conseil municipal n'a pas à se transformer en syndicat; ce serait sortir de son rôle et se mêler des affaires de particuliers. Pour ces raisons, nous refuserons cette résolution – tout en restant bien entendu attentifs à l'évolution de cette affaire et en apportant notre soutien, dans la mesure du possible, aux journalistes et à la *Tribune de Genève*.

M. Guillaume Barazzone, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime en tant que maire pour vous donner une information que vous avez certainement dû déjà apprendre par la presse: le Conseil administratif a écrit à Tamedia pour lui faire part de sa vive préoccupation. Tout en reconnaissant la légitimité d'une société privée de faire des bénéfices et d'avoir des comptes positifs, notamment à l'échelle du groupe, l'exécutif, dans ce courrier, s'est dit préoccupé par le fait que l'éditeur en question – comme d'ailleurs beaucoup d'autres – a une responsabilité particulière. En effet, Tamedia, ce n'est pas n'importe quoi!

C'est une entité qui nous permet de former l'opinion publique grâce au travail de journalistes qui enquêtent, qui transmettent des informations importantes, qui analysent un certain nombre de faits. Il nous semble très important de dire, en tant qu'autorités politiques locales – tant au niveau du Conseil municipal que du Conseil administratif, lequel incarne le pouvoir exécutif de la plus grande commune du canton –, à quel point nous sommes préoccupés par la situation.

On le sait, *24 heures* et la *Tribune de Genève* ne sont pas les seuls journaux à souffrir de la diminution de leurs recettes. Malheureusement, c'est un trend aujourd'hui dans la presse en Suisse, en Europe et dans le monde occidental en général. Cependant, il nous paraît opportun de mettre l'éditeur concerné ici devant ses responsabilités et de lui rappeler qu'il joue un rôle important dans la société. Ce n'est que si les journalistes ont le temps et les moyens de travailler correctement que le public sera bien informé, que la démocratie sera vive et vivante. Il y va de la libre formation de l'opinion, essentielle pour nous – que l'on soit de gauche ou de droite, que les journalistes soient de gauche, de droite ou sans appartenance politique. Peu importe, finalement; ce qui compte, c'est qu'ils aient les moyens de travailler.

C'est dans ce sens que nous avons écrit à Tamedia en précisant la position du Conseil administratif, qui soutiendra tous les efforts que feront le Conseil d'Etat genevois et le Conseil d'Etat vaudois pour essayer d'aboutir à un résultat. Une intervention directe dans une entreprise privée ne nous paraît pas possible, en revanche les pressions politiques – notamment via un soutien aux journalistes de ces deux titres – pourraient éventuellement nous aider à trouver des solutions.

Nous dégagerons peut-être de nouvelles pistes qui n'ont pas été imaginées initialement par la rédaction de la *Tribune de Genève* et de *24 heures*, ni par le

groupe Tamedia. Par exemple, on pourrait se dire que c'est le dernier moment pour qu'un repreneur, voire un mécène, participe d'une manière ou d'une autre à l'effort financier que requièrent ces deux journaux afin d'avoir les moyens de travailler.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs. C'est un moment important pour la *Tribune de Genève*, ce journal historique de notre république – d'autant plus que d'autres titres ont déjà disparu. Nous craignons la disparition des journaux; que l'on soit de gauche ou de droite, on ne peut pas se réjouir d'une telle situation. Voilà en tout cas le cœur du message que nous voulons délivrer. J'espère que le Conseil municipal, indépendamment des arrière-pensées que peuvent avoir certains, soutiendra cet appel. A mon avis, il y va de la démocratie à laquelle nous sommes tous attachés.

Le président. La liste des intervenants était close. Je vois que vous avez demandé la parole, Monsieur Gomez... Je suis désolé pour vous, mais je ne pense pas qu'il suffise d'être nommé par un autre intervenant pour être considéré comme mis en cause. Vous n'aurez donc pas la parole.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 53 oui contre 15 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Considérant:

- l'appel lancé à Tamedia (voir ci-dessous);
- l'importance de la diversité de la presse en démocratie;
- la nécessité de défendre les emplois (le groupe Tamedia dégage d'importants bénéfices);
- la couverture de l'actualité locale par ces deux médias,

le Conseil municipal condamne fermement ce projet de licenciement et invite toutes les personnes concernées par la diversité de l'information et la défense des emplois à signer l'appel lancé au groupe Tamedia.

«Que restera-t-il de l'information culturelle, économique, politique et sportive dans les cantons de Vaud et de Genève? Comme nous l'avons appris, Tamedia, propriétaire de *24 heures* et de la *Tribune de Genève*, prépare une restructuration des deux titres romands, avec à la clé la suppression probable de

Motion: salubrité au square Royaume pour les enfants des écoles

dizaines d'emplois et une baisse certaine de la qualité de l'information. A terme, c'est la disparition pure et simple des deux titres de presse, relais des activités socioculturelles et de la vie économique et politique de nos régions, que nous craignons.

» *La Tribune de Genève et 24 heures* se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. Mais nous savons aussi que Tamedia réalise de constants bénéfices. Dans ces circonstances, il est du devoir d'un grand groupe tel que le vôtre, en situation de quasi-monopole en Suisse romande, d'y maintenir la qualité de l'information, et pour cela d'y maintenir l'emploi et de s'engager fermement pour la pérennité de la presse romande.»¹

6. Motion du 27 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Patricia Richard, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Est-ce que Genève devient un dépôt?» (M-1252)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la ville de Genève est une ville extrêmement touristique;
- les abords d'une école et des lieux voués aux activités parascolaires et aux cuisines scolaires doivent être par principe propres et accessibles;
- le cheminement prévu pour accéder aux cuisines scolaires des écoles primaires des Pâquis, soit l'école de Zurich et de Pâquis-Centre, passe normalement par le square et le passage sous forme d'escalier reliant le square à la rue Royaume;
- ce square est quasiment laissé à l'abandon et le passage s'est transformé en toilettes publiques à ciel ouvert;
- depuis plusieurs années déjà les groupes d'enfants ne passent plus par là, car les lieux sont immondes;
- la sécurité des enfants est de ce fait mise en danger puisque, au lieu de traverser par un cheminement sécurisé, ils passent par le trottoir de la rue de la Navigation, puis par la rue Royaume qui est envahie de véhicules et qui n'est pas équipée de trottoirs;

¹ Appel des journalistes de la *Tribune de Genève* et de *24 heures* au groupe Tamedia disponible en ligne: <http://www.geneveactive.ch/article/la-qualite-de-linformation-en-suisse-romande-est-en-danger/>

² Annoncée et motion d'ordonnancement, 1775.

- il appartient à la Ville de Genève de mettre des cheminements sécurisés à la disposition des enfants devant se déplacer pour accéder aux cuisines scolaires;
- accessoirement laisser un espace de quartier dans cet état est lamentable pour les habitants riverains et donne une bien piètre image aux touristes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, dans les trois mois, un projet d'aménagement permettant d'assurer aux enfants un cheminement en toute sécurité et de prendre toutes les mesures afin d'assurer la salubrité des lieux dans les plus brefs délais.

Préconsultation

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez accepté la motion d'ordonnancement demandant l'urgence sur la motion M-1252, que nous aimerions que vous renvoyiez directement au Conseil administratif. On m'a demandé pourquoi j'avais déposé une motion, en me signalant que j'aurais pu faire une interpellation ou me contenter d'adresser un petit mot à l'exécutif... Je pense que la problématique, ici, est trop importante pour une simple interpellation.

En effet, dans cette affaire du square et de la rue Royaume, on a laissé se dégrader tout un espace de quartier, dont je rappelle qu'il est composé d'immeubles appartenant à la Ville de Genève où habitent de nombreuses familles. C'est un endroit extrêmement important qui comporte aussi une salle de réunion – celle du Môle, que vous connaissez sûrement tous – et surtout deux écoles. C'est d'elles que je vais parler.

Elles accueillent des élèves de niveau primaire qui, chaque jour, se rendent par dizaines aux cuisines scolaires. Leur trajet les amène à emprunter le square de la rue Royaume, c'est-à-dire le petit passage avec des escaliers qui relie le square à la rue Royaume; de là, ils accèdent ensuite à la cantine. Ce passage est recouvert d'un tas d'immondices.

Mesdames et Messieurs, j'ai déjà signalé ici, lors de diverses interventions, que le square en question était un peu délabré, mais on a attiré mon attention sur ce petit passage que je ne connaissais pas spécifiquement. Je le répète: il est couvert d'immondices. J'ai pris quelques photos, vous pourrez les voir car elles seront diffusées sur internet. Je ne les publierai pas toutes, car c'est vraiment immonde – mais franchement, quand on voit que cet endroit est devenu des toilettes à ciel ouvert, il est normal de s'inquiéter! Nous nous inquiétons d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici d'un incident ponctuel, mais d'une situation qui dure depuis des mois, voire des années.

Motion: salubrité au square Royaume pour les enfants des écoles

Mon fils, qui était à l'école de Zurich – il l'a quittée depuis deux ans, puisqu'il est maintenant au cycle d'orientation –, m'a confirmé que, déjà à l'époque, il ne prenait plus ce chemin car «ça puait», comme il dit. Je m'adresse donc aux accompagnants qui conduisent les enfants aux cuisines scolaires: ne passez pas par là, empruntez plutôt la rue de la Navigation et la rue Royaume – cela, afin d'éviter ce passage avec des escaliers qui, en principe, devrait être protégé pour les enfants... Bref, passez par la rue Royaume – dont je rappelle néanmoins qu'elle n'a pas de trottoir et que les voitures y sont stationnées n'importe comment!

Notre idée était donc de demander le renvoi de la motion M-1252 au Conseil administratif, afin qu'il prenne des mesures sécuritaires immédiates pour les enfants dans ce petit passage: éclairage dans les escaliers, voire – pourquoi pas? – caméra... Cela éviterait peut-être que certains aillent faire leurs besoins à cet endroit. Il faut faire en sorte que les enfants puissent accéder aux cuisines scolaires en toute sécurité, sans être obligés de passer par une rue où il n'y a même pas de trottoir pour garantir leur sécurité.

Voilà l'important, Mesdames et Messieurs: actuellement, on est obligés de faire passer les enfants par un lieu non protégé. Vous pouvez imaginer l'angoisse quotidienne des accompagnants, car ils savent que chaque trajet jusqu'aux cuisines scolaires est risqué. Je rappelle que nous parlons ici d'enfants en bas âge, on ne peut pas leur proposer un passage aussi dégueulasse – on peut le dire! – que celui qui relie le square à la rue Royaume.

Encore un mot au sujet des habitants du quartier: ils doivent subir ces déprédations et ces incivilités permanentes commises par des gens qui ne respectent ni les autres, ni les infrastructures publiques, ni la vie de quartier; simplement, ils vont pisser dans ces escaliers!

Je voulais vraiment vous rendre attentifs à cela, Mesdames et Messieurs. Je suis d'ailleurs étonné que nous n'ayons pas eu de réponse du Conseil administratif plus tôt – par l'intermédiaire des services de M. Barazzone, par exemple, et notamment des agents de la police municipale (APM), puisque c'est l'un d'eux qui a attiré mon attention sur ce problème. Je suis surpris que cet espace de quartier soit resté si longtemps sans attention particulière de notre part et, plus spécifiquement, de la part du Conseil administratif. J'imagine que le Service Voirie – Ville propre doit pourtant passer par là tous les jours... C'est quand même un bout de rue, il devrait donc y passer, en principe. Bref, je m'étonne que nous n'ayons pas eu de retour à ce sujet de la part de l'exécutif.

Je le confirme: ce passage entre le square et la rue Royaume est dans un état lamentable. Ceux d'entre vous que cela intéresse peuvent se renseigner auprès des habitants des Pâquis, qui vous le confirmeront. Par conséquent, il est urgent d'agir. Il n'y a pas de raison que nos enfants subissent ça, qu'ils prennent des

Motion: salubrité au square Royaume pour les enfants des écoles

risques pour se rendre aux cuisines scolaires. Je rappelle une fois encore que les bâtiments concernés appartiennent à la Ville et que le Service Voirie – Ville propre est municipal. Nous devons faire attention à nos enfants!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (71 oui).

M. Guillaume Barazzone, maire. Je voulais remercier les motionnaires d'avoir fait remonter cette information jusqu'à moi; elle m'avait d'ailleurs déjà été transmise par le canal que vous avez mentionné, Monsieur Spuhler. Je recommande au plénum de voter sur le siège la motion M-1252, c'est-à-dire de la renvoyer directement au Conseil administratif. Nous tirerons au clair cette affaire immédiatement, afin de savoir si un problème se pose entre domaine privé et domaine public.

Nous sommes tous d'accord: il est inadmissible que cette zone pleine de débris ne soit pas nettoyée et reste dangereuse pour les enfants. Cela dit, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la police municipale peut patrouiller et faire un certain nombre de choses, mais nous aurons peut-être aussi besoin de la police cantonale.

S'agissant du Service Voirie – Ville propre, en tout cas, je viens d'adresser un SMS à son chef, afin qu'il examine la question et tire cela au clair dès que possible. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que si vous identifiez des besoins particuliers il est plus rapide de m'adresser un courriel ou une lettre que de passer par le dépôt d'une motion ou d'une résolution au Conseil municipal. Ainsi, nous pouvons agir directement. Mais enfin, les habitants des Pâquis seront contents de savoir que vous les défendez, Monsieur Spuhler... C'est en tout cas ce que fait le Conseil administratif! Nous éclaircirons cette affaire pour y apporter une réponse rapide.

Le président. Monsieur Spuhler, vous voulez la parole?

M. Pascal Spuhler (MCG). Je renonce!

Le président. Merci...

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (69 oui).

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, dans les trois mois, un projet d'aménagement permettant d'assurer aux enfants un cheminement en toute sécurité et de prendre toutes les mesures afin d'assurer la salubrité des lieux dans les plus brefs délais.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mai 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 120 204 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable, à titre de participation aux dépenses pour les études et les travaux d'extension du nœud ferroviaire de Genève (gare de Cornavin) menés sous la maîtrise d'ouvrage des Chemins de fer fédéraux, et sous la condition suspensive de l'acceptation, par le Grand Conseil, du projet de loi confirmant une participation de l'Etat de Genève, d'un montant de 425 280 000 francs (PR-1185 A)¹.**

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 mai 2016, cette proposition a été étudiée les 21 juin et 30 août 2016, sous les présidences successives de M. Jacques Pagan et de M. Daniel Sormanni. La rapporteure remercie chaleureusement M. Nicolas Rey et M. Jorge Gajardo pour l'excellente qualité de leurs notes de séance.

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 7276.

«Mémorial 174^e année»: Motion d'ordonnement, 1776.

Séance du 21 juin 2016

Audition de M. Rémy Pagani, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Philippe Mongin, adjoint de direction technique à l'Unité logistique du département

M. Pagani entame la présentation de cette proposition en rappelant que la seule manière de faire des économies d'échelle en matière de transports à Genève – comme en Suisse plus généralement – repose sur l'amélioration du transfert modal. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette demande de 120 millions de francs pour l'étude d'un deuxième projet de gare souterraine à la gare de Cornavin. Il rappelle également que le développement du transfert modal à Genève intéresse les Européens globalement.

Il poursuit en précisant que ce développement ne peut se faire qu'autour d'un pôle central. Il a été envisagé de le concevoir à l'aéroport ou au Pont-Rouge, mais ces deux projets devaient atteindre quelque 4 milliards chacun. C'est pourquoi le choix s'est arrêté sur la gare de Cornavin. Il souligne le fait que les fonctionnalités d'une gare souterraine sont très intéressantes, d'autant plus qu'elles permettent d'envisager une extension future des voies. Il rappelle ensuite que deux études ont déjà été livrées, l'une à plus ou moins 50%, il y a deux ou trois ans. A présent, on présente une étude à quelque 30% et qui table sur une somme globale de 1,6 milliard. Il précise que 1,1 milliard est à la charge de la Confédération et que le reste doit être divisé (pas équitablement) entre le Canton et la Ville. Il conclut en déclarant qu'il est favorable au développement de ce pôle multimodal au centre-ville, avant de passer la parole à M^{me} Charollais.

M^{me} Charollais entame sa présentation en retraçant les enjeux, l'historique, le contexte général ainsi que les décisions qui ont déjà été prises. Elle rappelle que dans le cadre du projet de développement de l'Arc lémanique intitulé Léman 2030, qui vise à répondre aux différents besoins de mobilité des transports publics à l'échelle régionale, la gare de Cornavin devra se développer en construisant deux voies ferrées supplémentaires et un quai central en souterrain. Ce projet englobe deux volets distincts mais coordonnés: un volet ferroviaire et un volet urbain. Ce projet jouit d'un important soutien politique et populaire. Le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement au sujet du volet ferroviaire (PR-968 amendée) ainsi que sur le volet urbain (PR-1054 A et PR-1126 A). De plus, les quatre partenaires principaux impliqués dans ce projet, l'Office fédéral des Transports (OFT), les Chemins de fer fédéraux (CFF), le Canton de Genève et la Ville, ont unanimement reconnu les avantages d'une extension souterraine de la gare de Cornavin dès 2013 et des études préliminaires ont été menées durant les années 2014 et 2015.

Elle aborde ensuite l'état d'avancement du projet d'extension souterraine en indiquant les principales caractéristiques de l'ouvrage et en exposant une coupe

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

de principe de la position de l'extension 2025-2030 projetée et du potentiel d'extension à plus long terme. Concernant l'estimation des coûts, l'étude préliminaire table sur un montant global de un milliard six cent septante millions cent nonante mille francs, qui comprend les travaux d'extension proprement dits (1570,37 millions de francs), les travaux préparatoires indispensables ainsi que les travaux d'adaptation de l'existant. Le montant total de 1670,19 millions de francs +/- 30% repose sur une base de prix de mars 2014 hors TVA. Elle précise que la TVA a été à présent ajoutée d'où la demande actuelle d'un crédit de 120 millions. Elle expose ensuite les détails de l'estimation des coûts ainsi que la participation financière des différents partenaires par type de travaux. Concernant les perspectives de remboursement, elle précise que les meilleures fonctionnalités liées à l'extension en souterrain éviteront à l'OFT certains investissements ultérieurs qu'aurait nécessités une extension de surface. Elle aborde ensuite l'échelonnement des dépenses en exposant l'hypothèse la plus optimiste et la plus pessimiste, avant de commenter le planning prévisionnel. Elle poursuit en expliquant les différents engagements que la Ville doit prendre aux côtés de l'OFT et du Canton. Parmi ceux-ci, la Ville doit notamment assumer 7,20% des dépenses d'études et de réalisation, soit 120,20 millions (+/- 30%), dont à déduire le financement complémentaire qui résultera du vote en 2018-19 par les Chambres fédérales sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2 (FAIF 2), c'est-à-dire les deux sauts-de-mouton prévus initialement à Sécheron et à Châtelaine en cas d'extension de surface. De plus, le Conseil municipal doit donner son accord sur la demande de crédit en question par un arrêté en force avant le 31 décembre 2016. Si cette dernière condition n'est pas remplie, l'OFT mettra en œuvre le projet d'extension en surface.

Elle expose ensuite les implications de la Ville dans l'organisation du projet, celles-ci se feront tant au niveau décisionnel qu'opérationnel. Pour conclure elle expose le planning prévisionnel de l'articulation des projets ferroviaire et urbain.

M. Pagani rappelle que la gare de Cornavin a été construite tout d'abord pour relier Lyon et pas Berne. Cependant, à présent le réseau suisse est interconnecté et ces voies supplémentaires sont absolument nécessaires pour répondre aux besoins de ce réseau en développement.

Questions des commissaires

Un commissaire se demande pourquoi le montant versé par la Confédération est passé de huit cents millions à un milliard. Le magistrat précise que le montant initial de l'enveloppe était de huit cent nonante millions. Or, il y a eu indexation et négociation et la Confédération a accepté de mettre cent millions de plus.

Une commissaire croit comprendre que d'après la présentation, la Ville va mettre près de cent onze millions. M^{me} Charollais répond que ce montant est hors

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

taxe. Le montant exact est de cent vingt millions TTC. M. Pagani ajoute que les CFF veulent avant tout s'assurer la part de financement qui échoit à la Ville, avant même le début des travaux. Parallèlement, FAIF 2 met à disposition les montants de remboursement relatifs aux deux sauts-de-mouton qu'aurait imposés l'extension d'une gare en surface, afin de cadencer le trafic à quinze minutes. Le montant nécessaire à ces deux sauts-de-mouton qui étaient prévus par FAIF 2 sera donc remboursé ou du moins la Confédération entrera en matière à ce sujet, car l'extension souterraine fera économiser une grande quantité d'argent. Il précise que le saut-de-mouton de Châtelaine a été évalué à près de trois cent huitante millions de francs. M^{me} Charollais précise qu'il s'agit d'une garantie de financement. Ces sauts-de-mouton ne sont plus nécessaires dans le projet actuel. Le coût global à l'horizon 2040 est le même, mais la Confédération demande de préfinancer le delta entre le montant tel qu'il était prévu initialement et le montant futur pour la variante qu'elle défendait. Il s'agit d'un remboursement proportionnel des montants mis par l'Etat et par la Ville.

La même commissaire dit ne pas comprendre le tableau de l'échelonnement des dépenses (hypothèse 1). M^{me} Charollais précise que tout ou partie pourra être remboursé ou pas; l'OFT s'est engagé à demander mais la décision reviendra aux Chambres fédérales dans le cadre des FAIF à venir. M. Pagani ajoute que ce projet de gare souterraine aux fonctionnalités améliorées est considéré par les CFF comme utile. C'est pourquoi un accord de principe a été trouvé pour le remboursement des sauts-de-mouton qui ne seront pas réalisés et qui feront de ce fait économiser de l'argent à tout le monde. La commissaire se demande s'il existe des preuves que ce remboursement sera effectif ou non. Quelle est l'impression des personnes en traction avec les autorités fédérales? M. Pagani répond qu'il y a eu des discussions entre M^{me} Leuthard et M. Barthassat et que des engagements oraux ont été donnés. La commissaire en conclut que ça vaut ce que ça vaut. M. Pagani précise que le projet de loi contient un article (article 2 al. 2) faisant référence à l'article 58 lettres b) et c) de la loi fédérale sur les chemins de fer qui explique la problématique qui vient d'être exposée.

Un commissaire se demande si M. Pagani a entendu parler du «projet Weibel» (blog de la *Tribune de Genève*) qui préconise de façon assez convaincante un agrandissement de la gare de l'aéroport plutôt que de la gare de Cornavin. M. Pagani répond qu'il faut un seul point de transfert modal par région, par souci d'efficacité. A ce titre, les CFF sont opposés au fait que l'arrivée des TGV se fasse à Pont-Rouge. Il précise qu'il a mis du temps à comprendre cette logique de transfert modal mais qu'à présent il y est tout à fait favorable même si cela complique quelque peu les projets de développement ferroviaire. Le même commissaire se demande si ce projet ne constitue par un «aménagement à la Pyrrhus», au vu des projections de fréquentation. M. Pagani répond que l'important est de pouvoir se garder la possibilité d'y ajouter des modules complémentaires.

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

Un commissaire souhaite revenir à la question des sauts-de-mouton et à la polémique relative à la gare de Châtelaine. Il croit savoir que la construction d'un arrêt à cet endroit relève d'une décision des CFF. M. Pagani confirme. Il précise que les CFF ont réalisé une étude de marché qui a conclu que la gare de Châtelaine n'était pas faisable en l'état. Il s'engage à transmettre les études en question. Néanmoins, le tracé des voies permettra de construire une gare à cet endroit-là mais dans l'immédiat les efforts principaux concernent la gare de Cornavin qui doit faire face à une augmentation importante du flux de passagers.

Un commissaire croit se rappeler que dans les premières études qui tablaient également sur un montant total de 1,6 milliard, il était prévu de construire quatre voies. Or, à présent, on projette de n'en construire plus que deux mais pour le même montant. M. Pagani précise que le projet prévoit deux voies d'entrée et une voie de sortie. Le commissaire précise sa question: pourquoi ne pas prévoir d'ores et déjà la construction de quatre voies souterraines comme cela était prévu initialement pour le même montant – lui semble-t-il. M^{me} Charollais répond que cela représenterait des sommes astronomiques. Elle ajoute qu'à sa connaissance aucune étude n'a porté sur une extension à quatre voies.

Le même commissaire poursuit en se demandant si, au vu de l'estimation de dépenses qui table sur 1,6 milliard +/- 30%, on peut être plus ou moins sûr que le coût total sera de deux milliards. M. Pagani répond que non. Il précise que la Ville dispose encore de cinq ans pour se battre afin de faire des économies dans ce projet et que des pistes restent à étudier. M. Mongin confirme que l'une de ces pistes d'économie concerne une redistribution des voies de garage et d'entretien qui appartiennent à la réserve foncière de CFF déjà existante. Le commissaire en conclut qu'au vu du montant non-dépensé (environ 10%) par le département du magistrat, il est possible d'envisager que ce projet ne dépasse pas 1,6 milliard. M. Pagani confirme que jusqu'à présent son département est parvenu à tenir le budget des chantiers qu'il a présentés au Conseil municipal. Cependant, il souligne le fait que la concurrence est telle qu'on assiste parfois à des baisses de 20%, ce qui parfois se traduit par de la sous-enchère et des conditions de travail dramatiques pour certains ouvriers, ce qui est particulièrement affolant. Il précise ensuite qu'il n'a pas l'expérience nécessaire pour se prononcer au sujet d'un projet de pareille ampleur que celui de l'extension de la gare de Cornavin. Il précise que ce sont les CFF qui sont maître d'ouvrage et qu'ils se sont dotés d'un pilote de projet très compétent qui a travaillé sur le tunnel du Gothard.

Une commissaire se demande, puisqu'on vient de parler de solidarité intercommunale, s'il est envisageable que les communes participent à ce projet. M. Pagani précise qu'il est déjà pressé par le temps car les CFF ont déjà affirmé que s'ils ne disposaient pas des garanties assurant que les premiers coups de pioche auront bien lieu en 2025, le projet de gare souterraine tomberait à l'eau.

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

Or, les projections actuelles prévoient le début des travaux pour 2027. Il se voyait donc mal perdre encore du temps en demandant de l'argent à l'Association des communes genevoises (ACG). La commissaire estime qu'il est toujours possible de le faire maintenant. Le magistrat répond qu'il voit mal certaines communes accepter de participer au financement de ce projet. Il estime que ce projet constitue certes un risque mais qui sera rapidement couvert lorsque près de cent mille personnes transiteront par la gare de Cornavin quotidiennement. Il ajoute que la Ville possède des terrains autour de la gare et qui pourront être valorisés. Le retour d'investissement pendant plusieurs décennies sera donc considérable. Il conclut en mettant en évidence les potentielles économies d'entretien des routes et des canalisations consécutives à la mise en service du CEVA.

Séance du 30 août 2016

Le président donne lecture d'une lettre de M. Rémy Pagani, dans laquelle le magistrat insiste sur la nécessité de voter rapidement la demande de crédit afin de tenir compte du délai référendaire.

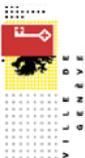
Un commissaire souhaiterait savoir où en est actuellement le Grand Conseil sur ce dossier. Le président croit savoir qu'il est en bonne voie, mais se renseignera pour répondre plus précisément. Le président rappelle néanmoins qu'au Conseil municipal, comme au Grand Conseil, tout le monde s'était accordé sur la variante souterraine, afin notamment de préserver le quartier des Grottes.

Vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances les cinq articles de la proposition PR-1185, qui est adoptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

- Annexes:* – extension de la gare de Cornavin
– étude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

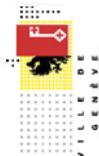
EXTENSION DE LA GARE DE CORNAVIN



PR-1185

**Octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable
PROJET D'EXTENSION SOUTERRAINE**

Commission des finances le 21 juin 2016



SOMMAIRE

A/ Historique et contexte

- A1/ Rappel des enjeux
- A2/ Le contexte général
- A3/ Les décisions antérieures

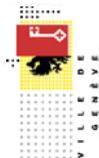
B/ Une étape décisive pour le projet d'extension souterraine

- B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage
- B2/ Estimation des coûts
- B3/ Participations financières et perspectives de remboursement
- B4/ Planning prévisionnel
- B5/ Les engagements à prendre

C/ Implication de la Ville dans l'organisation de projet

D/ Articulation avec le projet urbain

A/ Historique et contexte
A1/ Rappel des enjeux



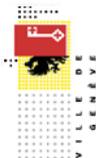
LE PROJET LEMAN 2030
Un projet d'infrastructure ferroviaire majeur pour Genève

Le plus grand projet ferroviaire suisse qui accompagne le développement de l'arc lémanique.

Il répond à l'évolution des besoins de mobilité en transports publics à l'échelle régionale et nationale notamment sur l'axe Genève-Lausanne.

Il implique le doublement de la capacité des trains, l'augmentation des cadences et l'agrandissement des gares de l'arc lémanique.

A1/ Rappel des enjeux



POUR GENEVE Une réorganisation de la Gare Cornavin et de ses abords

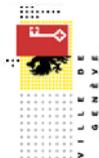
Le nombre de voyageurs CFF, à l'horizon 2025, passe de 50'000 à 100'000 ;

La gare comportera 2 voies ferrées supplémentaires et un quai central en souterrain ;

Il s'agit de mener 2 projets distincts mais coordonnés :

- Réorganisation globale de la gare = volet ferroviaire
- Restructuration du pôle urbain = volet urbain.

A2/ Le contexte général



L'EXTENSION SOUTERRAINE

Un projet qui bénéficie d'un puissant soutien politique et citoyen

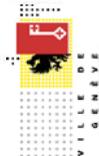
La motion M-998 acceptée par le Conseil Municipal le 18 février 2015, invitait le Conseil Administratif [...] à étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain [...].

L'initiative «Cornavin : pour une extension souterraine de la gare» lancée en avril 2013 par le Collectif 500

-> rapidement, plus de 16'000 signatures

-> 13 avril 2015, vote du Grand Conseil à la quasi unanimité inscrivant dans la loi sur le réseau de transports publics, le principe de favoriser l'agrandissement sous la gare centrale.

A3/ Les décisions antérieures



LES DECISIONS DÉJÀ PRISES PAR LE CONSEIL

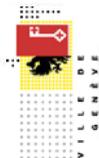
Sur le volet ferroviaire

- 31 octobre 2012 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 195'000 francs destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface (PR-968 amendée)

Sur le volet urbain

- 21 mai 2014 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit de 350'000 francs pour des études d'avant-projet d'aménagement en lien avec l'extension ferroviaire (PR-1054 A / art 10)
- 25 mai 2016 : le Conseil Municipal décide d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit d'études de 880'600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare (PR-1126 A)

A3/ Les décisions antérieures



L'EXTENSION SOUTERRAINE

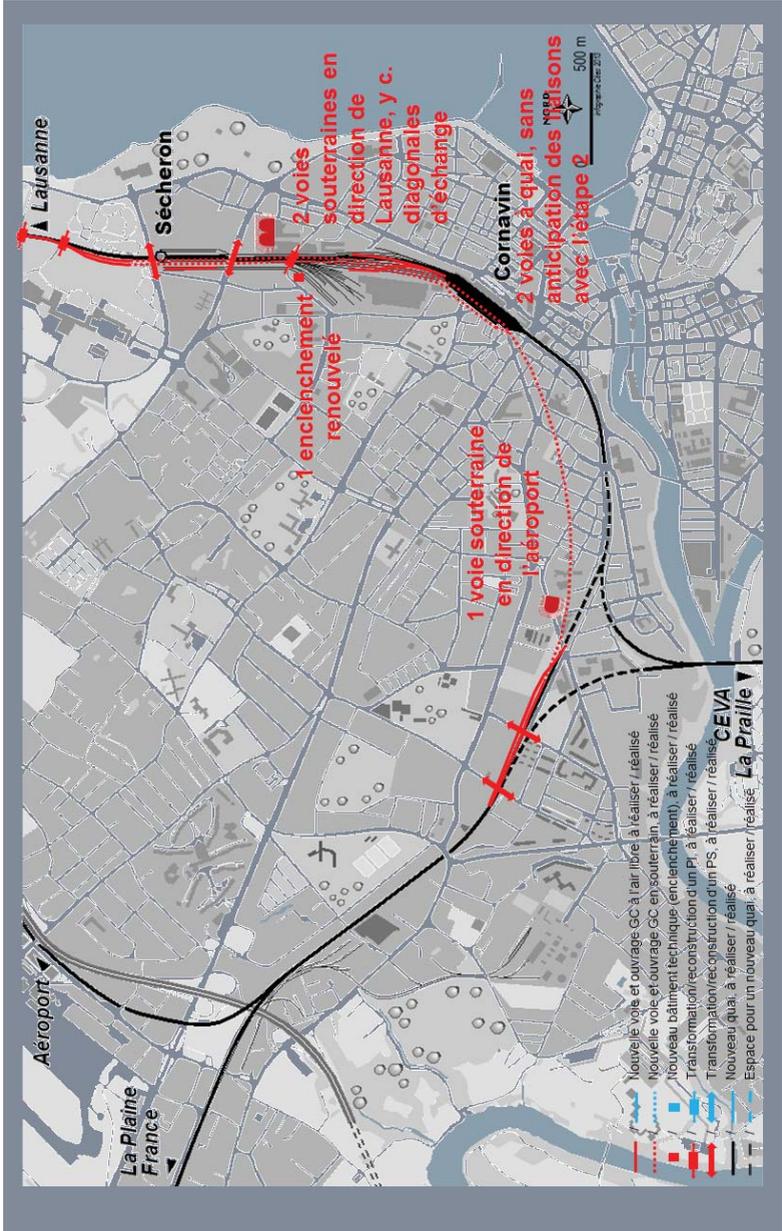
Un projet porté par tous les partenaires

Le 1^{er} juillet 2013, décision unanime des partenaires OFT, CFF, Etat et Ville, en faveur de l'extension souterraine en reconnaissant les avantages déterminants suivants :

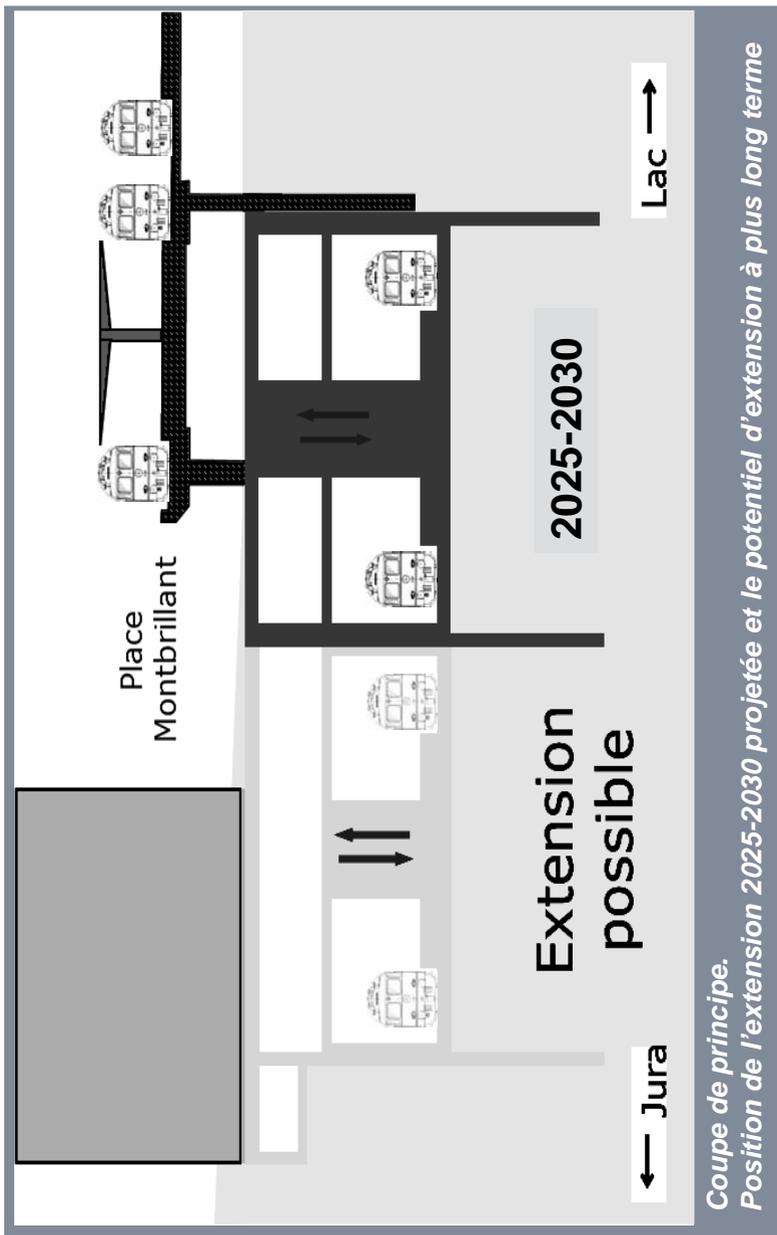
- des fonctionnalités supérieures dès sa réalisation et à long terme ;
- l'absence d'investissement nouveau à Cornavin avant le long terme ;
- une extension supplémentaire possible à long terme, sans impact lourd ;
- des impacts réduits sur le bâti et de faibles emprises ;
- une meilleure robustesse d'exploitation ;
- un coût globalement équivalent à la variante en surface, à long terme.

Les pré-études préliminaires du projet ferroviaire en version souterraine ont été conduites en concertation entre les 4 partenaires durant les années 2014 et 2015.

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage



B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B1/ Principales caractéristiques de l'ouvrage



B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine B2/ Estimation des coûts



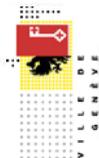
Le projet d'extension est conçu pour assurer impérativement la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025, sans confort, tout en recherchant autant que possible la compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure.

Les résultats des études préliminaires ont été validés début novembre 2015.

- L'évaluation du coût des ouvrages au stade de l'étude préliminaire est :
- pour les travaux d'extension proprement dits 1'507.37 MCHF
 - auxquels il convient d'ajouter les travaux préparatoires indispensables 1'652.24 MCHF
 - soit un montant cumulé 1'670.19 MCHF
 - auxquels il est prévu d'ajouter d'autres travaux d'adaptation de l'existant soit un montant total +/- 30 % (base de prix mars 2014 hors TVA).

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

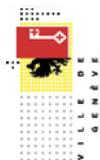
B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine B2/ Estimation des coûts



Objet	Montant en CHF 1
Travaux préalables indispensables aux travaux d'extension selon étude préliminaire 2015	
Renouvellement 1.1 de l'enclenchement de Cornavin	147'680'000.--
Déplacement/renouvellement de l'installation de lavage au défilé (DLR)	35'900'000.--
Création d'un faisceau de garage	56'100'000.--
Travaux d'extension principaux selon étude préliminaire 2015	
Trémie Ouest à simple voie	177'640'000.--
Tunnel Ouest à simple voie	193'420'000.--
Liaison Ouest à simple voie	96'890'000.--
Gare souterraine	301'060'000.--
Avant-gare en surface	138'830'000.--
Liaison Est à double voies	87'870'000.--
Tunnel Est à double voies	173'590'000.--
Trémie Est à double voies, y compris renouvellement PS Av. de la Paix	151'200'000.--
Acquisitions foncières	50'490'000.--
Impacts sur exploitation	41'570'000.--
Total hors TVA selon étude préliminaire 2015	1'652'240'000.--
Autres travaux (maintien de la qualité subordonné)	
Rehaussement du quai 4	17'950'000.--
TOTAL hors TVA	1'670'190'000.--

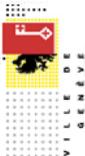
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
 de la gare de Cornavin

**B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
 B3/ Participations financières (en MCHF HT)**



	Total	Confédération	Canton	Ville	CFF-P	Opérateurs Commanditaires TRV
Sous-total gare de Cornavin	1'507.37	1'000.00	407.37	100.00	0.00	0.00
Sous-total inclus PS de la Paix et déplacement installation de lavage	1'546.27	1'018.40	416.57	111.30	0.00	0.00
<i>Clé applicable aux investissements</i>	100.00%	65.86 %	26.94%	7.20%		
Sous-total inclus ouvrages préparatoires (renouvellement enclenchement, renouvellement installation de lavage et création d'un faisceau de garage)	1'652.24	1'074.50	416.57	111.30	8.30	41.57
Total de l'opération inclus ouvrages d'adaptation de l'existant (rehaussement qual 4) Montant inscrit à la convention-cadre	1'670.19	1'092.45	416.57	111.30	8.30	41.57

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine B3/ Perspectives de remboursement



Les meilleures fonctionnalités de l'extension en souterrain éviteront à l'OFT certains investissements ultérieurs qui auraient été nécessaires dans le cadre d'une extension en surface

- À l'Ouest de Cornavin, les études menées par le Canton ont montré que le passage au ¼ h direction Châtelaine aurait nécessité un saut de mouton
- À l'Est de la gare, (secteur Sécheron) dans le secteur de Sécheron, le Canton a l'intention de déposer fin 2018- début 2019 auprès de la Confédération, la demande de réalisation des aménagements pour la mise en place d'une offre sur douze produits vers Lausanne, qui suppose la réalisation d'un saut de mouton dans le secteur de Sécheron

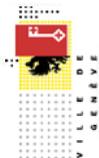
**B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
 B3/ Echelonnement des dépenses**



Hypothèse 1: FAIF2 positif et complet en 2019				
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Receites	Dépenses nettes	
Vote du crédit par le CM : 2016	0	0	0	0
2017	1'404'000	0	1'404'000	
2018	1'836'000	0	1'836'000	
2019	4'320'000	0	4'320'000	
2020	0	7'560'000	-7'560'000	
Totaux	7'560'000	7'560'000	0	0

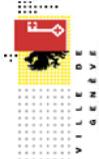
li Dans cette hypothèse (la plus optimiste), le versement de la subvention s'arrête dès que l'argent du budget complémentaire de la Confédération est disponible et permet aux partenaires de rembourser à la Ville, la totalité des sommes avancées jusqu'alors (jusqu'à fin 2019).

B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine B3/ Echelonnement des dépenses

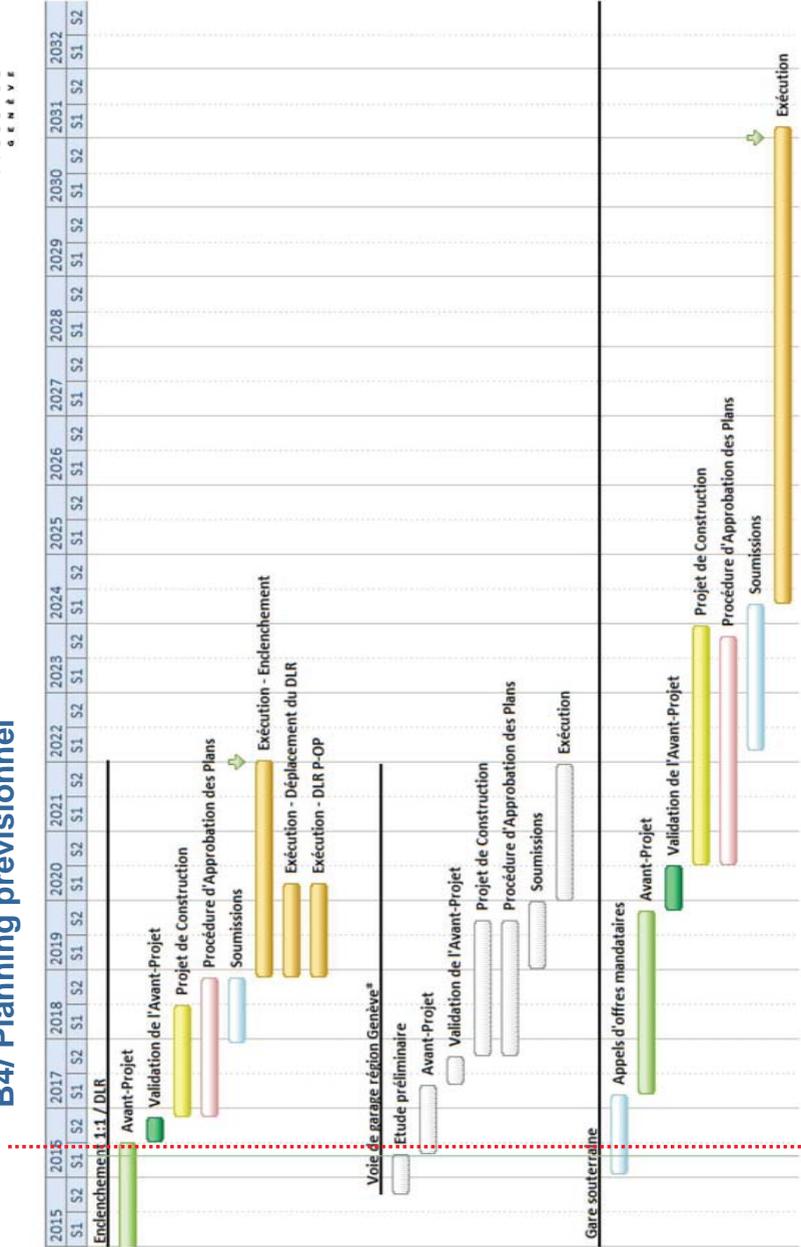


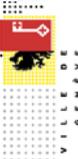
Hypothèse 2 : FAIF2 négatif				
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	
Vote du crédit par le CM : 2016	0	0	0	0
2017	1'404'000		1'404'000	
2018	1'836'000		1'836'000	
2019	4'320'000		4'320'000	
2020	4'536'000		4'536'000	
2021	4'320'000		4'320'000	
2022	2'160'000		2'160'000	
2023	2'484'000		2'484'000	
2024	12'744'000		12'744'000	
2025	12'528'000		12'528'000	
2026	12'528'000		12'528'000	
2027	12'528'000		12'528'000	
2028	12'528'000		12'528'000	
2029	12'528'000		12'528'000	
2030	12'528'000		12'528'000	
2031 et au-delà	11'232'000		11'232'000	
Totaux	120'204'000	0	120'204'000	

⚠ Dans cette hypothèse (la plus pessimiste), les Chambres fédérales refusent de voter le budget complémentaire. Les dépenses ont lieu essentiellement à partir de 2024



B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine
B4/ Planning prévisionnel





B/ Etat d'avancement du projet d'extension souterraine

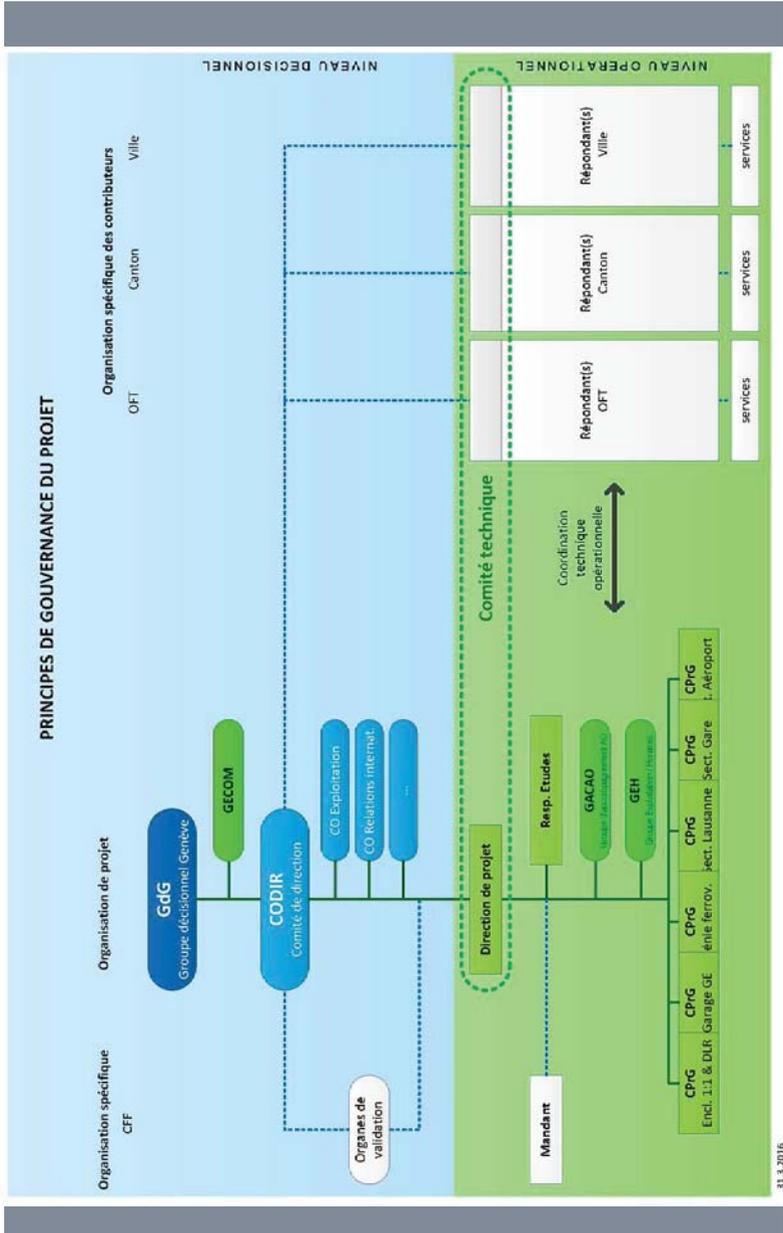
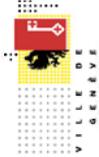
B5/ Les engagements à prendre

Pour poursuivre le projet d'extension souterraine, la Ville doit s'engager aux côtés de l'OFT et du Canton à :

- assumer 7.20 % des dépenses d'études et de réalisation soit 120,20 MCHF (+ou- 30 %) dont à déduire le financement complémentaire qui résultera du vote en 2018-19 des Chambres fédérales sur le FAIF 2 (sauts de mouton Sécheron et Châtelaine).
- participer financièrement aux coûts d'entretien des ouvrages à hauteur de sa part d'investissement finale, déduction faite du financement complémentaire FAIF 2 (c'est-à-dire provisoirement de 6.63 % sur les ouvrages principaux de la gare).
- obtenir l'accord du Conseil Municipal sur cette demande de crédit par un arrêté en force avant le 31 décembre 2016.

Si la dernière condition n'est pas remplie, l'OFT mettra en œuvre le projet d'extension en surface.

C/ Implication de la Ville dans l'organisation de projet



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

1833

Gare Cornavin, extension souterraine / Etude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

Table des matières

1.	Mandat et bases de l'étude	1
1.1	Mandat	1
1.2	Bases de référence et hypothèses prises en compte	1
1.3	Démarche d'étude	2
2.	Description du projet (AS 2025)	4
2.1	Principaux ouvrages	4
2.2	Principales adaptations apportées au projet	6
2.3	Conditions de réussite du projet	7
2.3.1	Passage sous l'îlot Dassier	8
2.3.2	Logistique « just in time »	8
2.3.3	Mise en place des zones d'installation	8
2.3.4	Impact sur le réseau routier	8
3.	Impacts du projet sur l'exploitation	9
3.1	Principales optimisations intégrées au projet	9
3.2	Synthèse des principaux impacts sur l'exploitation en phase travaux	9
3.3	Compatibilité du projet EP 2015 avec les horizons d'offre futurs	10
4.	Planning du projet	11
5.	Estimation des coûts du projet et sources de financement alternatif	12
5.1	Chiffrage des coûts (+/- 30%)	12
5.2	Conditions particulières et hypothèses relatives à l'estimation des coûts	13
5.3	Sources de financement alternatif envisageables	14
6.	Compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure envisagés	14
6.1	4ème voie permettant une halte RER à Châtelaine	14
6.2	Extension à 4 voies souterraines en gare	15
6.3	Chiffrage des coûts (+/- 50%)	15
6.4	Influence de l'enchaînement des sauts d'offres sur le choix d'un scenario de référence	16
7.	Suite des opérations	16
8.	Glossaire	17

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

1. Mandat et bases de l'étude

1.1 Mandat

Le projet d'augmentation de la capacité du nœud de Genève fait partie des mesures de développement de l'offre voyageurs sur la ligne Lausanne – Genève-Aéroport, conformément à la votation FAIF du 9.2.2014 (PRODES étape 1, horaire de référence AS 2025, version août 2014).

Les études précédentes Dans la continuité du projet issu de l'expertise de 2013, les pistes étudiées en 2014 dans le cadre de la phase d'étude préliminaire n'ont pas permis de fixer un scénario de référence pour les études d'avant-projet qui suivront.

Objectif du mandat Fin 2014, le Groupe décisionnel Genève (ci-après GdG) composé de représentants de l'OFT, des CFF, du Canton et de la Ville de Genève (ci-après les partenaires), a mandaté ad personam Philippe Edder et Ralph Bächli pour conduire une nouvelle étude dont l'objectif principal est un prix de revient de la gare souterraine à maximum 1'600 millions HT (+/- 30%).

Le projet doit être conçu pour assurer impérativement la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025, sans confort tout en recherchant autant que possible la compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure.

Le projet EP 2015 résultant doit permettre en particulier de garantir :

- _ la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025 (PRODES étape 1).
- _ la compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure envisagés.

En outre, l'étude doit porter également sur la mise en évidence des pistes de financement alternatif envisageables.

Périmètre L'étude couvre le périmètre ferroviaire du km 57.000 au km 64.500 (de Pregny-Chambésy à Châtelaine).

1.2 Bases de référence et hypothèses prises en compte

La présente étude prend en compte les bases de référence et hypothèses suivantes :

- _ Profil d'exigences, version 1.10 de décembre 2013;
- _ Expertise sur l'augmentation de la capacité de la gare Cornavin, comprenant notamment :
 - _ rapports techniques de Basler & Hofmann AG (décembre 2013 et mars 2014),
 - _ notes techniques 1 à 4 de LITEP et CITEC;
- _ Analyse CFF du dossier de l'expertise de mars 2014 (21.5.2014);
- _ Études précédentes menées dans le cadre de la phase d'étude préliminaire (2014);
- _ Résultats des Workshops Design to cost, en particulier les principales pistes d'optimisation identifiées.

Les références suivantes sont en outre disponibles :

- _ Horaire de référence ZEB et STEP 2025, état 08/2014 du 19.8.2014
- _ Développements à long terme de l'offre selon rapport Plan cadre Genève du 18.6.2013, gelé le 13.11.2013
- _ Rapport SMA « Etude Design to costs – aspects desserte-infrastructure de la gare souterraine de Genève » du 4.12.2014

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

1835

1.3 Démarche d'étude

Principes d'organisation

Les pilotes de l'étude

L'étude menée s'inscrit dans le cadre d'un mandat ad personam attribué par le GdG à Messieurs Philippe Edder et Ralph Bächli qui ont piloté conjointement l'étude.

Philippe Edder a engagé les ressources CFF qu'il jugeait nécessaires pour mener à bien les études.

Ralph Bächli a engagé les ressources du bureau Basler & Hofmann AG ainsi que de ses sous-traitants BG Ingénieurs Conseil SA et Ernst + Basler Partner AG en fonction des besoins.

Les études se sont déroulées selon 3 axes :

Technique

1. Optimisation du projet technique (volets GC et TechFer)

Optimisation du projet technique en s'appuyant sur les études précédentes et sur les pistes d'optimisation identifiées préalablement par les partenaires.

Le développement du projet technique a tenu compte des inputs résultant des analyses menées par le Groupe technique d'accompagnement (ci-après GTA) chargé en particulier de s'assurer de la faisabilité de la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025 et d'évaluer les impacts sur l'exploitation durant les travaux.

Les pistes d'optimisation complémentaires identifiées en cours d'étude ont été intégrées au fur et à mesure.

Exploitation

2. GTA (offre AS 2025 ainsi que l'offre dégradée durant les travaux)

Le Groupe technique d'accompagnement ou GTA est composé de représentants de l'OFT appuyé par le bureau SMA en tant qu'experts en offre et exploitation ferroviaire, des CFF en particulier des services spécialisés (planification horaires) et du Canton de Genève (DGT).

La direction du GTA a été assurée par l'OFT qui s'est appuyée sur le bureau SMA.

Le GTA a participé à l'optimisation du projet technique sous l'angle de l'offre et de l'exploitation ferroviaire. Il a orienté les pistes d'optimisation de manière à permettre la mise en œuvre de l'offre AS 2025 et d'assurer la compatibilité avec les étapes de développement ultérieures, en identifiant les éventuelles mesures d'exploitation compensatoires en fonction des besoins.

Le GTA a par ailleurs identifié les segments d'offre impactés durant la phase provisoire de réalisation des travaux.

Financement

3. Imputation d'éléments à d'autres sources de financement

Identification et proposition au GdG des éventuelles sources de financement alternatif. L'OFT garde toutes ses prérogatives en la matière.

Accompagnement

En fonction des besoins, Philippe Edder et Ralph Bächli ont par ailleurs fait appel à des experts constitués en « Groupe de consultation » et « Groupe d'experts » pour des questions spécifiques.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

L'organigramme ci-après décrit l'organisation générale du groupe d'étude :

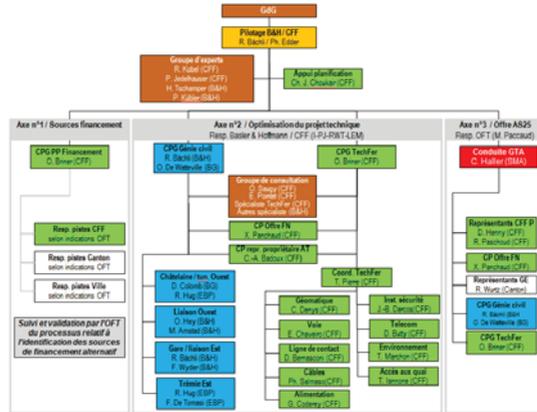


Fig. 1 Organisation du groupe d'étude

Déroulement de l'étude

Initialement par module

Initialement, les optimisations envisagées étaient structurées en modules indépendants. Les études ont rapidement montré que les modules d'optimisation étaient en réalité interdépendants et que chaque modification apportée à un module avait des répercussions sur les autres modules (« effet domino »).

Intégration par secteur

L'étude s'est poursuivie par secteur, en intégrant plusieurs optimisations. Les résultats de l'optimisation du projet sont décomposés en 3 secteurs :

- _ Secteur Ouest (Châteline)
- _ Secteur Gare
- _ Secteur Est (Lausanne)

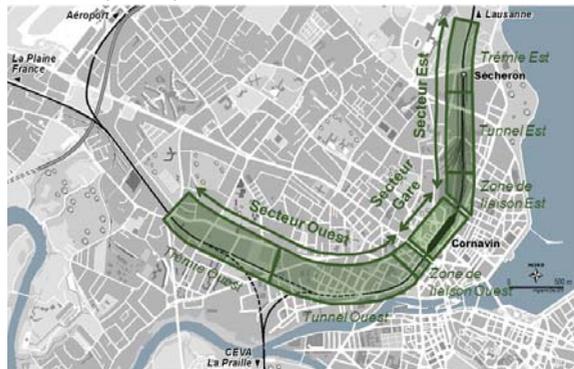


Fig. 2 Illustration des secteurs d'étude

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
 de la gare de Cornavin

1837

Nouvelle base

Afin de pouvoir atteindre la cible financière visée, le projet EP 2015 a été conçu pour réaliser uniquement les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025, sans préinvestissement pour les développements futurs de l'infrastructure.

Les pistes étudiées précédemment intégraient au contraire certains pré-investissements facilitant la réalisation des développements futurs de l'infrastructure.

2. Description du projet (AS 2025)

2.1 Principaux ouvrages

Le projet EP 2015 se compose des ouvrages et parties d'ouvrage suivants :

Secteur Ouest	
Trémie Ouest à simple voie	Ouvrage de raccordement de la gare souterraine au réseau ferré de surface. Travaux réalisés depuis la surface, en interaction directe avec l'exploitation ferroviaire. 1 sortie de secours débouchant dans l'espace public
Tunnel Ouest à simple voie	Ouvrage souterrain réalisé en méthode traditionnelle (attaques ponctuelles) depuis le puits Voltaire, contre-attaque partielle depuis la trémie Ouest. 3 sorties de secours débouchant dans l'espace public.
Liaison Ouest	Ouvrage souterrain de raccordement entre les deux voies de la gare souterraine et le tunnel Ouest à simple voie. Excavation exécutée en tunnel (méthode traditionnelle), en taupe ou depuis la surface avec reprise en sous-œuvre d'immeubles sur une partie du tronçon.
Transformation d'ouvrages de franchissement	Transformation de certains ouvrages de franchissement : PS du ch. des Sports, PS et passerelle de l'av. H. Golay (risque).
Secteur Gare	
Gare souterraine à double voies	Ouvrage souterrain excavé en taupe avec reprise en sous-œuvre de la voie 8 existante. Ouvrage raccordé aux installations existantes de la gare, à intégrer à l'environnement urbain.
Adaptation du plan de voies de la tête Est	Correction des quais 3 et 4 existants et adaptation du plan de voie de la tête Est de la gare de manière à pouvoir accueillir des trains de 400m.
Renouvellement 1 : 1 de l'enclenchement	Renouvellement de l'installation d'enclenchement de Cornavin permettant les importantes adaptations du plan de voies de la tête Est de la gare.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

Gare Cornavin, extension souterraine / Etude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

5

Secteur Est	
Liaison Est à double voies	Ouvrage souterrain de raccordement entre la gare souterraine et le tunnel Est. Excavation exécutée en taupe. Travaux exécutés en partie en interaction directe avec les voies du faisceau B sous exploitation (tête Est de la gare).
Tunnel Est à double voies	Tunnel réalisé en méthode traditionnelle (attaques ponctuelles) depuis le puits de la Rue du Valais. 2 sorties de secours débouchant dans l'espace public.
Trémie Est à double voies	Ouvrage de raccordement de la gare souterraine au réseau ferré de surface. Travaux réalisés depuis la surface, en interaction directe avec l'exploitation ferroviaire.
Transformation d'ouvrages de franchissement	Transformation de certains ouvrages de franchissement : PS de l'av. de la Paix, PS de l'av. de France, PI de la rue du Valais, PI de Pregny, PI SdN
Evacuation des matériaux	Réalisation d'une plateforme de chargement des trains pour l'évacuation des matériaux d'excavation des principaux lots de travaux.
Autres interventions	
Garage région Genève	Création de voies de garage de substitution pour compenser les restrictions de capacité de garage durant les travaux dans le périmètre du faisceau B (tête Est de la gare) et pour augmenter la capacité de garage à long terme.

Fig. 3 Décomposition du projet EP 2015 en ouvrages et parties d'ouvrage

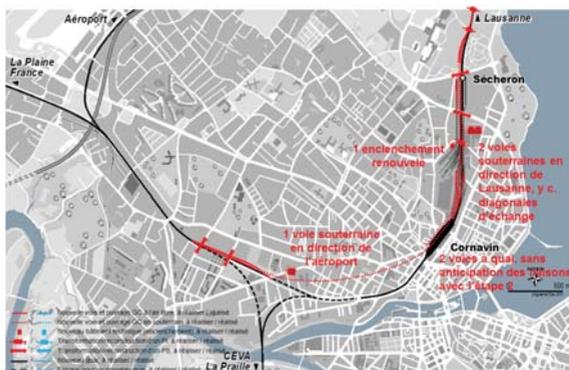


Fig. 4 Illustration schématique du projet EP 2015 en situation

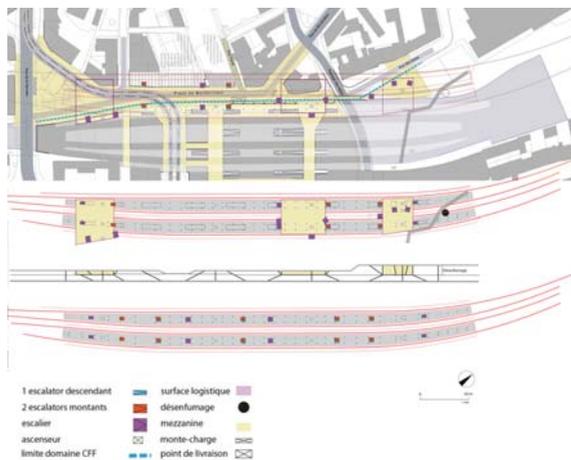


Fig. 5 Illustrations caractéristiques de la gare souterraine du projet EP 2015

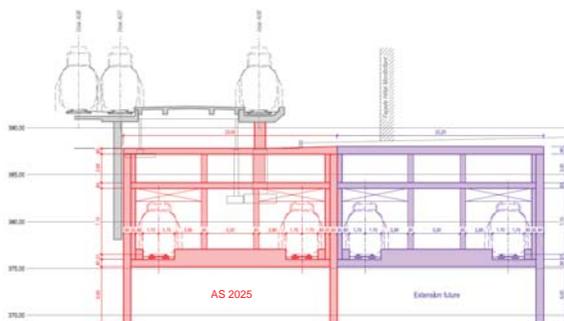


Fig. 6 Coupe de la gare souterraine du projet EP 2015

2.2 Principales adaptations apportées au projet

Par rapport aux pistes étudiées en 2014, les principales adaptations apportées au projet sont les suivantes :

Les adaptations apportées

1. Pour la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025, la réalisation d'un tunnel à simple voie entre la gare souterraine et Genève-Aéroport avec une exploitation unidirectionnelle dans le sens Lausanne - Genève-Aéroport est suffisante, en inversant le sens de circulation des trains entre Genève et Genève-Aéroport ainsi que, cas échéant, des trains empruntant l'infrastructure CEVA. Grâce à un gabarit

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

plus faible, l'insertion du tunnel Ouest est plus facile et sa longueur a pu être réduite d'env. 400m. Pour mémoire les études précédentes prévoyaient un tunnel à double voies pour la sortie Ouest.

2. Le désenchevêtrement à Châtelaine des trafics Aéroport / La Plaine grâce à une 4^{ème} voie à Châtelaine n'est pas nécessaire pour la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025. Ce projet partiel est reporté dans une étape ultérieure. Pour mémoire les études précédentes prévoyaient la réalisation d'une 4^{ème} voie en intégrant les emprises nécessaires à la construction d'une future halte à Châtelaine.
3. Dans les zones de liaison entre la gare souterraine et l'amorce des tunnels Est et Ouest, les mesures constructives anticipées en prévision des développements futurs de l'infrastructure telles que préconisées dans l'expertise de 2013 et les études précédentes ont été réduites au minimum.
4. L'opportunité de valoriser les matériaux d'excavation (alluvions anciennes) a été pleinement prise en compte dans l'évaluation des coûts en tenant compte des conditions locales actuelles en matière de gestion des matériaux. Cette opportunité n'était pas considérée dans les études précédentes.
5. Les itinéraires simultanés pour les voies 4 et 6 en direction de Lausanne ont été retirés de l'estimation des coûts.
Pour mémoire, les études précédentes prenaient en compte cette opportunité de réaliser cette infrastructure dans le cadre de la reconfiguration de la tête Est.
6. Le bâtiment de service BS Montbrillant n'est pas démolir/reconstruit dans le cadre du projet d'extension de la gare Cornavin. Les installations de chantier seront implantées au niveau de la rue des Gares.

Pistes d'optimisation à poursuivre

En phase d'avant-projet, plusieurs options devront être étudiées plus en profondeur, en particulier :

- _ Déplacement de la trémie Est en direction de la gare. Bien que le potentiel d'économie de cette optimisation soit limité, cette option pourrait conduire à réduire les emprises définitives sur les jardins de l'ONU pour autant que sa faisabilité soit démontrée.
- _ Dans le cadre de la reconfiguration de la tête Est de la gare existante prévue dans tous les scénarios d'extension de la gare Cornavin, un dispositif alternatif pour l'organisation des voies de garage pourrait améliorer les conditions d'exploitation du nœud de Genève.
- _ L'altitude du plan de roulement, respectivement l'organisation des fonctionnalités et des flux de la gare souterraine, est déterminante pour assurer un interface de qualité et pour les ouvrages adjacents. Ce paramètre du projet doit pouvoir être ajusté dans le cadre des études d'avant-projet.
- _ La configuration des rampes d'accès à la gare souterraine doit être consolidée afin d'assurer une exploitation de la gare sans restriction d'exploitation.

2.3 Conditions de réussite du projet

Les solutions retenues pour les méthodes constructives, pour la logistique et le planning sont ambitieuses. Le projet nécessite le soutien de l'ensemble des partenaires pour garantir sa mise en œuvre.

Au-delà des risques identifiés, les principales conditions de réussite du projet sont rappelées dans les chapitres suivants. Ces éléments devront être étudiés avec attention dans le cadre des phases de planification ultérieures.

Risque spécifique	2.3.1 Passage sous l'îlot Dassier Par rapport au profil en long du projet, les solutions techniques préconisées pour le passage sous l'îlot Dassier en direction du puits Voltaire sont sûres mais induisent de fortes nuisances pour les riverains. Dès que le tracé définitif et les solutions techniques auront été consolidés, une information aux personnes concernées devra être engagée avec le soutien des autorités compétentes.
Conditions logistiques des chantiers	2.3.2 Logistique « just in time » Les mesures nécessaires pour organiser l'accès aux différentes zones d'installation et chantiers en mode «just in time» ¹ sont contraignantes et devront être soutenues par les autorités locales compétentes.
Soutien des autorités pour les zones d'installation	2.3.3 Mise en place des zones d'installation La mise en œuvre de multiples zones d'installation identifiées et des opportunités y relatives doit être soutenue par les autorités locales compétentes, en particulier : démolition des locaux provisoires du Collège Voltaire sans remplacement, occupation du parc Saint-Jean, de la rue Dassier, rue Montbrillant, rue du Valais, emprise sur l'ONU et mission permanente italienne, location d'immeubles à Châtelaine et Voltaire pour loger les ouvriers, etc...

Les principales zones d'installation nécessaires à la réalisation des travaux et les durées d'occupation indicatives sont représentées schématiquement ci-dessous.

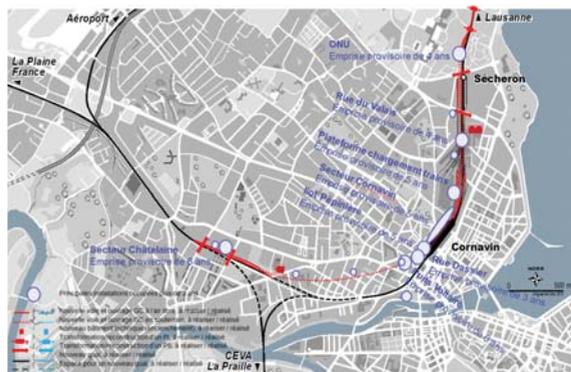


Fig. 7 Illustration des principales emprises provisoires (installations de chantier)

Soutien des autorités pour les impacts sur le réseau routier	2.3.4 Impact sur le réseau routier Le concept du projet impacte le réseau routier et les espaces publics sur des durées importantes. Les hypothèses retenues devront être soutenues par les autorités compétentes, en particulier:
--	--

¹ Limitation des emprises d'installation nécessitant l'organisation de zones tampon en périphérie des chantiers pour assurer les délais d'acheminements en direction des différentes installations de chantier.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

- _ Réalisation des travaux sous le passage des Alpes en 2 étapes principales (fermeture partielle des voies de circulation)
- _ Fermeture de la rue du Valais
- _ Fermeture de la rue Montbrillant (avec maintien du tram)
- _ Fermeture de la rue Dassier

3. Impacts du projet sur l'exploitation

Les interactions entre le projet technique (volets GC et TechFer) et l'exploitation sont très fortes. Elles ont été étudiées dans le cadre du groupe technique d'accompagnement (GTA).

Cadre des analyses relatives à l'exploitation

Sans compter les nombreux échanges bilatéraux, le GTA s'est réuni à 13 occasions depuis fin novembre 2014 en regroupant une dizaine de spécialistes provenant de différents domaines (génie civil, exploitation et technique ferroviaire).

Les différentes options d'optimisation du projet technique (génie civil et TechFer) ont été discutées dans le cadre du GTA. La pertinence des différentes solutions envisagées et les impacts sur l'exploitation y ont été débattus, aussi bien pour la phase provisoire des travaux que pour la situation définitive.

Certaines options non judicieuses du point de vue économique ou ayant un impact trop important sur l'offre ont été abandonnées.

Conclusions du GTA

Les options retenues pour le projet EP 2015 permettent la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025 et d'assurer la compatibilité constructive vis-à-vis des développements futurs de l'infrastructure.

3.1 Principales optimisations intégrées au projet

Les trois principales optimisations du projet soutenues par le GTA sont :

1. La réalisation d'un tunnel à simple voie entre Cornavin et Genève-Aéroport et l'exploitation unidirectionnelle de la gare souterraine permettent de garantir la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025.
2. La réalisation de la 2ème voie entre la partie souterraine de la gare de Cornavin et Genève-Aéroport a pu être reportée dans une étape ultérieure.
3. Le désenchevêtrement à Châtelaine des trafics Aéroport / La Plaine grâce à une 4ème voie à Châtelaine n'est pas nécessaire pour la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025. Ce dispositif a pu être reporté dans une étape de réalisation ultérieure. Seul le déplacement de l'installation commutable dynamique (LGV) est prévu dans le cadre du projet EP 2015.

3.2 Synthèse des principaux impacts sur l'exploitation en phase travaux

Les principaux impacts sur l'exploitation durant les phases de travaux ont été identifiés et analysés dans le cadre du GTA.

Objectifs satisfaits

D'une manière générale et malgré les différentes restrictions d'exploitation à prévoir durant l'exécution des travaux, les principaux objectifs d'offre Grandes Lignes, RER, TER et TGV seront satisfaits. Le coût des impacts sur l'exploitation a été évalué à

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

1843

Gare Cornavin, extension souterraine / Etude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

10

MCHF 133.6 HT (valeur moyenne) et est inclus dans l'estimation du coût global du projet.

Principal impact	Le principal impact identifié porte sur la limitation à Genève au lieu de Genève-Aéroport (rebroussement) de deux trains du trafic Grandes Lignes suisse par heure selon le même principe appliqué durant 6 mois en 2014 pour les travaux sur la ligne Genève – Genève-Aéroport (clustering).
Coordination avec les autres chantiers	De par l'ampleur des travaux prévus pour le projet d'extension de la gare de Genève, le déroulement des travaux devra impérativement être coordonné avec les autres importants travaux prévus pour Léman 2030.
Garage sur la ligne Genève-La Plaine	De plus, les restrictions sur les voies de garage des faisceaux B et H durant les travaux nécessitent la création anticipée d'une plate-forme de garage sur la ligne Genève–La Plaine. Cette infrastructure est d'ores et déjà financée via le fond des mesures transversales d'AS 2025.

3.3 Compatibilité du projet EP 2015 avec les horizons d'offre futurs

AS 2025	Le projet EP 2015 est compatible avec l'offre prévue dans AS 2025 avec 10 produits Grandes Lignes (2 x plateau, 2 x Valais, 2 x pied-du-Jura et 2 x RE Lausanne et 2 x RE Nyon). Les réserves de capacité offertes par le projet ont été évaluées dans le cadre du GTA.
---------	--

Horizon 2030

Perspectives après AS 2025	Sur la base du module déposé par le Canton de Genève pour l'horizon 2030 (cadence ¼ heure du RER La Plaine) et des exigences formulées par la SNCF lors de la séance du 31.7.2015 à Lyon en présence de l'OFT, SNCF, CFF et SMA, les analyses mettent en évidence les éléments suivants :
----------------------------	---

- Une occupation très critique des voies 6 à 8 à Genève Cornavin ; pour y remédier un partage de capacité devra être imposé (par exemple le sillon TER supplémentaire ne circule pas lorsque le 4^{ème} RER circule).
- L'occupation du tronçon Châtelaïne – Genève est également très critique pour la stabilité horaire en raison d'un temps de distancement trop important dû aux installations actuelles (commutation dynamique). Ce diagnostic est également valable pour les autres variantes d'extension en souterrain, EP-21m et EP-17m.
- La mise en œuvre d'une offre au ¼ heure Genève – La Plaine ne nécessite pas de saut-de-mouton à Châtelaïne.

Les conditions de compatibilité entre les développements de l'offre envisagés au-delà de l'horizon 2025 avec les solutions d'infrastructure étudiées sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Au-delà de l'horizon 2030

Perspectives après AS 2030	Au-delà de l'horizon 2030, l'absorption d'un volume global de 12 produits système Grandes Lignes, avec les hypothèses connues actuellement (notamment le distancement sur la section commutable), ne permet pas d'après les analyses capacitaires effectuées par les CFF de remplir les critères. Ainsi pour pouvoir absorber ce volume global d'offre, des infrastructures supplémentaires sont nécessaires (par exemple voies supplémentaires en ligne et/ou à quai) et seront à déterminer dans les études ultérieures.
----------------------------	--

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

Gare Cornavin, extension souterraine / Etude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

11

Cette conclusion est valable pour tous les scénarios d'extension étudiés à ce jour.

L'évaluation synthétique des différentes variantes est illustrée dans le tableau suivant.

Comparaison entre variante de l'extension de la gare de Genève Analyse capacité GTA		Fonctionnalités AS 2025 PRODES-étape 1	Dépense d'offre AS 2030 (Dimension des Carrières)		Au-delà de 2030 12 profils LS-GTAP	
Variante	Schémas simplifiés		Mars 2025 Module A1 La Plaine	Mars Avril à Châteline		12 Profils Simplifiés
Surface		✓	✗	✗	✓	✗
Souterraine EPS 2014		✓	⚠	⚠	✓	✗
Souterraine EP 2015		✓	⚠	✗	✓	✗

* Critères pour répondre à l'offre remplie sans condition

⚠ Critères pour répondre à l'offre remplie avec condition selon l'offre demandée

✗ Critères pour répondre à l'offre non remplie (analyse capacitaire)

Fig. 8 Evaluation synthétique de la compatibilité des différents scénarios d'extension envisagés avec les horizons d'offre futurs

4. Planning du projet

Mise en service en 2030

Le planning ci-après met en évidence que les principaux travaux du projet pourraient démarrer en 2024 et s'achever au plus tôt début 2031 (hors risques procédures et travaux). Cela permet d'envisager une mise en service (MES) au changement d'horaire de 2030.

Hypothèses

Les principales hypothèses prises en compte pour établir ce planning sont les suivantes :

- _ Durées des phases de planification incompressibles
- _ Les risques liés aux procédures et aux travaux sont identifiés et analysés séparément.
- _ Pour atteindre l'objectif de mise en service, les travaux préparatoires devront être anticipés et faire l'objet d'une ou plusieurs procédures d'approbation des plans (PAP) séparées. A ce jour, les projets partiels suivants ont été identifiés :
 - _ Renouvellement 1:1 de l'enclenchement (mise en service avant le démarrage des principaux travaux)
 - _ Garage sur la ligne Genève – La Plaine (mise en service avant le démarrage des principaux travaux)
 - _ Déplacement du DLR/ESA (mise en service au plus tard avant le démarrage des principaux travaux)
- _ La durée des travaux a été évaluée en tenant compte d'une logistique conforme au principe « just in time » (voir conditions de réussite du projet décrites au chap. 2.3)

- Début de l'élaboration des documents d'appel d'offres des mandataires en octobre 2015 sur la base d'un scenario de référence consolidé.

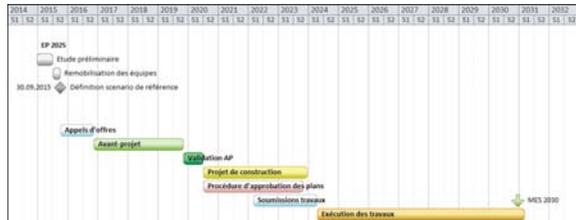


Fig. 9 Planning général du projet EP 2015 (durées incompressibles, hors risques procédures et travaux)

5. Estimation des coûts du projet et sources de financement alternatif

5.1 Chiffrage des coûts (+/- 30%)

Méthodologie pour l'estimation des coûts

Le calcul des coûts a été effectué de manière analogue aux études précédentes menées dans le cadre de la phase d'étude préliminaire selon le schéma ci-dessous (méthodologie agréée par l'OFT).

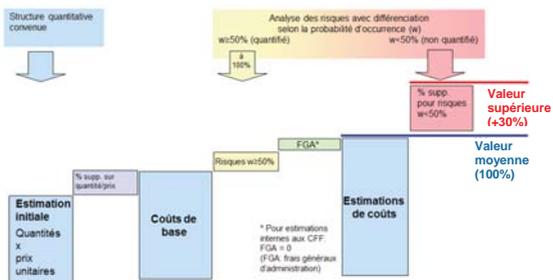


Fig. 10 Méthodologie pour l'estimation des coûts

La vision globale résultant des études préliminaires et les évaluations de coûts communiquées permettent aux instances décisionnelles de se forger une opinion. Ces éléments d'aide à la décision constituent la base des réflexions sur le ratio coût-utilité du projet et donnent des informations en vue de l'établissement du projet, du financement et des mandats d'étude de projet.

Coût du projet

L'évaluation du coût du projet EP 2015 est de **1'652 MCHF** (+/-30%) (valeur moyenne, base de prix mars 2014, montants hors TVA).

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

La répartition sur les différents lots et objets se présente comme suit :

Lot / objet	Valeur moyenne
1. Trémie Ouest à simple voie	177.6
2. Tunnel Ouest à simple voie	193.4
3. Liaison Ouest à simple voie	96.9
4. Gare souterraine	301.1
5. Avant-gare en surface	138.8
6. Liaison Est à double voies	87.9
7. Tunnel Est à double voies	173.6
8. Trémie Est sans PS Av. de la Paix	139.9
9. Acquisitions foncières	50.5
<i>Sous-total "Gare de Cornavin"</i>	<i>1359.7</i>
10. Renouvellement enclenchement	147.7
<i>Sous-total</i>	<i>1507.4</i>
11. Trémie Est, PS Av. de la Paix	11.3
12. Déplacement DLR	27.6
<i>Sous-total inclus autres travaux</i>	<i>1546.3</i>
13. Création faisceau de garage	56.1
14. Renouvellement DLR	8.3
<i>Total travaux infra-principale</i>	<i>1610.7</i>
15. Impact sur l'exploitation	41.5
Total	1652.2

Fig. 11 Tableau des coûts en MCHF par lot / objet

Ramené à octobre 2008 (date de référence pour PRODES étape 1), le montant de référence est de **1'618 MCHF** (valeur moyenne, indice BTI² 10/2008 = 128.5, indice BTI 4/2014 = 131.2).

Pour la modernisation du quai 4, un projet avec financement alternatif, la valeur moyenne s'élève à 18 MCHF (+/-30%) (base de prix mars 2014, montants hors TVA).

5.2 Conditions particulières et hypothèses relatives à l'estimation des coûts

Les estimations de coûts du chap. 5.1 prennent en compte les conditions particulières et autres hypothèses suivantes :

- La fonction d'entrée simultanée des voies 7-8 (tête Ouest) et le rehaussement du quai 4 ne sont pas pris en compte dans les estimations de coûts (projets connexes avec financement séparé).
- Les coûts subséquents (entretien / maintenance) ne sont pas pris en compte à ce stade dans les estimations de coûts.
- Par analogie aux études menées en 2014 et en dérogation du profil d'exigence, le projet EP 2015 prévoit une portion de rampe à 35‰ au niveau de la trémie Ouest.
- Aucun programme de développement immobilier en gare n'est comptabilisé à ce stade dans les estimations de coûts.
- L'évaluation du coût du projet est conditionnée aux conditions de réussite du projet décrites au chap. 2.3.

² BTI : Bahnbau-Teuerungsindex

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

1847

5.3 Sources de financement alternatif envisageables

Conformément au mandat, les pistes de financement alternatif envisageables ont été identifiées et évaluées. La situation actuelle est résumée dans la figure ci-après :

Liste de financement alternatif classées

Partie d'ouvrage	Coût total (valeur moyenne)	Financement alternatif (valeur moyenne)	Source de financement alternatif
Garage sur la ligne Genève - La Plaine	56.1 MCHF	56.1 MCHF	AS 2025 - fond des mesures transversales
Reconstruction du PS de l'Av de la Paix	11.3 MCHF	11.3 MCHF	Ville et Canton de Genève
CLR (Image au défilé)	36.8 MCHF	8.2 MCHF	OFF P-OP
Manque à gagner pour Lyria (impact provisoire durant les phases travaux)	7.0 MCHF	7.0 MCHF	A compenser par réduction de falte
Manque à gagner pour TV (impact provisoire durant les phases travaux)	9.8 MCHF	9.8 MCHF	A compenser par réduction de falte
Coût d'exploitation suppl du RER-FVG (impact provisoire durant les phases travaux)	6.1 MCHF	6.1 MCHF	Augmentation des indemnités TRV
Transfert de production des compensations PV du CEG sur d'autres sites (impact provisoire durant les phases travaux)	18.8 MCHF	18.8 MCHF	A compenser par réduction de falte
TOTAL		117.3 MCHF	

Autres postes de financement alternatif en cours de clarification

Partie d'ouvrage	Coût total (valeur moyenne)	Financement alternatif (valeur moyenne)	Source de financement alternatif
Renouvellement 1.1 de l'enclenchement (SS et câbles)	108.2 MCHF	0.7 MCHF	?
Autres sources à définir	?	?	?

Fig. 12 Sources de financement alternatif envisageables au 27.6.2015 (montants HT, valeurs moyenne selon fig. 10)

6. Compatibilité avec les développements futurs de l'infrastructure envisagés

Les optimisations apportées au projet EP 2015 ont des répercussions sur les modules de développement ultérieurs de l'infrastructure tels qu'imaginés dans le cadre des pistes étudiées en 2014. Les principales adaptations à prévoir sont décrites dans les chapitres suivants.

6.1 4ème voie permettant une halte RER à Châtelaine



Fig. 13 Illustration schématique de la 4^{ème} voie permettant une future halte RER à Châtelaine

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension de la gare de Cornavin

Les adaptations prises en compte

Les adaptations suivantes devront être prises en compte :

1. Par rapport aux études précédentes, le périmètre d'évolution du projet de la 4^{ème} voie a sensiblement augmenté suite au raccourcissement du tunnel Ouest.
2. Outre sa longueur plus importante, le projet de la 4^{ème} voie porte ainsi également sur la transformation de passages supérieur (1) et inférieur (1).

Le périmètre et l'ampleur

6.2 Extension à 4 voies souterraines en gare

Par rapport aux études précédentes, le périmètre d'évolution et l'ampleur du projet visant à intégrer un deuxième quai souterrain seront sensiblement plus importants.

Les principales adaptations prises en compte sont les suivantes :

1. Réalisation d'un 2^{ème} tunnel à simple voie dont la longueur est supérieure à celui réalisé dans le cadre du projet EP 2015. Afin d'assurer les fonctionnalités de diagonales d'échange entre les 2 voies entre Genève et Genève-Aéroport, des tunnels de liaison devront être réalisés.
2. La réalisation de l'extension de la gare souterraine à 4 voies est rendue plus difficile par la suppression des mesures prévisionnelles dans le cadre du projet.
3. Globalement le nombre d'étapes de travaux sera plus important et la durée des travaux de cette étape de réalisation sensiblement plus longue.

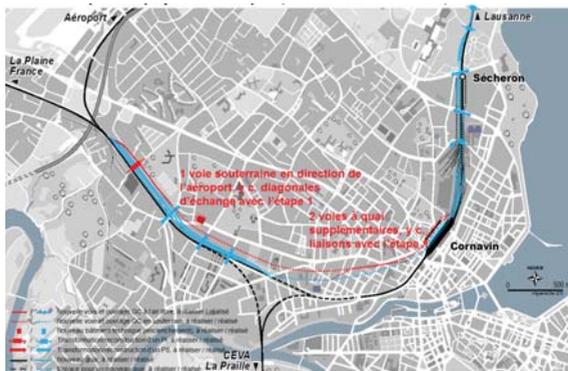


Fig. 14 Illustration schématique de l'extension à 4 voies souterraines en gare

Coûts du projet pour les étapes ultérieures

6.3 Chiffrage des coûts (+/- 50%)

L'évaluation du coût des étapes de réalisation ultérieures est de **176 MCH** pour la 4^{ème} voie permettant une future halte RER à Châteline et de **1'016 MCHF** pour la création de 2 voies supplémentaires dans la gare souterraine (valeurs moyennes, précision +/- 50%, base de prix mars 2014).

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

1849

Gare Cornavin, extension souterraine / Etude préliminaire 2015 (projet EP 2015)

16

Ramenées à octobre 2008 (date de référence pour PRODES étape 1), les montants de référence sont de **172 MCHF** pour la 4^{ème} voie à Châtelaine et de **995 MCHF** pour les 2 voies supplémentaires en gare (indice BTI³ 10/2008 = 128.5, indice BTI 4/2014 = 131.2).

6.4 Influence de l'enchaînement des sauts d'offres sur le choix d'un scénario de référence

Le projet EP 2015 vise à reporter au maximum les investissements en ne réalisant, dans le cadre de PRODES étape 1, uniquement l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du saut d'offre AS 2025.

Contraintes pour les étapes de réalisation ultérieures

Une fois le projet engagé, l'augmentation du nombre de voies en gare ne pourra pas être mise en service avant 2040 du point de vue technique (date théorique au plus tôt, hors risques, basée sur l'enchaînement des travaux des différentes étapes). Une continuité des travaux à Voltaire constituerait par ailleurs un risque majeur pour la faisabilité de la deuxième étape de réalisation (enchaînement des fortes nuisances pour les riverains sur une longue période).

Conditions liées au projet EP 2015

Du point de vue économique, le projet EP 2015 ne se justifie que si les étapes de réalisation ultérieures sont effectivement planifiées à long terme, respectivement si les sauts d'offres avant 2040 ne nécessitent pas la réalisation des 2 voies supplémentaires en gare.

Projet pour un développement complémentaire à court terme

Dans le cas contraire, le développement d'une des pistes étudiées en 2014 (tunnel Ouest à double voies) devrait être privilégiée.

7. Suite des opérations

Préconisations à l'intention du GdG

Afin de pouvoir mettre en service cette nouvelle gare dans les délais identifiés, les mesures suivantes sont préconisées :

1. Le renouvellement 1:1 de l'enclenchement ainsi que les autres travaux préparatoires identifiés (garage sur la ligne Genève – La Plaine et déplacement du DLR/ESA dans le faisceau H) sont sur le chemin critique du projet. Les études d'avant-projet doivent se poursuivre selon convention de financement n° 90039314.
2. Les cahiers des charges et profils d'exigences des projets principaux doivent être précisés sur la base des connaissances acquises durant la phase d'étude préliminaire.
3. La phase d'avant-projet des projets principaux doit être engagée.
4. Les conventions de financement du projet doivent être établies, respectivement mises à jour.

³ BTI : Bahnbau Teuerungsindex

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

8. Glossaire

BS	Bâtiment de service
CEG	Centre d'exploitation Genève
CFF	Chemins de fer fédéraux
CFF IM	Division Immobilier des CFF
DLR	Nettoyage à défilement continu
EP	Etude préliminaire
ESA	Vidange WC
FAIF	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire
FGA	Frais généraux d'administration
GAC	Groupe d'accompagnement Cornavin
GC	Génie civil
GdG	Groupe décisionnel Genève
GTA	Groupe technique d'accompagnement
MES	Mise en service
OFT	Office fédéral des transports
ONU	Organisation des nations unies
PAP	Procédure d'approbation des plans
PDR	Plan de roulement
PI	Passage inférieur
PRODES	Programme de développement stratégique
PS	Passage supérieur
SMA	SMA et associés SA
TechFer	Techniques ferroviaires
ZEB	Programme d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Chers collègues, je vous donnerai juste quelques éléments, avant que nous ne votions les 120 millions de francs demandés dans la proposition PR-1185 pour les études et les travaux d'extension de la gare de Cornavin. En préambule, je rappelle que le Grand Conseil a adopté jeudi soir le plus gros crédit d'investissement de la législature – 425 millions de francs – qui est destiné à l'extension souterraine de la gare de Cornavin. La condition suspensive de notre acceptation du crédit municipal demandé a donc été levée par ce vote. Je rappelle également que la Confédération s'engage dans ce projet avec un montant de plus de 1 milliard de francs.

Ce soir, c'est au tour du Conseil municipal de la Ville de Genève de voter ce crédit de 120 millions de francs – soit 111 millions de francs auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il est important de souligner que ce montant est destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable par la Confédération.

La commission des finances s'est réunie deux fois pour étudier la proposition PR-1185. Elle a été assez expéditive, puisqu'elle a juste auditionné M. Pagani et M^{me} Charollais ainsi qu'un autre collaborateur, M. Mongin. La délibération a été votée à l'unanimité par les commissaires présents.

Ce projet d'infrastructure ferroviaire majeure pour Genève répond à l'évolution des besoins en termes de mobilité via les transports publics à l'échelle régionale et nationale, notamment sur l'axe Genève-Lausanne. Il implique le doublement de la capacité des trains, l'augmentation des cadences et l'agrandissement des gares de l'arc lémanique – mais aussi la réorganisation de la gare de Cornavin et de ses abords, car le nombre de voyageurs passera vraisemblablement de 50 000 à 100 000 à l'horizon 2025. La gare comportera deux voies ferrées supplémentaires souterraines. Dès lors, il s'agit de deux projets distincts à coordonner: un volet ferroviaire – la réorganisation globale de la gare – et un volet urbain, la restructuration du pôle urbain.

J'ajoute que ce projet de gare souterraine a reçu un soutien politique et citoyen très fort: il y a eu la motion M-998, acceptée par le Conseil municipal, qui demandait au Conseil administratif d'étudier de manière approfondie la possibilité d'un agrandissement souterrain; l'initiative populaire cantonale IN 153 lancée par le Collectif 500, dite «initiative Cornavin» et intitulée «Pour une extension souterraine de la gare», votée à la quasi-unanimité en 2015 par le Grand Conseil, qui entérinait ainsi l'inscription dans la loi sur le réseau des transports publics du principe de favoriser l'agrandissement souterrain de la gare de Cornavin. Le Conseil municipal, quant à lui, a voté plusieurs crédits – soit au total près de 1,3 million de francs – pour la réalisation d'études d'aménagement.

Et nous voilà ici, ce soir, pour voter le crédit de 120 millions de francs demandé dans la proposition PR-1185. Je souligne un point dont nous avons parlé

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

en commission: il s'agit d'une garantie de financement. M^{me} Charollais a clairement précisé que tout ou partie de ce montant pourrait être remboursé. L'Office fédéral des transports (OFT) s'est engagé à le demander, en revanche la décision reviendra aux Chambres fédérales dans le cadre du projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), donc pas avant 2018. Mais ce point a fait l'objet de discussions entre M^{me} Leuthard et M. Barthassat, des engagements oraux et écrits ont été pris.

En conclusion, le Parti socialiste invite ce soir le Conseil municipal à voter la délibération de la proposition PR-1185.

Premier débat

M. Vincent Subilia (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une semaine après que le Canton de Genève a célébré le percement du tunnel qui le relie désormais – pour ce qui est des infrastructures de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) – à la France, nous sommes ici face à un choix tout à fait essentiel pour l'avenir de nos infrastructures ferroviaires. Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit – et suivant une unanimité qu'il s'agit ici de saluer, tant elle est rare –, notre famille politique souhaite elle aussi apporter un «oui» sonore à la proposition PR-1185 qui nous est soumise par le Conseil administratif.

«Oui» sonore que nous nuancerons cependant, les travaux que nous nous engageons à réaliser portant sur des montants considérables. Il s'agira donc de nous assurer que la conduite de ces travaux respectera tant les objectifs assignés dans les délais impartis que les budgets votés. Quand bien même nous sommes disposés à libérer des fonds pour permettre à Genève de s'inscrire dans la contemporanéité en se dotant des outils de croissance nécessaires, il faut parallèlement veiller à ce que les deniers publics soient utilisés sagement. Vous connaissez notre credo, Mesdames et Messieurs, mais il est bon de le rappeler – surtout lorsque l'on s'apprête à engager des travaux aussi pharaoniques.

En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit ici: de véritables travaux d'Hercule! Genève s'y attelle en suivant l'exemple d'autres cités suisses comme Zurich – j'en reviens justement – pour accompagner sa propre croissance et l'augmentation de sa population. Au Parti libéral-radical, nous disons donc ce soir un «oui» du cœur à la proposition PR-1185, mais un «oui» du bout des lèvres en ce qui concerne l'aspect financier du dossier.

Pour refléter le vote de la commission des finances, j'espère que les autres partis nous suivront ce soir, car il nous paraît important de voter ce projet à l'unanimité – j'insiste là-dessus – afin que chacun prenne la mesure de l'importance

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

de cet édifice dans un esprit collégial. C'est un «oui» unanime que nous devons adresser aussi bien au Canton, qui s'est déjà déterminé, qu'à nos amis de la Berne fédérale, puisque la Confédération engage elle aussi des crédits importants. Il est essentiel que tous les partis se montrent solidaires pour Genève et prouvent qu'ils savent s'unir pour défendre des dossiers de qualité.

Sur ce point, je loue les mérites de celles et de ceux qui se sont battus pour faire accepter ce projet; ils sont nombreux, ils se reconnaîtront. Il est vrai que sa mouture initiale était loin de celle qui nous est présentée aujourd'hui, laquelle fédère les bonnes volontés. Apportons donc un témoignage d'unité dans ce dossier qui aura toute l'importance qu'on lui sait pour les générations à venir!

M. Christo Ivanov (UDC). M^{me} Vittoria Romano l'a rappelé tout à l'heure: le Grand Conseil a voté à la quasi-unanimité un montant de 425 millions de francs pour l'extension de la gare de Cornavin, ce qui est réjouissant pour notre cité!

En préambule, je crois qu'il faut remercier le Collectif 500 pour le travail qu'il a réalisé; le peuple a ainsi pu voter sur l'initiative IN 153 – je l'avais d'ailleurs fait signer et largement soutenue, car j'estimais que c'était la meilleure solution pour Genève. Par conséquent, rendons à César ce qui est à César...

Il faut relever un point important dans l'évolution du dossier: le vote du Grand Conseil était conditionné par une clause sur un accord négocié entre M. Barthassat et M^{me} Leuthard pour la suppression des sauts-de-mouton, donc chacun équivaut à 250 millions de francs. L'objectif est de réaliser la gare de Châtelaine, voulue par tous les membres de la commission des travaux, ce secteur étant promis à un fort développement. En effet, le nombre d'habitants de Vernier passera de 35 000 à près de 45 000 et il sera nécessaire de pouvoir utiliser toute la zone Châtelaine-Vernier où passe le chemin de l'Etang. Il est donc capital que la gare de Châtelaine figure dans le plan des futurs travaux.

Il est également prévu pour le RER d'avoir un train par quart d'heure, ce qui permettra d'améliorer le trafic ferroviaire depuis La Plaine et favorisera également le CEVA. L'Union démocratique du centre se joint à tous les autres groupes – je pense qu'il y aura unanimité – pour voter la proposition PR-1185.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, ce soir, nous mettrons vraisemblablement un point final au premier acte de l'agrandissement de la gare de Cornavin. Ce n'est que le premier acte, car suivront des études étalées sur plusieurs années puis, dès 2024, les travaux qui dureront encore sept ans. Il s'agit de travaux extrêmement importants au centre-ville et il faut reconnaître qu'ils entraîneront des bouleversements. On est donc loin de la réalisation même de la

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

gare souterraine et les étapes restant à franchir ne ressemblent pas à une simple promenade!

Il n'en demeure pas moins qu'un pas important a désormais été franchi, puisque ce projet a été accepté par tous les partenaires et que son financement a été mis en place. En effet, il a recueilli la quasi-unanimité au Grand Conseil, sans compter que l'OFT et les CFF s'y sont joints. Mais rappelons que ledit projet est le résultat d'une lutte citoyenne, c'est-à-dire de citoyens qui se sont mobilisés d'abord pour sauver les Grottes puis, très vite, qui ont milité en faveur de la gare souterraine. Il s'étaient rendu compte du vrai problème: la version proposée par les CFF n'était pas bonne sur le plan ferroviaire. Le Collectif 500 a étudié vraiment toutes les variantes possibles. Il a accepté le principe de base des CFF et de l'OFT selon lequel, en Suisse, les gares principales doivent se trouver au centre des villes. Dès lors, il n'y avait pas beaucoup d'autres solutions pour Genève qu'une extension souterraine de la gare de Cornavin.

Il y a eu l'action du Collectif 500, mais aussi celle de notre commune: la Ville de Genève et M. Pagni avec ses services ont joué un rôle important – il faut le reconnaître – dans toutes les négociations, pour faire pression et permettre la réalisation des études qui ont abouti au résultat d'aujourd'hui, fruit d'une véritable union entre partenaires.

Je salue la persévérance de ceux qui ont engagé la lutte, à un moment où beaucoup de gens disaient: «C'est ridicule, on ne se bat pas contre un plan sectoriel de la Confédération.» C'est un honneur pour nous que d'avoir réussi à fédérer tout Genève autour d'un projet sur les transports. Cela n'arrive pas tous les jours...

Pour réellement rendre hommage à la personne peut-être la plus importante dans ce dossier, je citerai M. Martin Graf: dans sa cuisine du quartier des Grottes, il a dessiné l'avant-projet grâce auquel le projet lui-même a pu être lancé. Tel fut l'élément qui a permis de convaincre le Canton et la Confédération. M. Martin Graf a non seulement dessiné l'avant-projet dans sa cuisine, mais il a également donné de son temps – beaucoup de temps – pour le défendre: il est allé à Zurich et à Berne rencontrer politiciens et ingénieurs, il a discuté avec eux, il s'est rendu à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)... M. Graf connaît beaucoup de gens et c'est ainsi que les portes s'ouvrent, car il est quelqu'un qu'on écoute.

De plus, il a même donné de son argent pour soutenir le Collectif 500, qui lui en est extrêmement reconnaissant. Je le signale juste pour l'anecdote: si on calculait selon les normes SIA 112 des honoraires d'ingénieur pour la préétude des variantes et le pré-projet – en imaginant qu'un bureau s'en serait chargé – on arriverait à plusieurs millions de francs pour un projet dont le budget total s'élève à 1,6 milliard de francs. Je pense donc que le Conseil administratif, lorsqu'il attribuera ses prochains prix et autres nominations, pourrait penser à M. Martin Graf

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

qui mérite en tout cas notre reconnaissance ce soir. (*Applaudissements.*) Je vous remercie pour lui, Mesdames et Messieurs.

Le groupe Ensemble à gauche est très content que la variante retenue pour l'agrandissement de la gare de Cornavin soit une solution d'avenir qui offre de véritables possibilités ferroviaires et prévoit des infrastructures de qualité. Accessoirement, ce projet aura permis de sauver 300 logements aux Grottes... Nous sommes donc très heureux de voter ce soir la proposition PR-1185 avec vous, Mesdames et Messieurs!

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts se joignent aux louanges sur ce projet d'extension de la gare de Cornavin. A notre tour, nous remercions M. Martin Graf, car il a vraiment joué un rôle fondamental dans son acceptation. J'en ai discuté avec lui et je dois dire que, l'air de rien, grâce à sa force de persuasion, il a réussi à recueillir une belle unanimité – beaucoup d'entre nous devraient en prendre de la graine! Je tiens également à remercier M. Gisselbaek d'avoir été l'un des piliers du Collectif 500, ce qui est tout à son honneur.

Merci à eux pour cette victoire de l'intelligence collective – selon les termes du collectif en question sur son site, je trouve que c'est très joliment dit – face à un premier projet qui prévoyait quand même la destruction d'une bonne partie du quartier des Grottes, cher à tout le monde dans cette enceinte. Ne l'oublions pas: ce quartier faisait alors l'objet d'une opération immobilière spéculative des CFF. Mais c'est un autre débat... qu'il serait bon de commencer à mener à l'échelle publique, un jour ou l'autre.

On l'a vu en commission, le besoin d'augmenter le trafic ferroviaire dans notre canton sera considérable, au cours des années à venir: on pense même qu'il doublera d'ici à 2025. Dans un tel contexte, tout le monde est convaincu du bien-fondé de l'extension souterraine de la gare de Cornavin. Nous nous réjouissons de cette belle unanimité, d'autant plus qu'il s'agit d'un beau projet de mobilité collective via les transports publics non polluants. Les Verts le voteront donc!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Lionel Ricou (DC). Le Conseil municipal étant unanime à soutenir la proposition PR-1185, il est évident que le Parti démocrate-chrétien la votera lui aussi. Nous aimerions également saluer la perspicacité des parlementaires fédéraux qui ont su se rassembler autour de ce projet, il y a quelques années, pour

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

le défendre auprès du gouvernement fédéral. Ils ont ainsi obtenu de Berne des fonds s'élevant à quelque 600 millions de francs. Ce crédit aura un effet de levier, puisqu'il nous permettra d'obtenir l'équivalent des montants engagés par la Ville et le Canton réunis. Je le répète, nous saluons donc la perspicacité du groupe parlementaire des Genevois représentés aux Chambres fédérales.

Nous aimerions aussi saluer la conduite du dossier par Luc Barthassat, conseiller d'Etat démocrate-chrétien, qui a su garantir l'unanimité en rassemblant tous les partis autour de ce projet – un beau projet pour une Genève qui se veut ambitieuse et qui est capable de se projeter dans l'avenir. Voilà ce que nous voterons en acceptant ce soir la proposition PR-1185.

M. Christo Ivanov (UDC). Je voulais compléter le débat en signalant un point très important. Le Grand Conseil a aussi accepté la résolution R 811 demandant que les conditions-cadres, les conventions collectives de travail et les normes environnementales soient respectées, de même que le contrôle systématique des chantiers. Plus précisément, il s'agit de la problématique de la sous-traitance et des adjudications.

Nous ne voulons pas nous retrouver dans la même situation qu'avec le CEVA, Monsieur le magistrat, où on avait des lots de menuiserie mêlant menuiserie métallique et menuiserie sur bois, sans parler de la peinture pour enrobés. On veut des lots distincts! Notre vœu le plus cher serait vraiment que le chantier de la gare de Cornavin soit exemplaire.

L'Union démocratique du centre vous demande vraiment de faire appliquer les conventions collectives de travail – ce que la Ville sait très bien faire, d'ailleurs, on l'a vu récemment dans le cas du nouveau bâtiment d'Artamis dont la construction a été confiée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Pour la gare de Cornavin, Monsieur Pagani, il me paraît extrêmement important que vous avanciez main dans la main avec l'Etat afin de faire pression sur les CFF, car nous ne serons pas aussi forts si nous partons désunis. L'important est de faire corps, comme l'a dit tout à l'heure un de mes préopinants. Les CFF ne sont pas une société philanthropique en matière d'immobilier: ils sont là pour gagner de l'argent, contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent!

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois se joint par ma voix à tous les compliments et félicitations adressés ce soir aux auteurs de ce projet. On peut saluer ici le travail citoyen du Collectif 500, mené intelligemment par M. Graf, ainsi que la modestie de M. Morten Gisselbaek, qui en a été l'un des piliers dans le cadre de l'initiative IN 153. Celle-ci visait au départ la sauvegarde d'habitations dans le quartier des Grottes, on l'a dit, mais elle nous a permis de

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

nous projeter dans l'avenir avec l'extension de la gare de Cornavin. Le Grand Conseil l'a d'ailleurs votée avec une belle unanimité.

M. Ivanov vient de rappeler également la résolution cantonale R 811 concernant les précautions à prendre lors des futurs travaux. Nous aimerions souligner que si l'on pouvait, dans le respect des normes en vigueur, donner la priorité aux entreprises régionales et même spécifiquement genevoises, ce ne serait pas plus mal! Mais c'est un vœu pieux que nous faisons là...

Nous saluons ce beau projet d'extension de la gare de Cornavin en sous-sol et nous attendons sa réalisation avec enthousiasme. Ce sera peut-être une porte ouvrant sur l'élargissement futur des possibilités ferroviaires, d'ici à une cinquantaine d'années.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas pour habitude de rappeler le passé, mais quand même! Quand je vois la belle unanimité de ce soir et la fête qui suivra l'acceptation quasi unanime du projet par le Grand Conseil autour du berceau de la future gare de Cornavin, je ne peux pas m'empêcher d'en revenir au passé pour féliciter ceux qui se sont réellement battus, dans ce dossier.

M. Graf a déjà été cité à de nombreuses reprises, tout à l'heure. Eh bien, il a tenu bon après avoir été convoqué – et non pas invité – à Zurich par la direction des CFF, qui voulait lui faire abandonner son projet qu'elle qualifiait de nul et non avenu et dont elle ne voulait pas entendre parler! Je pense aussi au Collectif 500, à qui des conseillers nationaux ont parfois reproché d'avoir déposé une initiative populaire.

Je pense enfin à moi-même en personne, car une conseillère d'Etat m'a accusé de me mêler de ce qui ne me regardait pas – alors que personne à l'Etat ne se préoccupait des tracés ferroviaires dans le canton, à l'époque! La position habituelle consistait à dire que, de toute façon, Genève s'est toujours débrouillée sans les CFF, que notre ville est plus orientée vers Lyon que vers Berne... Et puis, deux voies ferroviaires de plus en surface, qu'est-ce que ça aurait changé? Rien de grave à tout cela... Telle était la situation. Il a fallu remonter le courant, Mesdames et Messieurs! Et c'est peu dire...

Pendant trois ans, le Collectif 500, M. Graf et le Conseil administratif – pour ne pas mentionner nommément quelqu'un que je connais particulièrement bien... – étaient à la manœuvre, afin d'essayer de convaincre le Canton et les CFF que ce projet permettrait d'optimiser la solution de la gare centrale à Genève, dont le Conseil municipal s'apprête à entériner la réalisation ce soir. J'emploie à dessein le terme «optimiser», car je pense que le projet élaboré par M. Graf nous donnait dès le départ des capacités nouvelles et plus de flexibilité tant du point de vue de

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

l'économie de la construction que de celui de son exploitation – contrairement à ce qu'ont toujours prétendu les CFF.

Bref, trêve de précisions historiques... Je soulignais cela pour le *Mémorial*, afin que les historiens qui pourraient un jour se lancer dans l'étude de ce projet comprennent comment on en est arrivés là.

Je pense que nous avons réussi à fédérer les bonnes volontés et que nous sommes maintenant tous réunis autour du berceau de la nouvelle gare souterraine de Cornavin. Je félicite surtout le Collectif 500, qui a beaucoup œuvré dans ce sens. Et je vous garantis que ça va continuer ainsi, Mesdames et Messieurs! Nous resterons unis autour de ce berceau et nous ne nous laisserons pas détourner des objectifs évoqués au cours de ce débat.

Il s'agit notamment de faire en sorte que la construction de ces infrastructures – qui coûtera tout de même 1,6 milliard de francs, ce n'est pas une petite somme – profite principalement aux entreprises de notre région. En effet, c'est elles qu'il faut faire vivre, et non des entreprises venues d'ailleurs sans respecter les conventions collectives de travail auxquelles je suis très attaché, vous le savez, Mesdames et Messieurs.

Je vous remercie d'avance d'accepter la proposition PR-1185 et je me félicite de faire partie du comité de pilotage du projet, que je me réjouis de mener à bien avec le Conseil municipal à mes côtés. Je précise également que cette réalisation générera des économies. En effet, nous sommes pour ainsi dire au milieu du gué et il nous reste encore à traverser l'autre moitié. Au cours de cette traversée, main dans la main avec les CFF et le Canton, nous ferons en sorte que des économies soient réalisées dans le cadre de ce beau projet.

Encore un rappel, sur la base d'un constat fait dès le départ: 60% des usagers de la future gare resteront à l'intérieur, contrairement à la situation du siècle précédent où 70 à 80% des gens qui arrivaient à la gare en sortaient pour continuer leur trajet. Je le répète, vu les nouvelles possibilités en termes de transfert modal, 60% des voyageurs restent dans les gares qui se construisent aujourd'hui. Ce sera une ressource très importante, une mine d'or pour la Suisse, si elle peut mettre en place un transfert modal performant d'une ou deux minutes, alors que certaines grandes villes dans d'autres pays – je pense à Paris, par exemple – sont loin d'un tel résultat. Entre la gare de Lyon et la gare du Nord...

Le président. Vous voulez qu'on vote demain, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je termine, Monsieur le président, mais c'est tellement réjouissant...

Proposition: participation aux dépenses pour l'extension
de la gare de Cornavin

Le président. Je vois! Vous êtes euphorique! Vous savez que ce projet me tient à cœur aussi, mais profitons de cette belle unanimité pour avancer...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Bref, Mesdames et Messieurs, je conclus en vous remerciant une fois encore de votre soutien unanime à ce projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui).
(*Applaudissements.*)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 120 204 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable, à titre de participation aux dépenses pour les études et les travaux d'extension du nœud ferroviaire de Genève (gare de Cornavin) menés sous la maîtrise d'ouvrage des Chemins de fer fédéraux (CFF), et sous la condition suspensive de l'acceptation, par le Grand Conseil, du projet de loi confirmant une participation de l'Etat de Genève, d'un montant de 425 280 000 francs.

Art. 2. – Le financement du projet décrit à l'article premier s'effectue sous forme d'une subvention octroyée aux CFF.

Cette subvention est remboursable au titre des dispositions inscrites dans les articles 58b et 58c de la loi fédérale sur les chemins de fer et sous réserve d'une inscription des projets liés dans les futurs arrêtés d'étape d'aménagement du programme de développement stratégique de la Confédération.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 204 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 50 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève des années 2020 à 2069.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux travaux projetés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Motion du 27 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Jannick Frigenti Empana, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Maria Vittoria Romano et Alfonso Gomez: «Pour une application digne et humaine de la politique d'asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève» (M-1251)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le renvoi musclé vers la Croatie exécuté par les autorités genevoises de trois jeunes gens (deux sœurs de 22 et 24 ans et leur frère de 25 ans) qui cherchaient refuge à Genève après avoir fui la Syrie, en proie à une guerre effroyable;
- que ce renvoi a séparé une famille (un frère plus jeune ainsi que les tantes et oncles qui ont pu s'établir à Genève) où son intégration était très bien entamée alors que les trois jeunes renvoyés n'ont strictement aucune attache en Croatie;
- l'appel du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), en mars 2015, à ce que les Etats parties à l'accord de Dublin fassent un meilleur usage de la clause de souveraineté, afin de réunir des familles en Europe;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 1777.

- que, sur les 1500 réfugiés syriens que la Suisse a déclaré il y a une année vouloir accueillir dans le cadre du programme européen de répartition des réfugiés, elle n'en a accueilli que 72 au 21 septembre 2016¹,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en œuvre tout ce qui est dans son pouvoir en s'adressant au Canton et à la Confédération pour permettre la réunion de la fratrie Musa à Genève;
- de s'engager auprès de la Confédération et du Canton en leur rappelant les responsabilités de Genève «Ville de refuge», siège de l'UNHCR et de la Convention relative au statut des réfugiés, pour que cesse l'application aveugle et restrictive du règlement de Dublin.

Préconsultation

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste est rassuré par le fait que le Conseil administratif travaille en ce moment sur plusieurs projets d'hébergement d'au moins 800 réfugiés, répartis sur quatre sites en ville de Genève. Les problèmes de coordination avec l'Hospice général ont été aplanis, c'est un motif de soulagement supplémentaire à nos yeux.

Si l'Etat joue le jeu – ce qu'il fait, je pense –, la Ville doit dégager d'importants moyens financiers pour relever les nombreux défis que cela implique en matière d'hébergement, mais aussi d'accompagnement et d'intégration des réfugiés, en particulier concernant les mineurs non accompagnés.

Enfin, j'en viens à la motion M-1251 que nous traitons ce soir. Elle a été cosignée par Tobias Schnebli pour Ensemble à gauche, les socialistes, une partie du Parti démocrate-chrétien et des Verts. Elle exige le retour sans délai des filles Musa à Genève. Après la tragédie des séparations forcées de la famille Hmeidi à Bernex, de la famille Alghouch à Vernier et de la fratrie Musa en ville de Genève, il faut – du point de vue socialiste – que cesse l'application aveugle et inhumaine de l'accord de Dublin. Voilà donc l'exigence principale de cette motion: le retour de la fratrie Musa et la fin de l'application complètement aveugle et inhumaine de cet accord.

A cet égard, le Parti socialiste rend attentifs les membres de ce plénum au fait que samedi prochain aura lieu à Lausanne une grande manifestation en soutien au droit d'asile, contre l'application systématique et inhumaine de l'accord de Dublin.

¹ Source: http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state_of_play_-_relocation_en.pdf relayée par le site www.asile.ch

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 44 oui contre 26 non.

M. Tobias Schnebli (EàG). Monsieur le président, les groupes de l'Alternative ont déposé une motion d'ordre demandant le débat accéléré, afin d'éviter les grands déballages dont nous sommes coutumiers. Je pense que quelques minutes – une ou deux, pas plus – doivent suffire à chaque groupe pour expliquer ses raisons d'accepter ou de refuser la motion M-1251.

Le président. Je rappelle en quoi consiste le débat accéléré: une seule intervention par groupe, en une fois, pendant sept minutes au maximum.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 62 oui contre 9 non.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ne disposant que de sept minutes pour m'exprimer, je tâcherai de faire vite. Tout d'abord, ce que demande la motion M-1251 déposée il y a un instant par l'Alternative n'est pas du ressort de la Ville de Genève. Ensuite, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, j'aimerais vous poser une question: qui a pris la décision du renvoi de la fratrie Musa? Je vais vous le dire: c'est le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), qui est sous la tutelle de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Cet arrêt a donc été délivré par l'autorité fédérale compétente, tant au plan judiciaire qu'administratif. C'est elle qui a rejeté la demande de cette famille de rester sur le territoire suisse.

Je vous le demande: croyez-vous vraiment qu'il revient à notre humble Conseil municipal de s'opposer aux décisions fédérales? Ne pensez-vous pas que la motion M-1251 soit une sorte de dérive dangereuse? Nous sommes élus pour gérer les affaires de la Ville de Genève, pas pour nous constituer en tribunal populaire qui s'oppose aux arrêts, aux décisions et aux lois de la Confédération! Je vous rappelle qu'user ainsi de la pratique du tribunal populaire, qui écarte le doute et se fonde sur des slogans et sur l'idéologie, a très souvent été une pratique de la Chine, de l'ex-URSS, du régime de Ceau escu en Roumanie – c'est-à-dire un tremplin pour le totalitarisme.

Je trouve surréaliste que la motion M-1251 soit signée par l'ensemble des groupes de la gauche, dont une grande partie de socialistes. Ils sont donc contre la politique migratoire de la Confédération, votée par la population et par tous les partis politiques! Mesdames et Messieurs les socialistes, si vous êtes tellement opposés à la politique migratoire suisse, adressez-vous à M^{me} Sommaruga! C'est une conseillère fédérale qui vient de vos rangs! Elle est socialiste!

J'aimerais relever encore un point. Certains accusent le Conseil d'Etat d'avoir été dur avec la famille Musa, de ne pas avoir été juste... Mais je vous le demande, Mesdames et Messieurs: le Conseil d'Etat genevois n'est-il pas tenu de respecter les lois? Peut-il se dire, dans notre Etat de droit, qu'il va déroger aux lois et aux accords signés par la Suisse, parce que des partis politiques soutiennent un réfugié? Je rappelle que, si Genève ne respecte pas les lois adoptées par Berne, il y aura des mesures de rétorsion de la part de la Confédération – et elles sont très claires.

Quelqu'un a annoncé tout à l'heure une manifestation à Lausanne concernant l'asile; eh bien, j'ai lu quelque part que le Canton de Vaud, le 8 juin 2016, avait été interpellé vigoureusement pour son laxisme en matière de renvoi de réfugiés. Et par qui? Par Simonetta Sommaruga! Qu'a-t-elle dit aux autorités vaudoises? Je la cite: «Les cantons sont tenus d'exécuter les décisions de renvoi et n'ont aucune marge d'appréciation. Toute suspension de renvoi reviendrait à violer la loi fédérale, voire la Constitution.» Mesdames et Messieurs les socialistes, vous vous opposez donc à une conseillère fédérale qui vient de vos rangs. Par ailleurs... (*Brouhaha, vives réactions sur les bancs de l'Alternative.*) J'aimerais terminer sans être interrompue, s'il vous plaît! Je rappelle qu'en cas d'insoumission de la part des cantons, des mesures de rétorsion sont imposées par Berne. L'une d'elles consiste en la suppression des subventions fédérales. Donc, vous...

Le président. Excusez-moi, Madame Roulet, un instant. Je suis désolé, mais il y a des interférences entre vous et moi. La discussion qui se tient juste devant le bureau m'empêche de vous entendre; Monsieur Pagani, si vous souhaitez poursuivre votre conversation, vous pouvez utiliser les salles situées de chaque côté de cette enceinte. Merci! Poursuivez, Madame Roulet.

Mme Michèle Roulet. Je signalais que, lorsqu'un canton ne se soumet pas aux décisions et aux lois de la Confédération, Berne peut tout simplement supprimer les subventions fédérales que reçoit chaque canton pour l'accueil des réfugiés. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous êtes donc en train de mettre en danger l'accueil des réfugiés dans le canton de Genève. Ayez bien cela en tête!

Par ailleurs, la motion M-1251 comporte un détail qui n'est pas tout à fait juste. Passons sur l'expression «renvoi musclé», dont l'adjectif est sujet à interprétation, mais il est dit également que le renvoi de la fratrie Musa a «séparé une famille». C'est inexact! Ce n'est pas le renvoi qui a séparé cette famille, c'est le plus jeune de la fratrie qui a décidé de ne pas suivre ses frères et sœurs et de rester en Suisse. En tant que mineur, il a obtenu cette dérogation et a été autorisé à rester.

Mesdames et Messieurs, peut-être certains d'entre vous ont-ils vu l'autre jour à la Radio Télévision Suisse (RTS) le film *Mémoires de la frontière*, réalisé par Claude Torracinta et Bernard Romy. Ce film très touchant parle des réfugiés qui n'ont pas été acceptés en Suisse lors de la Seconde Guerre mondiale – il y a eu des abus et ce refus signifiait pour eux la mort. On y voit aussi des réfugiés qui ont reçu l'accueil, qui étaient immensément soulagés d'avoir la vie sauve et d'être en sécurité.

Dans le cas présent, nous avons affaire à une famille qui n'a pas été renvoyée en Syrie, mais en Croatie. Elle a donc la vie sauve et ne se trouve pas dans un pays en guerre. La liberté de circulation fait l'objet de pourparlers avec la Croatie, cependant cela ne signifie pas que cette famille sera séparée sans avoir la possibilité de se retrouver et d'être à nouveau ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs de l'Alternative: vous n'avez pas à déposer des motions qui violent notre Constitution, le travail du Conseil municipal est tout autre! (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). Ainsi donc, on a peur de dire la vérité! On a peur de faire un débat sur la politique d'asile – politique d'asile qu'on règle sur un coin de table, un peu en vitesse, avec un mélange de bonnes intentions, d'arguments plus ou moins bâclés, de faiblesse, de lâcheté qui se cache derrière de bons sentiments. Accueillir le maximum de réfugiés, telle semble être la ligne défendue par une partie de ce plénum. Peu importe que ces personnes aient une raison d'être là ou pas – l'important, c'est de faire du chiffre: on cherche à accueillir le maximum de personnes. Dans cette optique l'être humain n'existe pas, en quelque sorte.

Voilà ce que l'on trouve derrière le texte de la motion M-1251. La famille Musa est traitée comme... Comment le décrire? Comme une sorte d'outil, de... Je ne sais pas comment qualifier cela, tant ce serait désobligeant vis-à-vis des bancs d'en face. Je ne dirai donc pas le fond de ma pensée. Malheureusement, ces personnes sont utilisées – et je le regrette. Je pense qu'il n'est pas sérieux de faire de la publicité politique sur le dos de certaines personnes!

Mais allons jusqu'au fond du problème. Le droit d'asile existe pour les cas où un individu voit sa vie menacée, lorsqu'il se trouve face à des conditions d'existence tout à fait insupportables où sa vie et son intégrité physiques sont en danger, où il risque d'être torturé ou de subir une maltraitance grave.

La situation de la famille Musa est très différente. Ses membres refusent d'aller dans un autre pays – la Croatie – où il n'y a pas de guerre ni de traitements inhumains, où l'on peut vivre tout à fait normalement. Il s'agit donc ici d'une

sorte de prise d'otage de ces personnes par certains milieux politiques qui les utilisent à des fins de propagande. Je pense que, en soi, ce n'est pas bien!

Je ne sais pas quelle était la position du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche à l'époque où a été signé l'accord de Dublin, j'ignore s'ils étaient pour ou contre. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui ils le contestent, alors qu'ils défendent systématiquement tous les traités européens. Il y a là un manque de cohérence. L'Alternative devrait faire un peu d'introspection et se demander quels traités internationaux elle apprécie ou n'apprécie pas. Quant au règlement de Dublin, est-ce son principe, le raisonnement qui le sous-tend, ses directives ou ses exigences qui vous déplaisent, Mesdames et Messieurs de la gauche? Dans ce cas, demandez sa renégociation!

Je ne trouve pas la motion M-1251 très sérieuse. Nous sommes face à un problème grave qui est celui de l'asile, du refuge, de la migration, et on nous demande ce soir de traiter cette motion en débat accéléré, comme si on avait honte d'en parler! Comme si on éprouvait je ne sais quelle crainte à l'idée d'aborder le sujet! Cela m'étonne, de la part des motionnaires. Veulent-ils essayer de nous refiler un texte bien-pensant, comme ça, en vitesse, comme on fait avaler à quelqu'un de l'huile de foie de morue ou toute autre potion amère? J'ai un peu ce sentiment...

Par principe et sur le fond, il n'est pas du tout acceptable d'agir de cette façon. Il faudrait au moins poser la question différemment et cesser d'utiliser des cas particuliers comme des sortes de publicités, de... Je ne sais pas comment qualifier cela, tant le procédé me révulse. Ce n'est malheureusement pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, qu'on utilise des êtres humains pour essayer de faire passer une vision politique. J'estime que ce n'est pas un bon procédé et j'invite le plénum à rejeter la motion M-1251.

M. Pascal Holenweg (S). Ce n'est en effet ni la première ni la dernière fois que nous aurons à débattre au Conseil municipal de cas particuliers, c'est-à-dire de personnes qui sont l'objet de la politique d'asile de ce pays. Dans ce domaine, il se trouve que la politique n'est pas simplement un discours, une théorie, quelque chose qui plane au-dessus des gens, des réalités, des peuples et des conseils municipaux, mais qu'elle s'incarne dans des décisions appliquées à des personnes. Or, ici, nous parlons bien de personnes victimes d'une décision politique.

C'est la troisième fois que l'application des décisions d'une politique d'asile à des personnes résidentes à Genève sépare des familles. C'est la troisième fois en très peu de temps que des familles sont séparées par une application aveugle, bureaucratique et purement administrative d'un accord qui prévoit la possibilité de se soustraire à sa propre application. En effet, l'accord de Dublin prévoit des

exceptions aux règles qu'il pose lui-même. Pourtant, ici, on applique ces règles mécaniquement. Quand on a affaire à des autorités administratives ou politiques cantonales – voire même fédérales – dans ces questions-là, on nous répond toujours qu'«une décision a été prise, il faut qu'elle soit appliquée». (*M. Holenweg imite l'accent suisse alémanique.*) Vous pouvez le dire avec l'accent genevois de Pierre Maudet ou avec l'accent suisse allemand d'un responsable de la politique des étrangers et de la politique d'asile fédérale, le résultat est le même: on est dans une logique bureaucratique.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire: il y a deux manières d'appliquer les lois existantes en matière de politique d'asile. En voilà l'illustration: d'une part, il y a la conception d'un Paul Grüninger à Saint-Gall, de l'autre, celle d'un Maurice Papon à Bordeaux.

La conception de Paul Grüninger consistait à faire passer la frontière clandestinement à des réfugiés qui n'avaient pas le droit d'entrer en Suisse, afin qu'ils soient protégés et sauvés des persécutions qu'ils pouvaient subir en Autriche – c'était pendant la Seconde Guerre mondiale. A la même époque, la conception de Maurice Papon consistait à dire: «Je fais mon travail de sous-sous-préfet chargé de l'épuration ethnique. La loi prévoit qu'on interne les juifs et qu'on les file aux Allemands pour les expédier dans des camps en Allemagne, je rafle les juifs, je les mets dans des camps et je les expédie en Allemagne.» Entre la méthode de Paul Grüninger et celle de Maurice Papon, nous choisissons la première.

La motion M-1251 a été signée par des socialistes. Ce n'est pas la première fois que des socialistes s'opposent à la politique fédérale en matière d'asile, qu'elle soit ou non incarnée par une conseillère fédérale ou un conseiller fédéral socialiste. C'est une tradition du Parti socialiste que de défendre ses positions quelle que soit la couleur politique des magistrats qu'il a en face de lui. En l'occurrence, c'est une tradition que de s'opposer aux conseillers fédéraux et aux conseillères fédérales socialistes, quand ils mènent une politique qui n'est pas celle que nous souhaiterions qu'ils mènent. La politique du Conseil fédéral en matière d'asile est une politique que nous combattons et que nous dénonçons, avec toute la gauche. Nous n'avons pas l'intention de renoncer à dénoncer cette politique, simplement parce que la couleur de la magistrate fédérale qui mène cette politique est la même que la nôtre – en un peu plus pâle, dans ce domaine précis.

J'en viens à l'accord de Dublin. Son application stricte mène à des absurdités. Le renvoi dans le premier pays d'accueil de réfugiés n'ayant pas obtenu l'asile dans un autre Etat signifie simplement que les pays situés sur le pourtour de la Méditerranée seront submergés de requérants d'asile, de réfugiés et de migrants pour la bête raison matérielle et géographique que, quand on traverse la Méditerranée, on arrive sur les côtes sud de l'Europe. Cela préserve tous les pays du nord de l'Europe de leur tâche d'accueil de réfugiés venus du Moyen-Orient ou

d'Afrique du Nord. Cette démarche de renvoi dans le premier pays d'accueil a eu des résultats calamiteux en Italie, en Grèce, en Espagne. On en voit aujourd'hui les limites.

Il est urgent, en attendant que le règlement de Dublin soit révoqué ou révisé, de l'appliquer un peu plus intelligemment que par une méthode purement bureaucratique et mécanique. Nous vous demandons de soutenir cette motion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Un texte semblable a été déposé au Grand Conseil, il est à l'étude à la commission cantonale des droits de l'homme (droits de la personne). Il n'y a pas de commission des droits de l'homme du Conseil municipal, mais tout le Conseil municipal en est une, puisque c'est le Conseil municipal de Genève!

La motion M-1251 porte sur un cas particulier; au-delà de ce cas particulier, c'est la politique d'asile de notre pays qui est à mettre en cause. Au sein du Conseil municipal, nous n'avons pas d'autre possibilité de le faire que de nous occuper de cas particuliers. Ce n'est malheureusement pas nous qui faisons la politique d'asile de la Confédération – j'insiste sur le «malheureusement»! Or, c'est nous qui pouvons mesurer sur le terrain les conséquences qu'une politique aveugle, mécanique, arbitraire, bureaucratique et purement administrative a sur des gens. On sépare des familles, des gens qui fuient une guerre en Syrie sont renvoyés en Croatie où ils n'ont strictement aucune attache, alors qu'ils ont de la parenté à Genève qui est prête à les accueillir et qu'eux sont prêts à rester ici, où ils auraient toutes les possibilités de s'intégrer.

Nous vous demandons de soutenir la motion M-1251, Mesdames et Messieurs. Ce faisant, nous nous adressons non seulement à ceux d'entre nous qui condamnent la politique d'asile de la Suisse, mais aussi à ceux d'entre vous qui attachent encore un minimum d'importance au principe du regroupement familial et du maintien des liens familiaux – fussent-ils ceux de personnes venues de Syrie.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je n'allongerai pas le débat outre mesure, j'aimerais juste rappeler deux éléments. Premièrement, la motion M-1251 demande une application moins restrictive et plus humaine du règlement de Dublin, dont le préambule et certains articles mêmes invitent les Etats à favoriser notamment les regroupements familiaux. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) encourage les Etats à faire usage de ces clauses qui permettent de déroger au principe de l'accord de Dublin.

Dans cette motion, il ne s'agit finalement de rien d'autre que de demander au Conseil administratif de faire entendre une voix que nous espérons majoritaire au sein du Conseil municipal, qui demande à la Confédération et au Canton

d'appliquer autrement les dispositions de Dublin. Dans ce cas précis, non seulement une famille a été séparée, mais j'insiste sur le fait que ses membres ont été renvoyés dans le premier pays d'accueil qui leur a délivré un papier, la Croatie. Le retour des réfugiés en Turquie, en Serbie ou en Croatie n'est pas sans conséquences. En effet, la Croatie a une disposition lui permettant d'expulser certains requérants de son territoire vers la Serbie, d'où ils sont ensuite renvoyés en Turquie – là encore, en vertu d'une politique européenne que nous ne soutenons pas du tout. La Turquie, c'est la porte à côté du retour en Syrie – fait d'autant plus grave pour ces réfugiés syriens s'ils sont d'ethnie kurde. Si d'aventure ils sont renvoyés en Turquie, ce n'est vraiment pas une sinécure pour les membres de cette minorité.

Deuxièmement, la motion M-1251 est un signal politique. Son objectif est de montrer que le Conseil municipal ne cautionne pas la spirale de la déshumanisation des réfugiés. Le conseiller d'Etat Pierre Maudet a lui-même dit que le renvoi de la fratrie Musa ne l'avait pas laissé insensible, que cette mesure était très difficile à exécuter. Nous l'invitons donc à mieux utiliser la marge de manœuvre dont il admet disposer dans ces cas de renvoi et nous invitons la Confédération à appliquer moins rigoureusement et moins aveuglément le règlement de Dublin. C'est tout ce que nous demandons dans cette motion. Dans un certain sens, de par son histoire, Genève ville de refuge, Genève siège du UNHCR se doit d'adopter cette position. Et c'est la moindre des choses que d'inviter nos autorités à faire cette démarche!

M. Pierre Scherb (UDC). J'aimerais d'abord remercier les motionnaires, car ils me permettent de prouver par des citations de la motion M-1251 leur hypocrisie et leur façon de tromper les autorités et les citoyens.

Le premier considérant mentionne le «renvoi musclé vers la Croatie exécuté par les autorités genevoises de trois jeunes gens (...) qui cherchaient refuge à Genève après avoir fui la Syrie en proie à une guerre effroyable». C'est faux. Ces trois jeunes gens ne sont pas venus de Syrie, mais de Croatie, un Etat membre de l'Union européenne où ils avaient déjà trouvé refuge. Ils n'avaient donc absolument pas besoin de venir en Suisse.

Je passe au deuxième considérant, selon lequel «ce renvoi a séparé une famille (un frère plus jeune ainsi que les tantes et oncles qui ont pu s'établir à Genève)». Selon la définition du SEM appliquée par le Tribunal fédéral administratif, par le terme «famille» on entend les parents et leurs enfants mineurs, pas les oncles et les tantes. Dans le cas présent, il n'y a donc pas eu de séparation de la famille – et en tout cas pas par les autorités genevoises. Ces jeunes gens ayant tous les trois transité par la Croatie, ils pouvaient y retourner ensemble. C'est eux-mêmes qui ont décidé de se séparer.

J'en reviens à l'hypocrisie des motionnaires. Cette attitude favorisant surtout les migrants et autres abuseurs empêche ceux qui auraient vraiment besoin de notre aide de venir en Suisse. Prenons le dernier considérant, selon lequel «sur les 1500 réfugiés syriens que la Suisse a déclaré il y a une année vouloir accueillir dans le cadre du programme européen de répartition des réfugiés, la Suisse n'en a accueilli, au 21 septembre 2016, que 72». Pourquoi? Parce que nous sommes déjà submergés par des migrants qui viennent dans notre pays sans en avoir le droit, pour la grande majorité d'entre eux. Et après, il n'y a plus assez de place pour les vrais réfugiés qui pourraient venir en Suisse!

Pour toutes ces raisons – et d'autres encore, que je ne mentionnerai pas maintenant – l'Union démocratique du centre refusera la motion M-1251.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à mon honorable collègue M. Scherb. Il a affirmé que les migrants dont il est question dans la motion M-1251 ne venaient pas de Syrie, mais de Croatie... A l'en croire, ils n'arrivent pas d'un pays en guerre, mais des plages de la Méditerranée!

On m'excusera, cependant j'ai de la peine à entendre ce genre de discours «subtil». Il est tout à fait normal qu'un quidam ne puisse pas comprendre les subtilités des règles du droit, mais que des conseillers municipaux ne saisissent pas ce qu'est la proportionnalité dans un Etat de droit, ce n'est ni correct ni acceptable.

Pour être très précise, je cite le texte du règlement de Dublin: «(...) il importe que tout Etat membre puisse déroger au critère de responsabilité, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, afin de permettre le rapprochement de membres de la famille, de proches ou de tout autre parent et examiner une demande de protection internationale introduite sur son territoire ou sur le territoire d'un autre Etat membre, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères obligatoires fixés dans le présent règlement». Il est bien dit qu'il s'agit du rapprochement «de membres de la famille, de proches ou de tout autre parent», ce qui élargit quand même la conception qu'a mon collègue M. Scherb de la notion de famille. Cet extrait du règlement de Dublin signifie qu'une marge de manœuvre pour l'humanisme est préservée dans ce texte; elle prévaut avant toute autre considération.

Les personnes dont il est question dans la motion M-1251 ont transité par la Croatie, qui a relevé leur identité; elles n'y ont pas fait de demande d'asile à proprement parler. En revanche, elles ont été arrêtées sur le territoire de la Ville de Genève, à côté d'une administration cantonale où elles devaient se rendre.

Mon éminente collègue M^{me} Roulet a évoqué tout à l'heure le documentaire *Mémoires de la frontière*... Eh bien, la situation actuelle rappelle parfois la

période assez sombre de la Seconde Guerre mondiale où la Deutsche Kongress-Zentrale (DKZ) s'intéressait de très près à l'aide aux émigrants et aux comités pour l'assistance des populations juives frappées par la guerre. Cela étant, pour quoi est-il important que nous nous saisissions aujourd'hui... (*Brouhaha permanent.*) Monsieur le président, je vais me mettre à siffler, là! Je comprends bien qu'il soit très désagréable à certains d'entendre tout ça mais, pour l'instant, il me semble que j'ai été parfaitement correcte. S'ils se sentent visés lorsque j'évoque la DKZ...

Le président. J'essaie de faire comprendre à quelques personnes un peu dissipées qu'on n'a pas terminé le débat!

Mme Uzma Khamis Vannini. Je vous remercie, Monsieur le président. Je disais donc: pourquoi est-il important que le Conseil municipal se prononce sur cette question? Tout d'abord, parce que Genève est une ville internationale. Parce que la Suisse est intacte, la Suisse est neutre, elle est libre, elle est forte. C'est cette Suisse-là que les réfugiés russes ont cherchée, que les réfugiés hongrois ont cherchée, que les réfugiés victimes de la guerre en ex-Yougoslavie ont cherchée, c'est exactement... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Madame. J'attends le silence... Poursuivez.

Mme Uzma Khamis Vannini. Bien, je vois qu'il est de plus en plus désagréable à certains d'entendre ce que disent l'histoire, le passé et les lois – mais évidemment, quand on a des idées figées, il est toujours extrêmement désagréable d'être mis face à son propre miroir et à sa propre réalité! (*Remarques de M. Bärtschi.*)

Le président. Monsieur Bärtschi! Vous voulez sortir? Vous pouvez être libéré, si vous voulez! Il n'y a pas de problème! Vous ne connaissez pas les sorties? Je vous les montre! Allez-y, Madame...

Mme Uzma Khamis Vannini. Je conclurai simplement en disant que nous, les Verts, nous soutenons cette démarche contre les renvois abusifs. Nous ne souhaitons pas nous prévaloir d'options totalement inhumaines de la politique d'asile ni de digressions sur des situations pourtant clairement identifiées et identifiables comme nécessitant une application humaine et humaniste du règlement de Dublin. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, il est 23 h 10. Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti libéral-radical demandant de suspendre le débat sur la motion M-1251 pour le reprendre demain. Il reste deux intervenants inscrits.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. Nous poursuivrons donc ce débat demain. Je vous souhaite une bonne nuit!

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1762
2. Communications du Conseil administratif	1762
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1762
4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (IN-5 A)	1766
5. Résolution du 27 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Lionel Ricou, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Daniel Sormanni, Patricia Richard et Olivier Gurtner: «Tamedia: inquiétante évolution des médias» (R-197)	1790
6. Motion du 27 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Patricia Richard, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Est-ce que Genève devient un dépotoir?» (M-1252)	1803
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mai 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 120 204 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement conditionnellement remboursable, à titre de participation aux dépenses pour les études et les travaux d'extension du nœud ferroviaire de Genève (gare de Cornavin) menés sous la maîtrise d'ouvrage des Chemins de fer fédéraux, et sous la condition suspensive de l'acceptation, par le Grand Conseil, du projet de loi confirmant une participation de l'Etat de Genève, d'un montant de 425 280 000 francs (PR-1185 A)	1807
8. Motion du 27 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Jannick Frigenti Empana, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Maria Vittoria Romano et Alfonso Gomez: «Pour une application digne et humaine	

de la politique d'asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève» (M-1251)	1860
9. Propositions des conseillers municipaux	1871
10. Interpellations	1871
11. Questions écrites	1871

Le mémorialiste:
Ramzi Touma